

PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS – BOULOGNE-BILLANCOURT

Musique – Théâtre – Danse

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



SOMMAIRE

PARTIE 1 – LA PEDAGOGIE

1 - Le bilan de l'année 2016

- 1.1. – Les étudiants
 - 1.1.1 – Musique
 - 1.1.2 – Théâtre
 - 1.1.3 – Danse
- 1.2. – Les enseignants
 - 1.2.1 – Musique
 - 1.2.2 – Théâtre
 - 1.2.3 – Danse
- 1.3. – Les résultats
 - 1.3.1 – Musique
 - 1.3.2 – Théâtre
 - 1.3.3 - Danse

2 – Les concours d'entrée

- 2.1. – Théâtre
- 2.2 – Musique
- 2.3 – Danse

3 – Les universités

- 3.1. – Le renforcement du partenariat
 - 3.1.1 – Musique
 - 3.1.2 – Théâtre
 - 3.1.3 – Danse
- 3.2. – Les perspectives de développement
 - 3.2.1 – Musique
 - 3.2.2 – Théâtre
 - 3.2.3 – Danse

4 – Les actions pédagogiques marquantes

- 4.1. – Les master-classes
 - 4.1.1 – Musique
 - 4.1.2 – Théâtre
 - 4.1.3 – Danse
- 4.2. – Les partenariats pédagogiques en musique
- 4.3. – Les manifestations en théâtre
 - 4.3.1 – Le festival des écoles supérieures
 - 4.3.2 – Autres
- 4.4 – L'ouverture du DE Théâtre
- 4.5. – Les manifestation en danse
- 4.6 – Promotion et parrainage

5 – L'international

- 5.1. – Erasmus
 - 5.1.1 – Mobilités étudiantes
 - 5.1.2 – Mobilités enseignantes
 - 5.1.3 – Les bourses
 - 5.1.4 – Les évolutions

- 5.2. – L'Association Européenne des Conservatoires
- 5.3. – Autres actions
 - 5.3.1 – Mobilité avec la Suisse
 - 5.3.2 – Mobilité avec la Faculté de musique de Montréal
 - 5.3.3 – Partenariats avec d'autres institutions hors Erasmus+

6 – Observatoire 2016

- 6.1. – Suivi des musiciens
- 6.2. – Suivi des comédiens
- 6.3. – Suivi des danseurs

7 – La formation professionnelle

- 7.1. – Les mises en situation professionnelle
 - 7.1.1 – Musique
 - 7.1.2 – Théâtre
- 7.2. – Les stages
- 7.3. – Le parcours "connaissance de l'environnement professionnel"
- 7.4. – Le fonds d'insertion professionnelle ESAD

8 – Les perspectives de développement pédagogique

- 8.1. – En musique
 - 8.1.1 – En premier cycle
 - 8.1.2 – En second cycle
- 8.2. – En théâtre
 - 8.2.1 – L'évolution du cursus DNSPC
 - 8.2.2 – L'évolution pour le DE
- 8.3. – En danse
 - 8.3.1 – Vie de l'étudiant
 - 8.3.2 – Manifestations et Partenariats

9 – Le PSPBB et les autres établissements d'enseignement supérieur en spectacle vivant

- 9.1. – En théâtre
 - 9.1.1 – La plateforme des écoles supérieures : l'ANESAD
 - 9.1.2 – Les rapprochements pédagogiques envisagés
- 9.2. – En musique
 - 9.2.1 – Les croisements pédagogiques
 - 9.2.2 – Les rencontres et échanges

10 – La COMUE Sorbonne Universités

- 10.1 – La place du PSPBB au sein de la COMUE Sorbonne Universités
- 10.2 – Les actions concrètes mises en place en 2016 dont a bénéficié le PSPBB

11 – Le Bureau des étudiants

PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION

1 – Le statut de l'établissement

2 – La gouvernance

- 2.1. – Le Conseil d'administration
- 2.2. – Le Conseil pédagogique

3 – Le fonctionnement

- 3.1. – Les documents "cadre"
 - 3.1.1 – Les statuts
 - 3.1.2 – Le règlement intérieur général
 - 3.1.3 – Le règlement général des études
- 3.2. – Les ressources humaines
 - 3.2.1 – L'équipe de direction
 - 3.2.2 – Les conseillers aux études et coordinateurs pédagogiques
 - 3.2.3 – Le nouvel organigramme de l'équipe administrative
 - 3.2.4 – Les enseignants
 - 3.2.5 – Les autres intervenants pédagogiques
- 3.3. – La vie scolaire
 - 3.3.1 – Les bourses et aides exceptionnelles
 - 3.3.2 – La couverture sociale
- 3.4. – Les moyens matériels
 - 3.4.1 – Les espaces de travail pédagogique
 - 3.4.2 – Les bureaux de l'administration – le 21, rue de Madrid
 - 3.4.3 – L'acquisition de nouveaux matériels
- 3.5. – La communication
 - 3.5.1 – Les supports imprimés
 - 3.5.2 – La communication Web
 - 3.5.3 – Publicités et publications
 - 3.5.4 – Photographies

4 – Le budget

- 4.1. – Les recettes et dépenses de l'EPCC
 - 4.1.1 – Les recettes
 - 4.1.2 – Les dépenses
- 4.2. – Le bilan de l'année 2017
- 4.3. – Perspectives budgétaires

CONCLUSION

ANNEXES

1^{ère} partie

LA PÉDAGOGIE

1 – LE BILAN DE L'ANNÉE 2017

1.1 – Les étudiants

1.1.1 – Musique

1.1.1.1 – le DNSPM

Pour l'année 2016 - 2017, les effectifs des étudiants se montent à :

- 179 étudiants en DNSPM répartis comme suit :
 - 69 étudiants en 1^{ère} année
 - 52 étudiants en 2^{ème} année
 - 58 étudiants en 3^{ème} année

Ces 179 étudiants se divisent comme suit :

- 170 étudiants en DNSPM – Interprète instrumental ou vocal
- 4 étudiants en DNSPM – Direction
- 5 étudiants en DNSPM – Création musicale

La répartition selon les disciplines est la suivante :

Disciplines classique à contemporain	1	2	3	Total
Accordéon	1	0	0	1
Alto	3	3	3	9
Basson	0	0	0	0
Chant	1	3	1	5
Clarinette	3	0	4	7
Contrebasse	1	0	0	1
Cor	1	1	0	2
Flûte traversière	4	1	2	7
Guitare	3	0	2	5
Harpe	3	2	1	6
Hautbois	1	2	1	4
Luth	0	0	0	0
Mandoline	0	0	0	0
Orgue	1	1	0	2
Percussions	4	0	2	6
Piano	6	6	8	20
Piccolo	0	1	2	3
Saxhorn	0	0	0	0
Saxophone	2	1	0	3
Trombone	2	1	1	4
Trompette	0	1	2	3
Violon	12	4	5	21

Violoncelle	3	5	5	13
TOTAL classique à ctp	51	32	39	122
Chant MSNDP		1	0	1
Discipline musique ancienne	1	2	3	Total
Chant baroque	0	2	0	2
Clavecin	0	1	1	2
Flûte à bec	1	2	1	4
Hautbois baroque	1	0	1	2
Orgue baroque	0	0	0	0
Viole de gambe	1	0	1	2
Violon baroque	0	0	1	1
Violoncelle baroque	0	1	0	1
Total musique ancienne	3	6	5	14
Discipline MAA	1	2	3	Total
Basse	0	1	0	1
Batterie	0	0	0	0
Chant	0	1	1	2
Guitare	1	0	0	1
Vibraphone	0	0	0	0
Total MAA	1	2	1	4
Discipline Jazz (Paris - CMDL)	1	2	3	Total
Batterie	2	0	1	3
Basse	0	2	0	2
Contrebasse	1	1	1	3
Guitare	2	1	0	3
Piano	1	4	2	7
Saxophone	4	0	2	7
Trompette	0	0	2	2
Violon	0	1	1	2
Vibraphone	1	0	0	1
Total Jazz	11	9	9	29
Création musicale	2	1	2	5
Direction	1	1	2	4
TOTAL GÉNÉRAL	69	52	58	179

Pour l'année 2017 - 2018, les effectifs des étudiants en DNSPM se montent à :

- 178 étudiants en DNSPM répartis comme suit :
 - 68 étudiants en 1^{ère} année
 - 56 étudiants en 2^{ème} année
 - 54 étudiants en 3^{ème} année

Ces 178 étudiants se divisent comme suit :

- 170 étudiants en DNSPM – Interprète instrumental ou vocal
- 4 étudiants en DNSPM – Direction
- 4 étudiants en DNSPM – Création musicale

La répartition selon les disciplines était la suivante :

Disciplines classique à contemporain	Effectifs DNSPM 2017-18			
	1	2	3	Total
Accordéon	1	1	0	2
Alto	2	3	3	8
Chant	3	1	3	7
Clarinette	4	2	0	6
Contrebasse	0	1	0	1
Cor anglais	1	0	0	1
Flûte traversière	5	2	1	8
Guitare	2	3	0	5
Harpe	2	3	3	8
Hautbois	2	1	2	5
Orgue	0	1	1	2
Percussions	2	4	0	6
Piano	7	2	7	16
Piccolo	0	0	1	1
Saxhorn	1	0	0	1
Saxophone	1	2	1	4
Trombone	0	1	1	2
Trompette	0	0	1	1
Violon	2	11	4	17
Violoncelle	6	3	6	15
TOTAL classique à ctp	41	41	34	116
Chant MSNDP	0	0	1	1

DNSPM/DE piano-accompagnement	1	/	/	1
Discipline musique ancienne				
Chant baroque	0	0	2	2
Clavecin	3	0	2	5
Flûte à bec	1	1	2	4
Hautbois baroque	0	1	0	1
Viole de gambe	1	1	0	2
Violon baroque	3	0	0	3
Violoncelle baroque	0	0	1	1
Total musique ancienne	8	3	7	18
Discipline MAA				
Basse	0	0	1	1
Batterie	1	0	0	1
Chant	1	0	0	1
Guitare	1	1	0	2
MAO	1	0	0	1
Total MAA	4	1	1	6
Discipline Jazz (Paris - CMDL)				
Batterie	2	2	0	4
Basse	1	0	2	3
Contrebasse	0	1	2	3
Flûte à bec	1	0	0	1
Guitare	3	2	1	6
Piano	2	1	3	6
Saxophone	0	3	0	3
Violon	1	0	1	2
Total Jazz	10	9	9	28
Création musicale	2	1	1	4
Direction	2	1	1	4
TOTAL GÉNÉRAL				178

1.1.1.2 – le Diplôme d'Etat (D.E.)

En 2017 - 2018, 51 étudiants suivaient le cursus D.E. :

- 33 étudiants en double - cursus DNSPM-D.E.
- 18 étudiants en semestre 7 post - DNSPM

DE Musique		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total
	DE Interprète, Classique à contemporain	11	16	15	42
	DE Interprète, Musique ancienne	0	3	2	5
	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées	0	2	0	2
	DE Direction	0	1	1	2
Total DE Musique	11	22	18	51	

Détail par discipline :

Détail D.E. par discipline	Discipline	Etudiant(s)
	Accordéon	1
D.E. Interprète	Alto	3
	Chant baroque	1
	Chant lyrique	2
	Clarinette	4
	Clavecin	1
	Contrebasse jazz	2
	Flûte à bec	2
	Flûte traversière	1
	Guitare	3
	Hautbois	2
	Percussions	3
	Piano	7
	Piano-accompagnement	1
	Piccolo	1
	Saxophone	1
	Trombone	1
	Trompette	1
	Viole de gambe	1
	Violon	4
Violoncelle	7	
TOTAL - D.E. Interprète		49
D.E. Direction		2
TOTAL - D.E. Direction		2
TOTAL D.E.		51

En 2016 - 2017, 51 étudiants suivent le cursus D.E. :

- 36 étudiants sont en double - cursus DNSPM-D.E.
- 15 étudiants sont en semestre 7 post - DNSPM

DE Musique		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total
	DE Interprète, Classique à contemporain	9	18	12	39
	DE Interprète, Musique ancienne	1	2	2	5
	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées	1	2	0	3
	DE Direction	1	2	1	4
Total DE Musique		12	24	15	51

Détail par discipline :

Détail D.E. par discipline	Discipline	Etudiant(s)
D.E. Interprète	Alto	2
	Chant baroque	0
	Chant lyrique	2
	Clarinette	3
	Clavecin	1
	Contrebasse	1
	Contrebasse jazz	2
	Flûte à bec	1
	Flûte traversière	0
	Guitare	3
	Harpe	1
	Hautbois	1
	Orgue	1
	Percussions	2
	Piano	9
	Piccolo	2
	Saxophone	1
	Saxophone jazz	1
	Trombone	0
	Trompette	3
Viole de gambe	1	
Violon	2	
Violon baroque	1	

	Violoncelle	6
	Violoncelle baroque	1
TOTAL - D.E. Interprète		47
D.E. Direction		4
TOTAL - D.E. Direction		4
TOTAL D.E.		51

1.1.1.3 Le Master Improvisation et Création

En partenariat pédagogique avec l'Université Paris 8 Vincennes –Saint-Denis

Effectifs 2017-2018 (1ère rentrée) : 3 étudiants

1.1.2 – Théâtre

1.1.2.1 : DNSPC

Pour l'année scolaire 2016 - 2017, 41 étudiants sont inscrits en DNSPC, répartis comme suit :

- parcours art dramatique : 14 étudiants en 1^{ère} année (7 filles et 7 garçons)
- parcours arts du mouvement : 12 étudiants en 2^{ème} année (6 garçons et 6 filles)
- parcours art dramatique : 15 étudiants en 3^{ème} année (8 garçons et 7 filles)

Pour l'année scolaire 2017 - 2018, 39 étudiants sont inscrits en DNSPC, répartis comme suit :

- parcours art dramatique : 14 étudiants en 1^{ère} année (7 filles et 7 garçons)
- parcours art dramatique : 14 étudiants en 2^{ème} année (7 garçons et 7 filles)
- parcours arts du mouvement : 11 étudiants en 3^{ème} année (6 filles et 5 garçons)

1.1.2.1 : Diplôme d'Etat de professeur de théâtre – DE Théâtre

Depuis la rentrée 2016, le PSPBB est habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de théâtre (DE Théâtre) par différentes voies d'accès :

- l'examen sur épreuves
- la formation initiale et continue

La première session d'examen sur épreuves du DE Théâtre a eu lieu en avril 2017. 18 candidats remplissant les prérequis se sont présentés à l'examen, répartis comme suit :

- 18 candidats : 4 garçons et 14 filles / *Seulement candidats, ceux-ci ne peuvent être considérés comme des étudiants.*

La première session de formation au DE Théâtre a débuté en septembre 2017 pour l'année scolaire 2017-2018. 10 étudiants sont inscrits en DE théâtre, répartis comme suit :

- formation initiale : 3 étudiants (3 garçons)
- formation continue : 7 étudiants (2 garçons et 5 filles)

1.1.3 – Danse

Pour l'année 2016-2017 :

- 9 étudiants sont inscrits en DNSPD 2^{ème} année.
- 7 étudiants sont inscrits en DNSPD 3^{ème} année

Pour l'année 2017 - 2018 :

- 14 étudiants sont inscrits en DNSPD 1^{ère} année.
- 9 étudiants sont inscrits en DNSPD 3^{ème} année

En conclusion, voici le tableau résumant l'ensemble des effectifs pour l'année 2016-2017 :

Effectifs étudiants PSPBB 2016-2017 / à l'inscription					
Diplôme	Parcours	1	2	3	Total
DNSPM Interprète	Disciplines classiques et contemporaines	51	32	39	122
	Musique ancienne	3	6	5	14
	Musique Sacrée Notre-Dame de Paris (voix)	0	1	0	1
	Jazz - PSPBB	6	5	3	14
	Jazz - CMDL	5	4	6	15
	Musiques actuelles amplifiées	1	2	1	4
Sous-total 1 - DNSPM Interprète		65	60	58	170
DNSPM Direction instrumentale		1	1	2	4
Sous-total 2 - DNSPM Direction instrumentale		1	1	2	4
DNSPM Création musicale	Composition instrumentale	1	0	1	2
	Composition électroacoustique	0	1	0	1
	Arrangement	1	0	1	2
Sous-total 3 - Création musicale		2	1	2	5
Total DNSPM		69	52	58	179
DNSPC	Art dramatique	14	14	0	28
	Arts du mouvement	0	0	11	11
Total DNSPC		14	14	11	39
DE Théâtre			3 en formation initiale 7 en formation continue		10
Total DE					10
DNSPD	Danse Jazz	0	9	7	16
Total DNSPD		0	9	7	16
DE Musique		DNSPM 2	DNSPM 3	post DNSPM	Total
	DE Interprète, Classique à contemporain	9	18	12	39
	DE Interprète, Musique ancienne	1	2	2	5
	DE Interprète, Jazz et musiques improvisées	1	2	0	3
	DE Direction	1	2	1	4
Total DE Musique		12	24	15	51

Total formations PSPBB 2016-17				288
Nombre d'étudiants en double formation DNSPM/DE				36
Nombre d'étudiants en double formation DNSPM/DNSPM				1
Total étudiants PSPBB 2016-17				251
Nombre d'étudiants en congé				3
Mobilité sortante	Musique	Théâtre	Danse	16
	14	3	0	
Mobilité entrante	Musique	Théâtre	Danse	16
	16	1	0	

Et pour l'année 2017-2018 :

Effectifs 2017 - 2018 (A l'inscription)					
DNSPM	1ère année	2ème année	3ème année	Post cursus	TOTAL
Interprètes					
Classique à contemporain	41	41	34		116
MSNDP	0	0	1		1
Musique ancienne	8	3	7		18
Jazz Paris	5	4	5		14
Jazz CMDL	5	5	4		14
MAA	4	1	1		6
TOTAL interprètes	63	54	52		169
Direction	2	1	1		4
TOTAL Création	2	1	1		4
. Arrangement	0	1	0		1
. Compo électro-acoustique	1	0	1		2
. Compo instrumentale	1	0	0		1
TOTAL DNSPM	67	56	54		177
DNSPM/DE Piano - accompagnement	1				1
TOTAL DE				18	51
. Interprète		11	22	17	50
. Direction				1	1
DNSPC	14	14	11		39
DNSPD	14		9		23
MASTER Improvisation/ création	2				3
TOTAL étudiants					261
Congés : 2 étudiants					

1.2 – Les enseignants

1.2.1 – Musique

Le PSPBB a engagé 179 enseignants pour le DNSPM en 2017 dont 71 ont été mis à disposition, 93 sous contrat et 15 avaient une partie de leurs heures d'enseignement mise à disposition qu'ils cumulaient avec un contrat du PSPBB pour les heures restantes.

Le DNSPM a également compté 16 accompagnateurs en 2017, dont 5 étaient mis à disposition, 10 sous contrat et 1 qui avait un contrat en plus de ses heures mises à disposition.

En ce qui concerne le DE Musique, le PSPBB a engagé, en 2017, 6 enseignants dont 5 étaient sous contrat et 1 seul était mis à disposition.

Les tuteurs quant à eux étaient au nombre de 57 et tous sous contrat.

1.2.2 – Théâtre

L'équipe pédagogique de l'ESAD se compose de professeurs assurant les cours permanents dont le directeur et la conseillère aux études et d'artistes invités pour des sessions, allant de 3 semaines à 3 mois, à raison de 45h à 100h de cours. Les professeurs pour le parcours DE viennent également compléter l'équipe d'enseignants pour la durée de la formation.

Professeurs des cours permanents art dramatique

Carole BERGEN : Lecture et représentation

Valérie BEZANÇON : Jeu verbal

Sophie LOUCACHEVSKY : Atelier création

Valérie ONNIS : Danse

Catherine RÉTORÉ : Respiration et phonation

Serge TRANVOUEZ : Interprétation

Professeurs des cours permanents arts du mouvement

Carole BERGEN : Lecture et représentation

Valérie BEZANÇON : jeu verbal

Valérie ONNIS : Danse

Catherine RÉTORÉ : Respiration et phonation

Serge TRANVOUEZ : Interprétation.

Professeurs invités en 2016 - 2017 :

Troisième année : Thierry Thieû Niang. Claire Dupont. Christine Farenc. Julie Deliquet. Cyril Teste. Catherine Nasser. Ludor Citrik. Igor Mendjisky. Nathalie Chéron et Sandrine Cornamusaz.

Deuxième année : Thierry Thieû Niang. Marcos Malavia. Nikola Takov. Yoann Bourgeois. Nadège Prugnard. Guy Alloucherie. Cie Ricci Forte. Christophe Chapin. Dorian Rossel. Catherine Nasser. Johnny Bert.

Première année : Jean-Christophe Saïs. Nikola Takov. Catherine Nasser. Christine Farenc. Stéphane Schoukroun. Pascale Gateau. Catherine Baugué. Cédric Gourmelon. Koffi Kwahulé. Frédéric Sonntag. Cécile Vitrant.

Professeurs invités en 2017-2018 :

Troisième année : Lucie Valon ; Claude Brumachon et Benjamin Lamarche ; Claire Dupont ; Frédéric Cherboeuf ; Christine Farenc ; Marine Garcia ; Catherine Nasser ; Marcus Borja ; Jeanne Candell et Lionel Gonzalez.

Deuxième année : Philippe Malone ; Joséphine Serre ; Julia Gros de Gasquet ; Clément Bondu ; Valérie Dréville ; Igor Mendjisky ; Pascal Rambert ; Sophie Pérez ; Pascale Gateau ; Olé Khamchanla ; Mirabelle Rousseau ; Catherine Nasser ; Nikola Takov ; Cédric Gourmelon.

Première Année : Alexandru Bumbas ; Guy-Pierre Couleau ; Eddy D'Aranjo ; Christine Farenc ; Ferdinand Flame ; Mathieu Genet ; Julia Gros de Gasquet ; Kaori Ito ; Sara Llorca ; Pierre Maillet ; Igor Mendjisky ; Catherine Nasser ; Mariette Navarro ; Romain Piana ; Thomas Quillardet ; Nikola Takov ; Thierry Thieû Niang.

Professeurs du DE Théâtre :

Pascal Papini ; Caroline Oudot ; Claire Dupont ; Laurette Burgholzer ; Olivier Besson ; Valérie Onnis ; Catherine Rétoré ; Valérie Bezançon ; Romain Piana ; Julia Gros de Gasquet ; Carole Bergen ; Serge Tranvouez ; Antoine Caubet.

1.2.3 – Danse

Equipe pédagogique 2016-2017

Equipe PSPBB

Patricia ALZETTA – danse jazz / atelier

Ludovic LIBANUS – hip-hop

Romain FOHR – théâtre

Jennifer BURONFOSSE - anglais

Olivier CHANUT – danse classique

Henri CHARBONNIER – danse classique
Priscilla DANTON – danse contemporaine
Sylvie DUCHESNE – danse jazz / répétitrice/ reconstruction/notation Laban
Toufic FARROUKH – formation musicale
Ludovic LIBANUS – hip-hop
Joe QUITZKE – atelier
Isabelle TONNERRE – claquettes

François DULAC – accompagnateur
Toufic FARROUKH – accompagnateur
Tadeusz GIEYSZTOR – accompagnateur
Ariana GUEVARA – accompagnateur
Jean-Bohémond LEGUAY – accompagnateur
Joël LORRAIN - accompagnateur
Joe QUITZKE - accompagnateur
Déborah SHANNON – accompagnateur
Elena SPIRIN – accompagnateur

Equipe IFPRO

Géraldine ARMSTRONG – danse jazz
Clotilde DUHAMEL – anatomie AFCMD
Iris FLORENTINY – danse moderne/technique Graham
Christine FLOWERS – chant
Patricia KARAGOZIAN – danse jazz / atelier
Rick ODUMS – danse jazz
Carl PORTAL- danse jazz
Norma RAY - chant
Julie SICARD – danse jazz
Patrice VALERO – danse jazz/atelier
Magali VERIN – danse moderne technique Horton

1.3 – Les résultats

1.3.1 – Musique

Les étudiants entrés au PSPBB en septembre 2014 ont poursuivi leur cursus dans leur grande majorité. Les épreuves de contrôle continu ainsi que les récitals semestriels sont de niveaux très satisfaisants.

La septième promotion de DNSPM du PSPBB a compté 48 étudiants.

11 étudiants n'ont pas obtenu leur diplôme au 6^{ème} semestre :

- 4 étudiants ont obtenu les ECTS dévolus au DNSPM (enseignements PSPBB) et devront compléter les ECTS dévolus à la licence (enseignements universitaires) lors d'un 7^{ème} et d'un 8^{ème} semestres durant l'année 2017-18
- 6 étudiants doivent compléter les ECTS dévolus au DNSPM et à la Licence lors d'un 7^{ème} et d'un 8^{ème} semestre
- 1 étudiant doit compléter uniquement les ECTS dévolus au DNSP lors d'un septième et d'un 8^{ème} semestre

27 étudiants ont démissionné en cours de cursus dont environ un tiers pour intégrer les CNSM ou des établissements étrangers (Hanns Eisler de Berlin, Haute école de musique de Genève).

A cela s'ajoutent 16 étudiants qui ont obtenu leur D.E. de professeur de musique.

1.3.2 – Théâtre

1.3.2.1 DNSPC

Seize élèves sont entrés en 2014 pour former la promotion 2014/2017. Quinze élèves sont sortis en 2017 : Un élève a été renvoyé au début de la deuxième année à la suite d'un deuxième avertissement pour absentéisme récurrent et par décision conjointe de la Direction du PSPBB et de l'ESAD.

Les quinze élèves sortants de la promotion 2017 ont obtenu le DNSPC à la fin de leur cursus en juillet 2017.

Sur les quinze élèves, douze élèves ont obtenu une licence d'études théâtrales en suivant les cours mis en place par le partenariat. Une élève était déjà titulaire d'un Master 1 à son entrée à l'école et a pu valider son master 2 en deux ans tout en étant à l'ESAD, une autre était déjà titulaire de la licence d'Etudes Théâtrales de Paris 3, un élève n'a pas validé sa licence.

1.3.2.1 DE Théâtre

Sur les 18 candidats à l'examen sur épreuves, 5 ont obtenu le Diplôme d'état de professeur de théâtre.

Les premiers diplômés du DE Théâtre, par la formation, finiront leur cursus en 2018.

1.3.3 – Danse

La promotion 2014-2017 a obtenu les résultats suivants :

7 étudiants en DNSP 3e année ont validé l'ensemble des UE.

La remise des diplômes a eu lieu le vendredi 13 octobre 2017 à l'Auditorium du CRR de Boulogne Billancourt.
Parrain : Patrice Valero

La promotion 2015-2018 a obtenu les résultats suivants :

9 étudiants en DNSP 2^e année ont validé l'ensemble des UE

2 – LES CONCOURS D'ENTRÉE

2.1 – Théâtre

2.1.1 – DNSPC

Concours art dramatique. 567 candidats se sont présentés au concours d'entrée 2017 559 ont été autorisés à concourir, 14 étudiants ont été admis.

Trois tours de sélection :

- Premier tour : du 6 au 11 et du 13 au 18 février 2017
- Second tour : les 3 et 4 avril 2017
- Troisième tour (stage d'admission) : du 5 au 7 avril 2017

Le jury chargé d'évaluer les épreuves du concours d'entrée comprend :

Au premier tour : cinq personnes présentes durant les deux semaines d'audition :

- Le Directeur de l'établissement – président du jury
- La Conseillère aux études
- Trois comédien(s) ou un metteur(s) en scène en activité ou personnalité du monde artistique impliquées dans la pédagogie.

Au deuxième tour : cinq personnes

- le directeur de l'établissement, président du jury
- la conseillère aux études
- trois comédiens ou metteurs en scène en activité ou personnalités du monde artistique impliquées dans la pédagogie.

Au troisième tour :

- le directeur de l'établissement, président du jury,
- la conseillère aux études,
- les personnalités du monde artistique du second tour qui animent les trois jours de stage.

2.1.2 - DE Théâtre

Pour la formation au DE Théâtre, il existe deux voies d'accès :

- la formation initiale avec un concours d'entrée
- la formation continue avec un examen d'entrée

2.1.2.1 – Concours d'entrée en formation initiale

Le jury du concours d'entrée en formation initiale est composé de :

- du directeur de l'établissement, ou son représentant, président du jury
- d'un professeur enseignant dans l'établissement
- d'un comédien ou metteur en scène en activité

9 candidats se sont préinscrits en ligne. Période de préinscription : du 6 au 16 février 2017

8 candidats ont envoyé leur dossier. Période d'inscription : du 27 février au 17 mars 2017

8 candidats ont été admis à concourir dont 1 dérogation accordée à un élève de l'ENSATT, non titulaire du DNSPC

A l'issue du concours d'entrée qui s'est déroulé le 26 avril 2017, 5 candidats ont été admis en formation initiale.

2 candidats ont abandonné (ont fait le choix de décaler leur entrée en formation à l'année suivante)

3 candidats sont entrés en formation initiale à la rentrée 2017

2.1.2.2 – Examen d'entrée en formation continue

Le jury du concours d'entrée en formation initiale est composé de :

- du directeur de l'établissement, ou son représentant, président du jury
- d'un professeur enseignant dans l'établissement
- d'un comédien ou metteur en scène en activité

20 candidats se sont préinscrits en ligne. Période de préinscription : du 6 au 7 février 2017

15 candidats ont envoyé leur dossier. Période d'inscription : du 27 février au 17 mars 2017

11 candidats ont été admis à se présenter à l'examen (3 demandes de dérogation ont été refusées, 1 candidat hors capacité d'accueil)

A l'issue de l'examen d'entrée qui s'est tenu le 26 avril 2017, 7 candidats ont été admis en formation continue.

7 candidats sont entrés en formation continue à la rentrée 2017

2.2 – Musique

2.2.1. DNSPM

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM se sont tenues aux conservatoires de Paris et de Boulogne-Billancourt :

- du 28 février au 31 mars 2017 pour tous les DNSPM Interprètes (hors Jazz et MAA)
- les 18 et 22 mars 2017 pour les DNSPM Direction
- les 25 mars et 4 avril 2017 pour les DNSPM Création musicale

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, jazz et musiques improvisées se sont tenues au CRR de Paris (site Jean-Jacques Rousseau) et au CMDL les 19 et 26 avril 2017.

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, Musiques actuelles amplifiées (MAA) se sont tenues au CRR de Paris (site Jean-Jacques Rousseau) les 18, 19 et 21 avril 2017.

Les épreuves du concours d'entrée en DNSPM Interprète, option piano-accompagnement (nouveau cursus) se sont tenues les 27 avril (écrits admissibilité) et 2 mai 2017 (admission épreuves instrumentales) au CRR de Boulogne-Billancourt.

Sur 255 dossiers, 247 candidats ont été admis à concourir. Les demandes de dérogation peuvent être de 3 ordres :

- baccalauréat non encore obtenu
- DEM incomplet ou absent
- limite d'âge dépassée

Ont été invitées à siéger parmi nos jurys diverses personnalités du monde musical (directeur de conservatoires, musiciens concertistes, enseignants, ...).

2.2.2. DE

Les épreuves du concours d'entrée en D.E. se sont tenues le 4,6 et 7 septembre 2017 au CRR de Paris.

33 candidatures ont été reçues. 15 étudiants ont été admis.

2.2.3. MASTER Improvisation et Création

L'ensemble des 4 candidats ayant déposé un dossier ont été admis à concourir. Trois d'entre eux ont été admis suite au concours d'entrée.

2.3 – Danse

Mercredi 24 mai 2017 matin : Admissibilité : Cours

Mercredi 24 mai 2017 après-midi : Admission : Commentaire de texte

Jeudi 25 mai 2017 matin et après-midi : Admission : Apprentissage d'une variation

Vendredi 26 et samedi 37 mai 2017 : Admission

Passage individuel devant le jury : Variation imposée, Variation libre, Improvisation sur un thème choisi par le jury, Entretien

32 candidats ont déposé un dossier de candidature, 28 candidats ont été autorisés à concourir, 27 candidats se sont présentés le jour du concours, 17 candidats ont été retenus suite à l'admissibilité, 15 candidats ont été retenus à l'admission. 14 étudiants sont entrés en DNSPD 1 en septembre 2017.

3 – LES UNIVERSITÉS

3.1 – Le renforcement du partenariat

3.1.1 – Musique

En 2017, les liens sont toujours aussi réguliers avec l'université Paris - Sorbonne tant aux niveaux pédagogiques qu'administratifs. Le contexte de ce partenariat est nouveau, puisque la COMUE fait place à Sorbonne Université au 1er janvier 2018. La place du Pôle supérieur est particulière : aucun autre pôle n'est membre de droit d'une université de cette ampleur.

Certaines actions peuvent être signalées pour cette année 2017 :

- continuation du Master Recherche et Pratique en musique ancienne associant le PSPBB à l'Université Paris – Sorbonne initié en septembre 2014. A la rentrée 2017, 1 étudiant a été recruté en première année dans le cadre de ce cursus, un étudiant est inscrit en 2^{année}.
- le PSPBB est intégré au Collegium Musicae, qui a organisé à la Toussaint trois jours de travaux de recherche en électro-acoustique ; un projet de médiation baptisé « pARTtage » est également en cours de réalisation, en partenariat avec le Master Médiation de la Musique de Paris Sorbonne ; organisation des journées Baroque Praxis ; ouverture de la saison musicale du Pôle aux étudiants de Sorbonne Universités.
- poursuite du travail conjoint pour prévenir au maximum les chevauchements d'emploi du temps : anticipation des plannings, procédures d'autorisation d'absence, responsabilité partagée.
- Travail sur les maquettes des parcours universitaires de nos étudiants, qui aboutirait à une baisse du nombre d'heures de cours de 815 à 585, dans le cadre des nouvelles maquettes déposées par l'université.
- travail croisé de coordination et de traitement des dossiers de mobilité Erasmus

Un nouveau partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis a été conclu et rendu effectif à la rentrée 2017-2018 portant sur :

- L'ouverture d'un parcours de Licence de musicologie destiné aux étudiants des cursus de DNSPM jazz et Musiques Actuelles Amplifiées, dont les attentes n'étaient pas satisfaites par l'offre du cursus en Sorbonne.
- La création d'un Master Improvisation et création, en partenariat pédagogique avec l'équipe enseignante du PSPBB. 4 candidatures ont été reçues cette année dont 3 ont été retenues, avec l'ambition d'augmenter ce nombre de candidatures l'année prochaine en anticipant davantage la communication

et en l'intensifiant. Bonne réactivité dans la mise en place du cursus ainsi qu'une collaboration fructueuse avec l'Université Paris 8, qui délivre le diplôme.

3.1.2 – Théâtre

La rentrée 2016 s'est faite avec un nouveau directeur à la tête de l'UFR Arts et Médias à Paris 3, Monsieur Pierre Letessier. Le dialogue établi par la Conseillère aux Etudes, Carole Bergen, dès le mois de juin 2016 avait permis d'asseoir le partenariat entre le PSPBB / ESAD et l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3 de façon solide et productive et de poursuivre avec le nouveau directeur le dialogue et la collaboration mis en place depuis des années avec Sylvie Chalaye. L'établissement des programmes et plannings se décide en totale concertation et harmonie. Le partenaire universitaire est à l'écoute des désirs et orientations de l'Esad qui par ailleurs respecte les programmes et l'autonomie des professeurs de l'université. Le contenu des programmes est le fruit de la collaboration et de l'échange constant entre Esad et Université.

Pour l'année 2016-2017, les stages offerts par l'ESAD ont concernés les élèves de L3 de Paris 3, pour le stage de « *lecture à voix haute et représentation* » se déroulant au Théâtre de la Cité Internationale et dirigé par Carole Bergen ; et les élèves de L1 de Paris 3 et de première année de l'ESAD pour un « *stage commun d'écriture* » se déroulant également au Théâtre de la Cité universitaire, dirigé par l'auteur Koffi Kwahulé.

Tableau récapitulatif des cours pour l'année 2016/2017

Semestre 1 / L1	Approche historique des textes et de la scène 1 Dramaturgie, évolution et analyse Le jeu en anglais	Marcus Borja Julia Gros de Gasquet Christine farenc
Semestre 2 / L1	Approche historique des textes et de la scène 2 Le jeu en anglais	Romain Piana Christine farenc
Semestre 3 / L2	Dramaturgie, évolution et analyse	Julia Gros de Gasquet
Semestre 4 / L2	Atelier Pratique diversifiée (Stage Mixte ESAD/Paris 3) Le Jeu Baroque	Julia Gros de Gasquet
Semestre 5 / L3	Consolidation du projet professionnel : Atelier pratique : Philosophie pratique à l'usage de l'acteur	Claire Dupont Christine Farenc

Depuis la rentrée 2014, le formatage de la licence Etudes Théâtrales - Parcours ESAD, dans l'arborescence de la scolarité de Paris 3, simplifie les inscriptions et réinscriptions administratives des étudiants et permet, comme convenu dans la convention, de valider par équivalence le parcours des élèves ayant déjà validé leur licence à Paris 3.

3.1.3 – Danse

La convention tripartite PSPBB, IFPRO et Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis a été signée en janvier 2014.

L'avenant à la convention signée en novembre 2016 renouvelle la convention pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Depuis la rentrée 2017/2018, Violeta Salvatierra remplace Aline Laignel dans ses fonctions de gestionnaire pédagogique.

3.2 – Les perspectives de développement

3.2.1 – Musique

Divers projets sont envisagés ou à l'étude :

- suite au retrait de l'Orchestre de Paris du projet de Master de musicien d'orchestre en apprentissage, le PSPBB travaille à un démarrage du projet avec un autre partenaire pour la rentrée 2017, en partenariat avec le CFA Métiers des Arts de la Scène et l'ONDIF
- le PSPBB travaille au projet de Master Improvisation et Création en vue d'une ouverture de la formation souhaitée pour la rentrée 2017, avec l'université Paris 8.
- suivi professionnel personnalisé reliant les DNSPM 3 et les étudiants de Master 2 Administration et Gestion de la Musique

3.2.2 – Théâtre

L'ouverture du parcours DE Théâtre renforce nos liens avec l'Université par la présence de professeurs dans les jurys (notamment pour les épreuves de culture générale et théâtrale) et la présence de plusieurs enseignants de Paris 3 prenant en charge des modules de la maquette de formation au Diplôme d'Etat.

Ce partenariat sera formalisé pour l'année scolaire 2018-2019 par la signature d'un avenant à convention entre l'ESAD et l'université Paris 3.

3.2.3 – Danse

Le partenariat avec l'université Paris 8 a commencé en 2013 – 2014. Aucun autre développement n'est à ce jour prévu autre que celui d'asseoir et consolider ce partenariat dans la qualité et l'efficacité au service de nos étudiants.

4 – LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES MARQUANTES

4.1 – Les master classes

4.1.1 – Musique

Les master classes permettent la rencontre et l'échange d'expérience entre de jeunes musiciens et des professionnels de haut niveau.

Plusieurs critères orientent la sélection du PSPBB quant aux choix des artistes-intervenants :

- l'ouverture à l'international : celle-ci est primordiale. En 2017, 11 masterclasses sur 20 ont été données par des artistes étrangers ou de renommée internationale dont la plupart sont enseignants dans des établissements prestigieux et reconnus.
- la proposition d'un axe ou d'une thématique : fil rouge de la master classe permettant de « structurer » les interventions.
- le respect d'une certaine homogénéité, notamment en termes de disciplines.

Les enseignants du PSPBB sont pleinement associés à l'élaboration de la programmation de la saison de master classes. Ils sont invités à faire part de leurs idées et suggestions de collaboration à l'administration et à l'équipe de direction. Leurs rapports privilégiés avec les artistes facilitent les premiers contacts avec l'administration et l'organisation des interventions. Le PSPBB encourage les enseignants à favoriser les échanges avec leurs homologues dans des établissements partenaires, via le biais notamment du programme Erasmus.

Enfin, pour chaque master classe, un professeur référent se charge de coordonner les interventions et les programmes des étudiants.

L'accent est mis auprès des professeurs et des étudiants sur l'importance de venir assister aux master classes, indépendamment de la discipline enseignée.

Un des objectifs du PSPBB est enfin d'exporter quelques master classes « hors les murs » dès que l'opportunité se présente.

En 2017, le PSPBB a proposé à ses étudiants, ses enseignants et son public de participer et/ou d'assister à 20 master classes.

Musique Classique à contemporain :

- Leo Van Doeselaar, orgue – Dans le cadre du programme Erasmus +
- Zoltan Racz, percussions – Dans le cadre du programme Erasmus +
- Rosemarie Landry, chant lyrique – Dans le cadre du partenariat PSPBB – Faculté de Musique de l'Université de Montréal
- Francis Perron, piano accompagnement - Dans le cadre du partenariat PSPBB – Faculté de Musique de l'Université de Montréal
- Mathieu Lussier, basson - Dans le cadre du partenariat PSPBB – Faculté de Musique de l'Université de Montréal

Musique ancienne :

- Jean-Denis Monory, Spectacle, poésie et musique
- Dirk Borner, Improvisation musique ancienne
- Marianne Muller, viole de gambe
- Matthieu Camilleri, Improvisation

Et dans le cadre des Journées « Baroque-Praxis » en partenariat avec le Collegium Musicae (Sorbonne Universités) et l'Université Paris-Sorbonne (UFR de Musique et Musicologie – MIMA) :

- Jean-Noël Laurenti – Conférence « L'art de bien chanter » de Bertrand de Bacilly
- Claire Lefilliâtre, « Chant baroque : L'air de cour »
- Hélène Houzel, Conférence « La bande de Freiberg : une bande de violons retrouvée dans les années 60 sur le dôme de Freiberg – En prélude à la masterclass sur les violons de Freiberg
- Joseph Rassam, Journée consacrée à la lecture des tablatures espagnoles, allemandes...

Jazz et musiques improvisées :

- Résidence Bert Joris et Philippe Catherine
- Martin Trillaud, anches simples
- Sylvain Kassap, clarinette, saxophone
- Claudia Solal, chant
- John Surman, saxophone, clarinette
- Jens Christian Jensen, direction Big Band jazz – Dans le cadre du programme Erasmus +
- Peter Herbert, contrebasse jazz – Dans le cadre du programme Erasmus +
- Régis Huby, répertoire orchestral jazz

4.1.2 – Théâtre

En plus des sessions d'interprétation avec les artistes invités, plusieurs professionnels sont venus à l'ESAD pour des conférences, master-classes ou lectures :

- Lecture le 13 novembre 2016 au Monfort Théâtre dirigée par Carole Bergen avec les acteurs de la promotion 2019. Lecture du texte **Couvre-feu** organisée dans le cadre de l'hommage à Didier-Georges Gabily.
- Lecture du texte **J'appelle mes frères** de Jonas Hassen Khemri le 19 novembre 2016, dans le cadre du festival Paris en Toutes Lettres organisé par la Maison de la Poésie. Avec les acteurs de la promotion 2018, mise en voix de Thomas Couppey (promotion 2018).
- Présentation interne à l'Équipe pédagogique de l'atelier de création dirigé par Catherine Baugué le 16 décembre 2016, à l'ESAD. Avec les actrices et acteurs de la promotion 2019.
- Masterclass du 9 au 13 janvier 2017 en cirque avec Yoann Bourgeois (promotion 2018)
- Masterclass du 16 au 20 janvier 2017 en clown de Ludor Citrik (promotion 2017)
- 1- juin 2017 – Lecture **Je suis un héros**, dirigée par Carole Bergen avec la promotion 2018.
- Atelier de création durant trois semaines en novembre 2017 avec Valérie Dréville et les acteurs de la promotion 2019 sur l'improvisation.
- 1- décembre 2017 – Présentation interne à l'Équipe pédagogique de l'atelier de création dirigé par Mathieu Genet (promotion 2020).
- Masterclass du 14 au 22 décembre 2017 avec Pascal Rambert au Théâtre des Bouffes du Nord (promotion 2019).

4.1.3 – Danse

13-17 février 2017 : Master classe avec Elisabeth Roxas, Chet Walker

9-13 octobre 2017 : Master classe avec Frédéric Despierre (répertoire compagnie Hofesh Shechter)

23-27 octobre 2017 : Master Angelo Monaco, Wayne Barbaste, Alain Gruttadauria

4.2 – Les partenariats pédagogiques en musique

Le PSPBB a renforcé ses partenariats pédagogiques en 2017 tout en se rapprochant de nouvelles structures.

Ces partenariats ont pour objectif :

- une professionnalisation de la formation
- placer nos étudiants en mises en situation professionnelle et apprentissage de la scène
- l'organisation de master classes
- la mise en œuvre de travaux de recherche
- les échanges pédagogiques

Ont été partenaires du PSPBB en 2017 :

- Radio France
- Association File7 – Val d'Europe
- Deux Pièces Cuisine
- l'Orchestre de Paris
- la Maison Vandoren
- Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris
- la Philharmonie de Paris / la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris
- L'ESM Bourgogne – Franche-Comté
- Sorbonne Universités / Collegium Musicae (Sorbonne Universités) / Université Paris-Sorbonne (UFR de Musique et Musicologie – MIMA)
- Chœur et Orchestre Sorbonne Universités
- Faculté de musique de l'Université de Montréal
- Liszt Ferenc Academy of Music in Budapest (Hongrie)
- Universität der Künste Berlin (Allemagne)
- Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche)
- Motus, compagnie musicale
- La Muse en circuit
- TPCM
- CNRS
- Paris-Sorbonne BnF-MCC
- Institut d'Alembert
- Théâtre 71 Scène Nationale dec Malakoff
- La Seine Musicale
- Centre de musique baroque de Versailles
- L'Orchestre d'harmonie Région centre

Le partenariat avec Musique sacrée à Notre Dame de Paris

Dans la continuité de la rentrée 2015, le partenariat entre le PSPBB et MSNDP se poursuit : 1 étudiant de MSNDP suit une partie de sa formation au PSPBB.

Les master classes organisées pendant la saison par chacun des deux établissements sont accessibles aux étudiants des deux structures.

En 2017, MSNDP continue de donner l'opportunité à plusieurs étudiants instrumentistes du PSPBB de participer à des activités d'apprentissage de la scène.

4.3 – Les manifestations en théâtre

4.3.1 – Le festival des écoles supérieures

Pour sa huitième édition, l'ESAD a participé au festival des écoles supérieures de théâtre organisé à la Cartoucherie de Vincennes et en hors les murs par le théâtre de l'Aquarium. Le spectacle de sortie des troisièmes années : *L'Étrange histoire de l'Enfant nommé K.* a été mis en scène par Igor Mendjisky et présenté en « hors les murs » du festival du 27 au 30 juin au Théâtre de la Cité Internationale. Le spectacle a ensuite été repris du 19 au 22 juillet 2017 dans le cadre du festival Paris l'Été en partenariat avec le Monfort Théâtre.

4.3.2 – autres

Grâce aux nombreux partenariats avec les structures, l'ESAD a pu faire de nombreuses présentations publiques en 2016-2017 :

- 21 octobre 2016 – ... **Du printemps, une transmission**. Chorégraphie Thierry Thieû Niang, promotions 2017 et 2018. Présenté en ouverture de saison au Théâtre de la Cité Internationale.
- 1- et 2 décembre 2016 – **Fragments d'un discours amoureux**. Atelier dirigé par Sophie Loucachevsky et Toméo Vergès avec la promotion 2018, présentations à l'ESAD.
- CARTES BLANCHES : première présentation des « cartes blanches », projets initiés et dirigés par les étudiants en DNSPC 3 (promotion 2017). Cette année, les projets étaient tous présentés au théâtre du TARMAC. Lucas Dardaine a présenté « **Lune** » le jeudi 5 janvier. Julien Moreau a mis en scène « **GONZOO PORNODRAME** » et l'a présenté au public le vendredi 6 janvier 2017. Morgane Vallée a écrit et mis en scène « **Le Grain de Sable** », présenté le samedi 7 janvier 2017.
- 25 février 2017 – « **L'Éveil du printemps** », d'après Frank Wedekind. Mise en scène de la compagnie « Ricci Forte », avec la promotion 2018. Présentation en ouverture du Festival Artdanthé organisé par le Théâtre de Vanves.
- 18 avril 2017 – **Les Petits Bourgeois** – Mise en scène de Serge Tranvouez avec la promotion 2018. Présentation publique au Carré Belle-Feuille de Boulogne-Billancourt dans le cadre du festival « Champs Magnétiques » du PSPBB.
- 27, 28 29 avril 2017 - **Foyer(s)** – Mise en scène Stéphane Schoukroun. Présentations publiques au théâtre Le Grand Parquet (partenariat avec le Théâtre Paris Villette) avec les acteurs de la promotion 2019.
- Du 9 au 12 mai 2017 – **CORP(us)** – Mise en scène Cyril Teste avec la promotion 2017. Présentations publiques au CENTQUATRE-PARIS.
- 11 et 12 mai 2017- **George Kaplan** – Texte et mise en scène de Frédéric Sonntag avec les acteurs de la promotion 2019, présenté au Monfort Théâtre.
- 19 mai 2017 – **London Calling** – Créé et mis en scène par Nadège Prugnard et Guy Alloucherie. Présentation publique au Lavoisier Moderne Parisien avec la promotion 2018.
- Du 27 au 30 juin et du 19 au 22 juillet 2017 – **L'Étrange histoire de l'Enfant nommé K**. Spectacle de sortie écrit et mis en scène par Igor Mendjisky pour et avec la promotion 2017.
- **Traviata story** - carte blanche de Thomas Couppey présentée les 14 et 15 décembre 2017 au Théâtre de la Cité Internationale.

4.4 – L'ouverture du DE Théâtre

Depuis Juillet 2016, le PSPBB est habilité par le Ministère de la Culture à délivrer le diplôme d'Etat de Professeur de Théâtre.

Le premier examen sur épreuves ainsi que les premiers examens et concours d'entrée en formation initiale et continue se sont déroulés au printemps 2017.

Ce nouveau parcours de formation au sein du PSPBB/ESAD renforce les liens et relations avec l'enseignement initial du théâtre sur le territoire de l'Île de France

Les professeurs titulaires du DE ou du CA enseignant à la Ville de Paris ou dans les communes d'Île de France participent aux jurys d'examen. Les stagiaires en formation sont accueillis en stages de mise en situation professionnelle dans les conservatoires de Paris et de sa région, les structures partenaires telles la MGI, les Plateaux Sauvages, le CDN de Sartrouville, en charge des activités artistiques périscolaires, des ateliers de pratiques artistiques et des options théâtre du baccalauréat.

Les premiers élèves en formation initiale et continue sont entrés en formation du parcours DE, en septembre 2017. Ils soutiendront leur mémoire de fin de formation pour l'obtention du DE au printemps 2018.

Ce parcours s'appuie également sur un partenariat fort entre les trois écoles habilitées à délivrer le DE : Le PSPBB, l'ERAC et la Comédie de St Etienne.

Ce partenariat est efficient et fonctionne dans un aller-retour d'échanges, d'expériences, de décisions et de partage de jury tout à fait bénéfiques.

4.5 – Les manifestations en danse

- **Rêve tes pas et danse !** – Vendredi 20 janvier 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Dans le cadre des journées thématiques du CRR autour du Rêve (du 16 au 28 janvier)
Vaste Ciel de Michel Kelemenis (Extraits), reconstitution Priscilla Danton – Etudiants DNSP Danseur Jazz 3ème année.

- La danse jazz à Paris dans les années 1950 – Vendredi 3 février 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Conférence Serge Alzetta illustrée de séquences de swing chorégraphique par Patricia et Serge Alzetta, d'un extrait de *Sing, Sing, Sing* de Bob Fosse dans une reconstruction de Sophie Ardillon, dansées par les élèves du cursus jazz du CRR de Paris et les étudiants du DNSP Danseur Jazz du PSPBB.
- Scène ouverte à la danse jazz – Mercredi 8 et jeudi 9 mars 2017 – MPAA Saint-Germain :
Daily Bread, chorégraphie : Uri Sands – Musique : Funeral Fire, Vladimir Martynov et Tatiana Grindenko – Étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.
If, Chorégraphie : Julie Sicard – Musique : Création bande-son Patrice Valero et Julie Sicard (Lucienne Boyer *Parlez-moi d'amour*, Max Richter *Vivaldi*, *The four seasons*, *Winter 3*) – Étudiants DNSP Danseurs Jazz 2ème année.
Child in time, chorégraphie : Patricia Alzetta avec les étudiants DNSP Danseur Jazz 3ème année – Musique : Deep Purple *Child in Time*.
De l'aube au crépuscule, chorégraphie : Angelo Monaco – Direction musicale : François Merville – Étudiants DNSPM Jazz et étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème année.
Monger (extraits), chorégraphie : Barak Marshall / Inbar Nemirovsky (assistante) – Musique : Adir Adirim, *Balkan Beat Box and The Hour of Two Lights*, Terry Hall and Mushtaq (Sound Design : Giori Politi) – Étudiants DNSP Danseur Jazz 3ème année.
- Semaine de la danse – Jeudi 16 mars – Conservatoire Maurice Ravel (CMA 13) :
Monger (extrait), chorégraphie : Barak Marshall – DNSP Danseur Jazz 3ème année
Rêve irisé, chorégraphie : Iris Florentiniy – DNSP Danseur Jazz 2ème année
- Participation au Festival du PSPBB – *Champs magnétiques* – Mardi 18 et mercredi 19 avril 2017 – Carré Belle-Feuille, Boulogne-Billancourt :
In the middle of nowhere... - Atelier sous la direction de Patricia Karagozian et de Joe Quitzke – Étudiants en DNSPM et DNSP Danseur Jazz 2ème année.
De l'aube au crépuscule, chorégraphie : Création Angelo Monaco – Musique : François Merville – Étudiants en DNSPM et DNSP Danseur Jazz 2ème année.
Voluptatem, chorégraphie : Patricia Alzetta – Musique enregistrée : Amad Jamal – Étudiants DNSP Danseurs Jazz 2ème année.
- Participation aux *Denses journées de la danse*, en partenariat avec la MPAA Saint-Germain et le CRR de Paris – Samedi 13 et dimanche 14 mai 2018 - MPAA Saint-Germain :
Spectacle Répertoire Claude Brumachon / Benjamin Lamarche – Etudiant DNSP Danseur Jazz 2ème année et 3ème année
Ashbury Street
Le Festin (extraits)
- Festival Danse-Musique « *Les roulements du printemps* » - Mercredi 17 Mai 2017 – Salle Fauré CRR de Paris
Etudiants DNSP Danseur Jazz 2ème année
- Examen public – Mardi 27 juin 2017 – Auditorium du Conservatoire Maurice Ravel – Étudiants en DNSP Danseur Jazz – Promotion 2017 :
Monger (extrait), chorégraphie : Barak Marshall – Musique : Adir Adirim, *Balkan Beat Box and The Hour of Two Lights*, Terry Hall and Mushtaq (Sound design : Giori Politi) – DNSP Danseur Jazz 3ème année.
Variation imposée :
Cellulair (d'après un extrait remanié de la pièce créée en 2013), chorégraphie : Alain Gruttaduaría (création) – Musique : *In Absence* de Parallax Beat Brother – DNSP Danseur Jazz 3ème année
Variations de répertoire, chorégraphie : Patricia Alzetta et Serge Alzetta, Donald McKayle, Anne-Marie Poras :
Mathilde Havard - Clara Serafini – Juliet Ceccarelli – Alison Gaignoux – Eugénie Dal Molin - *Rainbow round my shoulder (extrait)*, chorégraphie : Donald McKayle – Musique : musique traditionnelle, arrangements par Robert de Cormier et Milton Okun de la collection de John et Alan Lomax.
Steven Bruneau – *Nadir « Les oubliés » (extrait)*, chorégraphie Anne-Marie Porras – Musique : François Ceccaldi
Sarah Mendoza – *À corps et à cri (extrait)*, chorégraphie : Patricia Alzetta et Serge Alzetta – Musique : Marvin Gaye et Jon Lord
Cartes blanches des étudiants :
Mathilde Havard – *Heart is full*, chorégraphie : Mathilde Havard – Musique : Shofukan de Snarky Puppy
Étudiants en DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.
Clara Serafini – *I am with them*, chorégraphie : Clara Serafini – Musique : création originale de Pierre Demange
Étudiants en DNSP Danseur Jazz 3ème année.

Juliet Ceccarelli – *Autistique*, chorégraphie : Juliet Ceccarelli – Montage musical : Juliet Ceccarelli – Musique : Nicolas Jaar, Kiasmos
 Étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.
 Steven Bruneau – *Spleen*, chorégraphie : Steven Bruneau – Musique : Brume Podcast 1 Hoffmax et nappes sonores
 Étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.
 Alison Gaignoux – *Ainsi que cela commence*, chorégraphie : Alison Gaignoux – Musique Auteur/Compositeur : Emmanuelle Guillard – Écrivain : Sophie Luron
 Étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.
 Sarah Mendoza – *De l'intérieur*, chorégraphie : Sarah Mendoza – Musique Gogo Penguin « *Smarra* » - Figuration : étudiants en DNSP Danseur Jazz 3ème année.
 Eugénie Dal Molin – *Albert*, chorégraphie : Eugénie Dal Molin – Musique : David Lang « *Memory pieces, no 1 Cage* » et Antonio Sanchez « *The Anxious Battle of Sanity* » - Scénographie : Zoé Thonet (étudiante aux Beaux Arts de Cergy) – Théâtre : Selma Noret (étudiante au conservatoire de Meudon) – Extraits du texte « *Messieurs les enfants* » de Daniel Pennac.
 Étudiants en DNSP Danseur Jazz 2ème et 3ème année.

- Résidence Hofesh Schechter Company – Du 9 au 12 octobre 2017 – Étudiants en DNSP Danseur Jazz 1ère année et 3ème année.
- Scène ouverte à la danse jazz – Lundi 18 décembre 2017 - Café de la Danse
 - .*Carte blanche* « *Schafe* », chorégraphie : Natacha Gourvil, DNSP Danseur Jazz 3ème année sur une musique originale composée et interprétée par Social Silence Music, collectif fondé par Hugo Zeiter (ancien étudiant DNSPM Jazz et musiques improvisées) et Joachim Baumerder (étudiant DNSPM Jazz et musiques improvisées).
 - .*Get higher*, chorégraphie Wayne Barbaste – 1988 / Reconstruction Géraldine Armstrong – Musique : Bob Telson (extrait de l'œuvre *The Gospel at Colonus*) – DNSP Danseur Jazz 1ère année.
 - .*Carte blanche* « *26.5 10* », chorégraphie Tizia Barcet, DNSP Danseur Jazz 3ème année – Musique : Fyrkat, Lulu Rouge.
 - .*De l'aube au crépuscule*, chorégraphie : Angelo Monaco – 2017 – Musique : musique originale composée et interprétée par les étudiants en DNSPM JAZZ sous la direction de François Merville – DNSP Danseur Jazz 3ème année.
 - .*No Mr D...*, chorégraphie : Patricia Alzetta – Musique : Deborah Shannon, création, wavedrum, piano, jamman et Timothée Isnard, étudiants en DNSP Danseur Jazz 1ère année, guitare – DNSP Danseur Jazz 1ère année.
 - .*À la croisée de nos chemins*, chorégraphie Carl Portal – Musique : Armand Amar, *La Halte* (album *La traversée*) et Bachar Mar Khalife, *Ya Ballad* (album *Ya Ballad*) – DNSP Danseur Jazz 3ème année.

4.6 – Promotion et parrainage

Les deux départements pédagogiques, musique et danse jazz, se sont réunis pour une remise des diplômes commune qui s'est tenue le 13 octobre 2017.

Michel Portal, compositeur et musicien de jazz, succède à Natalie Dessay, en tant que parrain de la promotion DNSPM 2017 du PSPBB.

Promotion 2010 – Georges Prêtre
 Promotion 2011 – Betsy Jolas
 Promotion 2012 – Bertrand Chamayou
 Promotion 2013 – Deborah Nemtanu
 Promotion 2014 – Marc Coppey
 Promotion 2015 – Martial Solal
 Promotion 2016 – Natalie Dessay
 Promotion 2017 – Michel Portal

Patrice Valero, danseur, chorégraphe et professeur de danse, est le parrain de la promotion DNSP Danseur Jazz 2017 du PSPBB.

La remise des diplômes du département Théâtre s'est déroulée le 20 novembre 2017.

Valérie Baran, directrice du Tarmac, est la marraine de la promotion DNSPC 2017 du PSPBB.

Les cinq engagements du parrain sont :

- donner son nom à la promotion sortante
- remettre le diplôme aux lauréats
- prévoir un temps d'échanges « en privé » avec les étudiants diplômés
- prêter un regard bienveillant sur le futur des jeunes lauréats
- participer à une activité du PSPBB (master-class, concert, rencontre professionnelle, jury)

Le Pôle Étudiant PSPBB s'est particulièrement investi dans la préparation de cet événement en organisant un cocktail de réception et en coordonnant les interventions artistiques lors de la cérémonie : 2 vidéos « témoignages » et une carte blanche interprétée par Sarah Mendoza, diplômée DNSP Danseur Jazz 2017.

Michel Portal et Patrice Valero ont animé un moment d'échange avec les étudiants de leurs promotions respectives et ont remis les diplômes à chacun des lauréats de la promotion 2017.

Enfin, dans la continuité de la cérémonie de remise des diplômes, les étudiants en cursus Direction d'orchestre ont mis en place un programme d'orchestre symphonique réunissant les étudiants en DNSPM Interprète cursus Classique à contemporain.

Ainsi, les étudiants en cursus Direction d'orchestre ont dirigé 4 œuvres du répertoire : Ouverture de l'opéra *Der Freischütz Opus 77*, l'Ouverture *Die Hebriden Opus 26*, *Siegfried-Idyll* et *Kindertotenlieder*, à l'occasion d'un concert d'ouverture.

5 – L'INTERNATIONAL

5.1 – Erasmus

Depuis 2009, le PSPBB participe au programme européen Erasmus.

En 2014, la Charte Erasmus, initialement attribuée pour la période de 2009 à 2013, a été renouvelée jusqu'en 2020 (numéro de la nouvelle charte : 255023-LA-1-2014-1-FR-E4AKA1-ECHE) dans le cadre du nouveau programme européen rebaptisé « Erasmus + ».

En participant aux « projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur » (Action clé n°1 de mobilité de l'enseignement supérieur du programme Erasmus), le PSPBB a tissé des liens avec des universités et conservatoires européens. Les étudiants du PSPBB peuvent ainsi approfondir leurs pratiques artistiques dans une démarche de partage et d'ouverture, renforcer leur potentiel en termes d'insertion professionnelle ou encore préparer leur poursuite d'études à l'étranger.

Le dispositif Erasmus + fonctionne selon plusieurs grands principes :

- le maintien de l'inscription de l'étudiant dans son établissement d'origine,
- la gratuité des droits d'inscription et de la formation dans l'établissement d'accueil,
- la reconnaissance des enseignements dispensés à l'étranger dans le cursus national grâce au système des ECTS,
- la possibilité de recevoir une aide financière de l'Union européenne.

En 2017, huit nouveaux accords interinstitutionnels ont été signés dans le cadre Erasmus :

- Conservatorio Statale di Musica « G. Rossini », Pesaro (Italie)
- Saint Louis College of Music, Rome (Italie)
- Liszt Ferenc Academy of Music, Budapest (Hongrie)
- Estonian Academy of Music and theatre, Tallin (Estonie)
- Jazeps Vitols Latvian Academy of Music, Riga (Lettonie)
- Istanbul Teknik Universitesi - Turkish Music Conservatory, Istanbul (Turquie)
- Hochschule für Musik und Theater, Rostock (Allemagne)
- Hochschule für Musik, Karlsruhe (Allemagne)

Depuis 2011, le PSPBB a signé des partenariats interinstitutionnels Erasmus avec les établissements suivants :

Pays	Ville	Institution	Code Erasmus
Allemagne	Berlin	Universität der Künste	D BERLIN03
	Detmold	Hochschule für Musik Detmold	D DETMOLD01
	Düsseldorf	Robert Schumann Hochschule	D DUSSELD06
	Essen	Folkwang Universität der Künste	D ESSEN02
	Freiburg	Hochschule für Musik Freiburg	D FREIBUR03
	Karlsruhe	Hochschule für Musik Karlsruhe	D KARLSRU03
	Lübeck	Musikhochschule Lübeck MHL	D LUBECK02
	Munich	Hochschule für Musik und Theater München	D MUNCHEN03
	Rostock	Hochschule für Musik und Theater	D ROSTOCK02
	Trossingen	Staatliche Hochschule für Musik Trossingen	D TROSSIN01
	Weimar	Hochschule für Musik Franz Liszt Weimar	D WEIMAR02
Autriche	Linz	Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz	A LINZ 17
Belgique	Bruxelles	Conservatoire Royal de Bruxelles	B BRUSSEL07
		Koninklijk Conservatorium Brussel - School of Arts (Erasmushogeschool Brussel)	B BRUSSEL46
	Namur	Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie	B NAMUR13
Bulgarie	Sofia	National Academy of Music "Prof. Pancho Vladigerov"	BG SOFIA13
Danemark	Aarhus	The Royal Academy of Music, Aarhus/Aalborg	DK AARHUS05
Espagne	Malaga	Conservatorio Superior de Música de Málaga	E MALAGA02

	Barcelone	Conservatori del Liceu	E BARCELO30
Estonie	Tallin	Estonian Academy of Music and theatre	EE TALLIN03
Hongrie	Budapest	Liszt Ferenc Academy of Music	HU BUDAPES25
Italie	Bologna	Conservatorio di Musica Giovan Battista Martini	I BOLOGNA04
	Frosinone	Conservatorio di Musica Licinio Refice	I FROSINO02
	Latina	Conservatorio Statale di Musica Ottorino Respighi de Latina	I LATINA02
	Pesaro	Conservatorio Statale di Musica "Gioachino Rossini"	I PESARO01
	Roma	Accademia Nazionale d'Arte Drammatica Silvio d'Amico	I ROMA29
		Saint Louis College of Music	I ROMA30
		Conservatorio di Musica Santa Cecilia	I ROMA09
	Salerno	Conservatorio di Musica Giuseppe Martucci Salerno	I SALERNO02
	Sassari (Sardaigne)	Conservatorio di Musica "L. Canepa"	I SASSARI02
	Verona	Conservatorio di Musica Evaristo Felice Dall'Abaco	I VERONA02
	Vicenza	Conservatorio "A. Pedrollo" di Vicenza	I VICENZA03
Lettonie	Riga	Jazeps Vitols Latvian Academy of Music	LV RIGA05
Norvège	Oslo	Norwegian College of Dance	N OSLO42
Pays-Bas	Amsterdam	Conservatorium van Amsterdam	NL AMSTERD07
	Groningen	Prince Claus Conservatoire	NL GRONING03
	La Haye	Royal Conservatoire, University of the Arts	NL S-GRAVE05
	Rotterdam	CODARTS - Hogeschool voor de Kunsten	NL ROTERD09
Pologne	Varsovie	Uniwersytet Muzyczny Fryderyka Chopina	PL WARSZAW09

Portugal	Porto	Escola Superior de Música e Artes do Espectáculo	P PORTO05
Roumanie	Bucarest	The National University of Theatre and Film I.L. Caragiale (UNATC)	RO BUCURES33
Suède	Malmö	Malmö Academy of Music - Faculty of Fine and Performing Arts - Lund University	S LUND01
	Stockholm	Kungliga Musikhögskolan i Stockholm - KMH (Royal College of Music in Stockholm)	S STOCKHO11
Suisse (hors Erasmus depuis septembre 2014)	Genève	Haute École de Musique Genève - HEM-GE	CH DELEMON02
	Lausanne	Haute École de Musique - HEMU	
Turquie	Istanbul	Istanbul State Conservatory - Mimar Sinan Fine Arts University	TR ISTANBU06
		Istanbul Teknik Universitesi - Turkish Music Conservatory	TR ISTANBU04

5.1.1 – Mobilités étudiantes

5.1.1.1 – Mobilités étudiantes sortantes

Au début de l'année 2017, 3 étudiants étaient en séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'Erasmus + (année scolaire 2016-2017) :

- Baudouin Cristoveanu (DNSPC), The National University of Theatre and Film I.L. Caragiale (UNATC) à Bucarest (Roumanie) – séjour d'octobre 2016 à janvier 2017
- Emilie Laurendeau (DNSPM – musique ancienne – flûte à bec), Royal Conservatoire, University of the Arts à La Haye (Pays-Bas) – séjour de septembre 2016 à juillet 2017.
- Pauline Murriss (DNSPC), Accademia Nazionale d'Arte Drammatica Silvio d'Amico à Rome (Italie) – séjour d'octobre 2016 à janvier 2017

À la rentrée 2017, 3 étudiants sont partis en séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'Erasmus+ :

- Léa D'Antonio (DNSPM – Musique ancienne – flûte à bec), Hochschule für Musik à Karlsruhe (Allemagne) – séjour de septembre 2016 à juillet 2017.
- Raphaël Duquesnois (DNSPM – Création), University of Birmingham (Royaume-Uni) - séjour de septembre à décembre 2016.
- Fanny Kervarec (DNSPC), Folkwang Universität der Künste à Essen (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à décembre 2018.

5.1.1.2 – Mobilités étudiantes entrantes

Au deuxième semestre de l'année 2016-2017, 5 étudiants étaient en séjour d'études au PSPBB dans le cadre d'Erasmus+ :

- Marco Baradello (orgue), Conservatorio "A. Pedrollo" di Vicenza de Vicenza (Italie) – séjour d'octobre 2016 à janvier 2017.
- Bodil Hindrum (danse), Norwegian College of Dance d'Oslo (Norvège) – séjour de janvier à avril 2017.
- Iselin Kvernvik (danse), Norwegian College of Dance d'Oslo (Norvège) – séjour de janvier à avril 2017.

- Guillaume Lachaussée (piano), Hochschule für Musik de Freiburg (Allemagne) – séjour d’octobre 2016 à janvier 2017.
- Mirjana Nardelli (composition), Conservatorio Statale di Musica Ottorino Respighi de Latina (Italie) – séjour de novembre 2016 à février 2017.

À la rentrée 2017, 6 étudiants étaient en séjour d’études au PSPBB dans le cadre d’Erasmus+ :

- Daniel Bucurescu (piano), Hochschule für Musik und Theater de Rostock (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Martin Kocian (contrebasse jazz), Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.
- Jan-Henryk Rentel (harpe), Hochschule für Musik de Detmold (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Ketevani Tigashvili (hautbois), Hochschule für Musik und Theater de Munich (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à juin 2018.
- Jakob Eduard Wagner (guitare), Robert Schumann Hochschule de Düsseldorf (Allemagne) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.
- Michal Wierzgon (batterie jazz), Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche) – séjour de septembre 2017 à janvier 2018.

5.1.2 – Mobilités enseignantes

5.1.2.1 – Mobilités enseignantes sortantes

En 2017, 6 mobilités enseignantes ont été effectuées dans le cadre d’Erasmus+ :

- Patricia Alzetta (danse) : 4 jours d’enseignement au Norwegian College of Dance d’Oslo (Norvège) en mars 2017 (séjour du 28 au 31 mars 2017).
- Leonardo Garcia (musiques du monde) : 2 jours d’enseignement au Turkish Music Conservatory - Istanbul Teknik Universitesi d’Istanbul (Turquie) en décembre 2017 (séjour du 14 au 15 décembre 2017).
- Bibiane Lapointe (clavecin) : 3 jours d’enseignement au Conservatorio Statale di Musica "Gioachino Rossini" de Pesaro (Italie) en mars 2017 (séjour du 23 au 25 mars 2017).
- Frédéric Macarez (percussions) : 3 jours d’enseignement à l’Estonian Academy of Music and theatre de Tallin (Estonie) en décembre 2017 (séjour du 5 au 7 décembre 2017).
- Frédéric Macarez (percussions) : 3 jours d’enseignement à la Jazeps Vitols Latvian Academy of Music de Riga (Lettonie) en décembre 2017 (séjour du 8 au 10 décembre 2017).
- Marie-Françoise Pallot (violon) : 3 jours d’enseignement au Conservatorio di Musica "L. Canepa" de Sassari (Italie) en janvier 2017 (séjour du 26 au 28 janvier 2017).

5.1.2.2 – Mobilités enseignantes entrantes

En 2017, 3 enseignants ont été accueillis dans le cadre d’Erasmus+ :

- Leo van Doeselaar (orgue), Universität der Künste de Berlin (Allemagne) : 3 jours en mars 2017 (séjour du 22 au 24 mars 2017).
- Peter Herbert (contrebasse jazz), Anton Bruckner Privatuniversität für Musik, Schauspiel und Tanz de Linz (Autriche) : 2 jours en juin 2017 (séjour du 1er au 2 juin 2017).
- Zoltan Racz (percussions), Lizst Ferenc Academy of Music de Budapest (Hongrie) : 4 jours en novembre 2017 (séjour du 30 novembre au 3 décembre 2018).

5.1.3 – Les bourses

Après évaluation d’un dossier de subvention réalisée l’année n-1 par le PSPBB au regard des besoins financiers pour l’année n+1, l’Agence Erasmus + France / Éducation Formation attribue un certain nombre de bourses pour une période allant du mois de juin au mois de septembre de l’année suivante. Ces bourses figurent dans le contrat financier et sont attribuées en fonction de l’optimisation de l’utilisation des bourses allouées les années précédentes.

Les bourses sont calculées de la manière suivante :

- en fonction de la durée exacte de la mobilité pour les étudiants sur la base d’un montant minimum par mois fixé par la Commission Européenne
- sous la forme d’un remboursement des frais a posteriori ou d’une bourse calculée sur la base de montants forfaitaires correspondant aux frais de séjour et de frais de transport fixés par l’agence nationale (Erasmus + France / Éducation Formation) pour le personnel enseignant

En plus des montants fixés pour les bourses, l'agence nationale verse au PSPBB une aide pour l'organisation de la mobilité afin de couvrir les dépenses liées à la gestion de celle-ci. Son montant dépend du nombre total de mobilités et jusqu'à 50% de ce dernier peuvent être transférés pour alimenter l'enveloppe dédiée aux bourses. Cette partie de la subvention ne fait pas l'objet d'un rapport, ni d'un remboursement auprès de l'Agence nationale.

La subvention accordée au PSPBB dans le cadre du Contrat 2016 couvrant la période allant du 1er juin 2016 au 30 septembre 2017 était initialement de 11971 € et devait financer 5 mobilités étudiantes (SMS), 2 mobilités enseignantes (STA) et 1 mobilité de formation des personnels (STT). Le montant dédié à l'organisation de la mobilité s'élevait à 2800 €.

En février 2017, le PSPBB a déclaré lors du rapport intermédiaire, que 3 mobilités étudiantes et 5 mobilités enseignantes étaient effectuées, en cours ou à venir. La subvention a été donc ajustée à la baisse (9283 euros).

Au moment du rapport final soumis en octobre 2017, le PSPBB avait consommé 90,63% des fonds et financé 17 mois de mobilité pour 3 étudiants et 3 mobilités enseignantes. L'enveloppe dédiée à l'organisation de la mobilité a été réduite à 2100 €.

Force est de constater qu'il est difficile d'estimer les départs d'étudiants au moment de la demande de subvention, car les « échanges » ne répondent pas à des quotas préétablis entre établissements partenaires. La sélection des étudiants se fait toujours à partir d'un dossier de candidature constitué notamment du projet artistique personnel de l'étudiant ; la qualité de la prestation présentée détermine ensuite l'admission. Cette prestation peut prendre la forme d'un enregistrement sonore (pour les musiciens), d'un monologue (pour les comédiens) ou d'une séquence chorégraphique (pour les danseurs). Le nombre d'étudiants partant en mobilité est donc très variable d'une année à l'autre.

Quant à la mobilité des enseignants, le PSPBB n'a pas pu mettre en place deux des mobilités prévues. Dans l'un des cas, la mobilité a été reportée en raison de la difficulté de trouver un accord avec un établissement partenaire. La mobilité sera effectuée très probablement en 2018.

En ce qui concerne la deuxième mobilité abandonnée, l'enseignant du PSPBB devait partir en mobilité d'enseignement après avoir accueilli son homologue étranger en séjour de mobilité enseignante au PSPBB. Étant donné que cette première mobilité ne s'est pas bien déroulée à cause du non-respect du contrat pédagogique par l'enseignant entrant, l'enseignant du PSPBB n'a pas souhaité donner suite à l'échange initialement envisagé.

Néanmoins, en termes quantitatifs, le PSPBB a consommé 90,63% des fonds alloués, ce qui témoigne d'une gestion efficace de la subvention accordée dans le cadre du projet.

La subvention accordée au PSPBB dans le cadre du Contrat 2017 couvrant la période allant du 1er juin 2017 au 30 septembre 2018 est de 16136 € et est censée couvrir l'organisation de 9 mobilités étudiantes et de 4 mobilités enseignantes. L'enveloppe dédiée à l'organisation de la mobilité s'élève à 4550 €.

Par ailleurs, les étudiants peuvent bénéficier selon le pays d'accueil d'autres aides financières spécifiques à l'instar de celles versées par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) dont Fanny Kervarec (DNSPC) a bénéficié pour son séjour Erasmus de 3 mois à Essen.

5.1.4 – Les évolutions

Les étudiants du PSPBB sont de plus en plus conscients de l'importance d'ajouter une expérience internationale à leur parcours. L'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité depuis le début de la participation du PSPBB au programme témoigne de cette évolution.

Les partenariats conclus ainsi que l'essor du nombre de demandes d'étudiants étrangers souhaitant venir étudier au PSPBB témoignent également du fait qu'il occupe une place de plus en plus importante dans le paysage européen de l'enseignement supérieur artistique. Le travail de promotion du PSPBB sur la scène internationale est une réussite et doit être continué et encouragé ; certaines écoles, à Londres ou à Berlin par exemple, refusent de conclure de nouveaux partenariats et sont encore très difficiles d'accès pour nos étudiants.

Les enseignants sont également de plus en plus au courant des possibilités offertes par le programme Erasmus, ils accompagnent les étudiants dans leurs démarches et sollicitent le PSPBB quand ils souhaitent partir en séjour d'enseignement à l'étranger.

Si la mobilité est importante pour le département musique, les départements théâtre et danse jazz sont un peu moins impliqués dans le programme Erasmus. Cette réalité vient notamment du fait que l'esprit de troupe est plus prégnant dans ces formations et que l'organisation des cursus, dans lesquels les périodes dédiées à la création sont importantes, freine le départ des étudiants à l'étranger. En outre, de nombreuses écoles théâtrales n'acceptent pas encore les étudiants en échange. Néanmoins, les étudiants acteurs et danseurs sont, eux aussi, de plus en plus attirés par l'international (en 2017, trois étudiants de l'ESAD sont partis en mobilité d'études). En danse, les étudiants ne sollicitent pas forcément le programme Erasmus puisqu'un certain nombre d'entre eux effectuent déjà des stages à l'étranger pendant les vacances scolaires.

5.2. – L'Association Européenne des Conservatoires

Le PSPBB est membre de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC), réseau qui rassemble plus de 300 institutions réparties dans 57 pays en Europe et dans le monde. L'AEC œuvre à la structuration et la promotion de l'enseignement supérieur musical en Europe par l'apport de son expertise aux institutions membres et la représentation de leurs intérêts communs auprès des institutions européennes, mais aussi par la promotion des échanges d'expériences et l'organisation d'événements européens.

En 2017, le PSPBB a participé à trois rassemblements de l'AEC :

- Congrès Pop and Jazz Platform au Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance de Londres (Royaume-Uni) du 17 au 18 février 2017 (représentation du PSPBB par Roser Graell Calull, Responsable des relations internationales et de la communication et Jean-Charles Richard, coordinateur du cursus Jazz et musiques improvisées),
- Réunion des coordinateurs des relations internationales au Tbilisi State Conservatoire (Géorgie) du 21 au 24 septembre 2017 (représentation du PSPBB par Roser Graell Calull, Responsable des relations internationales et de la communication),
- Assemblée Générale de l'AEC à l'Academy of Music de l'Université de Zagreb (Croatie) du 9 au 11 novembre 2017 (représentation du PSPBB par Laurent Gardeux, Directeur à compter du 1er décembre, Emmanuelle Desouches, Secrétaire générale, et Roser Graell Calull, Responsable des relations internationales et de la communication).

En septembre 2016, le PSPBB a décidé de participer au projet pilote de mise en place de EASY (European Online Application System), logiciel européen de gestion des candidatures Erasmus proposé par l'AEC (<http://aec.dreamapply.com>).

Depuis plusieurs années, les coordinateurs des relations internationales des institutions membres de l'AEC étaient demandeurs d'un système européen commun de gestion des candidatures Erasmus en ligne, adapté aux institutions d'enseignement supérieur artistique. Dans le cadre du projet FULL SCORE, porté par l'AEC et financé par l'Union Européenne, un groupe de travail de l'association a sélectionné la société estonienne Dreamapply (spécialisée dans le développement de logiciels de candidature dans l'enseignement supérieur) pour développer un logiciel qui devrait permettre de répondre aux besoins des conservatoires européens. Dans cette première étape expérimentale, 41 institutions avaient décidé d'adopter EASY. En 2017, le PSPBB a souhaité continuer à participer au projet, qui a entamé sa deuxième année et qui s'inscrit désormais dans le projet européen « Erasmus Without papers ».

Le PSPBB est également membre de l'International Association of Schools of Jazz (IASJ). Ce réseau rassemble plus de 80 institutions spécialisées dans le jazz réparties dans 40 pays du monde entier et œuvre à la promotion des échanges d'expériences et de la mobilité internationale dans le domaine de la musique jazz. En 2017, Jean-Charles Richard, coordinateur du cursus Jazz et musiques improvisées, et Vincent Duchosal, étudiant DNSPM – Jazz et musiques improvisées, ont participé à l'IASJ Jazz Meeting organisé à Sienne (Italie) du 9 au 14 juillet 2017.

La participation du PSPBB à ces réunions est essentielle et permet :

- de se nourrir des expériences des autres établissements d'enseignement supérieur ;
- d'expliquer le fonctionnement de l'enseignement supérieur artistique en France ;
- de faire connaître le PSPBB et d'expliquer le fonctionnement et l'organisation de ses cursus ;
- de faciliter les échanges entre les établissements en nouant de nouveaux contacts et partenariats ;
- de favoriser l'insertion des étudiants du PSPBB dans les cursus de Master proposés à l'étranger.

5.3 – Autres actions

5.3.1 – Mobilité avec la Suisse

La Suisse ne fait plus partie du programme Erasmus depuis le mois de septembre 2014 mais maintient ses échanges avec les pays de l'Union européenne en allouant des bourses aux étudiants qu'elle accueille en séjour d'études.

Dans ce cadre, Dimitri Leroy, étudiant en DNSPM (violoncelle) a été accueilli pour un séjour d'études à la Haute École de musique de Lausanne en 2017 de septembre 2016 à février 2017.

5.3.2 – Partenariat avec la Faculté de musique de Montréal

En septembre 2012, le PSPBB et la Faculté de Musique de l'Université de Montréal ont signé une convention afin d'affirmer leur communauté d'intérêts et d'objectifs dans les domaines académiques et culturels et se sont fixés comme priorités :

- d'améliorer les activités de formation par les échanges d'expériences ;
- de mener des projets conjoints ;
- de favoriser les échanges entre les personnels administratifs ;
- de promouvoir et de développer les mobilités étudiante et enseignante.

5.3.2.1 - Mobilités effectuées en 2017

Mobilité des étudiants (sortante) :

- Cynthia Stentzel (DNSPM/DE – alto) a été accueillie pour un séjour d'études de 3 mois (septembre – décembre 2017) à l'Université de Montréal.
- Avril Desfeux (DNSPM – piano) a été accueillie pour un séjour d'études de 7 mois (septembre – avril 2017) à l'Université de Montréal.

Mobilité des étudiants (entrante) :

- Florence Garneau (saxophone) a été accueillie au PSPBB pour un séjour d'études de 9 mois (de septembre 2016 à juin 2017).

Mobilité des enseignants (sortante) :

- Philippe Ferro s'est rendu à l'Université de Montréal du 18 au 22 avril 2017.

Mobilité des enseignants (entrante) :

- David Martin, professeur de l'Université de Montréal, a été accueilli au PSPBB du 3 au 6 mai 2017.
- Mathieu Lussier, professeur de l'Université de Montréal, a été accueilli au PSPBB le 2 octobre 2017.

Mobilité des personnels (entrante) :

- Accueil de la conseillère en communication et recrutement de la Faculté de musique de Montréal pour la tenue d'un stand de présentation dans le hall d'entrée du bâtiment Jean-Jacques Rousseau du CRR de Paris le 2 octobre 2017, dans le hall du CRR de Boulogne-Billancourt les 4 et 5 octobre 2017 et dans le hall du CRR de Paris le 6 octobre 2017.
- Accueil de représentants de la Faculté de Musique de l'Université de Montréal au PSPBB avec la tenue d'une session d'information à l'attention des étudiants et d'auditions faisant office de concours d'entrée pour les Masters et de sélection pour les séjours d'études (du 29 novembre au 1er décembre 2017).

5.3.2.2 – Soutiens financiers

Conscient du coût de la vie étudiante à l'étranger, le PSPBB travaille activement à la recherche de solutions de financement pour ses étudiants mais en 2017 aucune bourse n'a pu être versée aux étudiants partis en mobilité en dehors du cadre Erasmus+. Les activités concernant la mobilité des enseignants ont été financées grâce aux fonds de l'établissement.

Jusqu'en 2016, les étudiants du PSPBB ont pu bénéficier des bourses pour effectuer des séjours d'études à l'Université de Montréal grâce au soutien de la Fondation Tissier-Grandpierre / Institut de France (qui a depuis cessé ses activités régulières) et de la communauté d'établissements Sorbonne Universités.

En 2016-2017, aucun étudiant n'est parti en séjour d'études à l'Université de Montréal.

Pour l'année scolaire 2017-2018, le PSPBB a fait une demande de subvention à la fondation (qui lui a fait part de son inactivité), à Sorbonne Universités (qui n'a pas pu donner suite à la demande) ainsi qu'à la Région Île-de-France (qui lui a accordé une subvention destinée aux étudiants remplissant un certain nombre de critères sociaux mais qui n'a pas pu être utilisée car aucun étudiant ne remplissait les critères demandés).

5.3.2.3 - Évolution et perspectives

Le partenariat avec Montréal attire de plus en plus les étudiants et professeurs du PSPBB. De la même façon, le PSPBB intéresse davantage les étudiants et enseignants montréalais. En plus de continuer la politique de promotion de la mobilité, le PSPBB et l'Université de Montréal souhaitent approfondir leur coopération dans les années à venir.

5.3.3 – Partenariats avec d'autres institutions hors Erasmus+

Mobilités sortantes :

- Anaïs Defay (DNSPC) a été accueilli à l'École nationale de théâtre du Canada (ENAT) – séjour de 3 mois (septembre – décembre 2017)
- Eliakim Senegas-Lajus (DNSPC) a été accueilli à l'Escuela de Arte Teatral de México (Mexique) – séjour de 4 mois (août – décembre 2017)

6 – OBSERVATOIRE 2017

Le PSPBB poursuit et renforce sa politique de suivi de ses anciens étudiants, musiciens, comédiens ou danseurs.

6.1 – Suivi des musiciens

Enquête portant sur la promotion 2016 (37 répondants sur 50 enquêtés):

1) Poursuite d'études : 73% (27 étudiants)

- Fin du cursus DE PSPBB : 24% (9 étudiants)
- Cursus DE autres établissements : 8% (3 étudiants)
- Master : 43% (16 étudiants) :
 - à l'étranger : 16% (6 étudiants)
 - en France : 27% (10 étudiants) dont la moitié dans l'un des 2 CNSM et un étudiant en musicologie
- Autres (doctorat musicologie) : 1 étudiant

2) Emplois : 43% (16 étudiants)

- Poste d'enseignant en conservatoire : 24% (9 étudiants)
- Remplacements en conservatoire : 2 étudiants
- Enseignants écoles de musiques : 2 étudiants
- Poste au sein d'un ensemble professionnel : 2 étudiants (équipage de la flotte de Toulon, Harmonie Municipale de Nice)

3) Réorientation

- Licence de droit : une étudiante

6.2 – Suivi des comédiens

Suite au passage de l'établissement en EPCC, le département théâtre n'a pas réalisé d'enquête spécifique sur le devenir des anciens élèves. Le PSPBB a lancé une grande enquête sur tous les départements. La faible participation des anciens élèves acteurs révèle une difficulté à répondre à certaines questions ne correspondant pas au profil de leurs activités. Il faut envisager de retravailler le questionnaire afin que l'enquête puisse convenir aux trois secteurs d'activité et se révéler plus probante.

Quelques exemples des activités professionnelles des anciens élèves :

Événement phare dans l'actualité de nos anciens : la carte blanche mise en scène par **Julien Moreau** (promotion 2017) et présentée le 6 janvier 2017 au Théâtre du TARMAC, « GONZOO PORNODRAME » a été programmée dans ce même lieu les 15 et 16 novembre 2017. Ainsi, **Maxime Atmani, Benjamin Bécasse Pannier, Marion Déjardin, Hugo Klein, Alex Mesnil, Pauline Murriss et Morgane Vallée** ont pu être engagés professionnellement pour la reprise de ce projet.

Benjamin Dussud (promotion 2016) est engagé comme comédien associé à la Comédie de Reims pour la saison 2017/2018.

Mattia Maggi (promotion 2015), Clément Baudoin (promotion 2015), Cécile Morelle et Zelda Pérez (promotions 2011 et 2014) ont été sélectionnés en septembre 2017 pour intégrer le dispositif « Création en cours » mis en place par le Ministère de la Culture.

Jules Audry (promotion 2014) met en scène *Une commune* avec sa compagnie « Future noir » dans laquelle est engagée Lise Gervais et Marion Noone, toutes les deux issues de la promotion 2014. Création du spectacle au Théâtre de Vanves du 10 au 15 novembre 2017. Avec sa compagnie, ils ont également engagé **Frédéric Losseroy et Thibaut Fernandez** (promotion 2014) pour leur création « Les Malades » joué en avril 2017.

Brune Renault (promotion 2014) interprète le premier rôle féminin de la série « Transferts » diffusée sur ARTE les 6 et 15 novembre 2017.

Mattias de Gail (promotion 2016) a été engagé en 2017 par Pascal Kirsch dans *Pauvreté, richesse, homme et bête*. Une tournée est prévue en février 2018 au Théâtre de Gennevilliers.

Maxime Vervonck et Paul-Eloi Forget (tous les deux issus de la promotion 2016) ont été engagés dans « L'inversion de la courbe » présenté au Théâtre de Belleville en septembre et octobre 2017. Suite à un succès presse et public, une reprise est prévue dans ce même théâtre en janvier et février 2018.

Adil Laboudi joue dans « Le songe d'une nuit d'été » de la compagnie « Théâtre de la Véranda ». Représentations en mars et avril 2017. Il jouera également dans « Le menteur » mis en scène par Julia Vidit. Des représentations sont prévues au Théâtre de la Tempête en 2018.

La Comédie de L'Est a engagé **Clément Bretonneau** (promotion 2014) et **Achille Sauloup** (promotion 2016) pour « Le Songe d'une nuit d'été » présenté en octobre 2017.

Teddy Bogaert (promotion 2016) et **Matthieu Duval** (promotion 2017) ont été engagés par la compagnie « Le temps de vivre » pour jouer dans « Rivages ». Création en novembre 2017 et représentations prévues à l'Avant-Seine / Théâtre de Colombes en février 2018.

Elsa Canovas (promotion 2013), **Victor Fradet** (promotion 2014) et **Achille Sauloup** (promotion 2015) ont été engagés pour jouer dans « Les Soldats / Lenz » mis en scène par Anne-Laure Liégeois. Création prévue le 9 janvier à la Maison de la culture d'Amiens. Des représentations se dérouleront au Théâtre 71 de Malakoff avant une tournée en province en 2018.

En octobre 2017, **Mathias Bentahar** (promotion 2017) a été engagé par Amine Adjina pour jouer dans « Arthur et Ibrahim », un projet jeune public qui sera créé et joué en janvier 2018 au théâtre LE TARMAC.

6.3 – Suivi des danseurs

Enquête en cours

7 – LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Délivrant des diplômes professionnels, le PSPBB place sa formation en lien étroit avec le monde du travail. Stages, apprentissages de la scène, ateliers et rencontres professionnels, master-classes, aide à l'insertion, constituent les outils proposés aux étudiants pour leur permettre d'appréhender leur futur environnement professionnel.

7.1 – Les mises en situation professionnelle

Il s'agit de l'ensemble des expériences d'apprentissage de la scène organisée par le PSPBB pour ses étudiants.

7.1.1 – Musique

Les possibilités de mises en situation professionnelle pour les étudiants du PSPBB sont :

- l'Orchestre symphonique du PSPBB
- les sessions des orchestres des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt
- les récitals
- les manifestations exceptionnelles

Participent à ces manifestations les étudiants des cursus :

- DNSPM Interprètes des parcours classique à contemporain, musique ancienne, jazz et musiques improvisées et musiques actuelles et amplifiées
- DNSPM Direction
- DNSPM Création

La confrontation à la scène fait partie intégrante de la formation des musiciens. En l'occurrence, le PSPBB s'appuie sur ses nombreux partenaires pour mettre en place l'ensemble de ses actions d'apprentissage de la scène. Celles-ci permettent en outre aux étudiants de se produire hors les murs. Ceci favorise le rayonnement et la reconnaissance de l'établissement dans le paysage culturel.

7.1.1.1 – Pratiques collectives

Classique à contemporain :

L'orchestre symphonique du PSPBB

Créé en mai 2011, l'orchestre symphonique du PSPBB reste en 2017 un véritable outil de formation à l'orchestre pour les étudiants concernés par cette discipline.

La pratique de l'orchestre est obligatoire. Elle fait l'objet d'un suivi par l'équipe administrative et sa validation est une des conditions pour l'obtention du DNSPM. Les outils mis en place en 2013, à l'instar du règlement des sessions d'orchestre ou des fiches d'émargement pour le suivi des présences et l'assiduité des étudiants, fonctionnent toujours en 2017. La valorisation de la pratique de l'orchestre est primordiale dans l'objectif de la mise en place du Master musicien d'orchestre.

En 2017, les mises en situations professionnelles des étudiants du PSPBB autour de l'orchestre se décomposaient ainsi :

Concerts de l'orchestre d'harmonie :

- Lundi 16 janvier 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris et mardi 17 janvier 2018 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Évocations, Roger Boutry / *Le Tournoiement des songes*, Anthony Girard / *Le Dernier Rêve du chêne*, Maxime Aulio d'après un conte d'Andersen / *Les Noces de cendres*, Henri Tomasi (transcription de Désiré Dondeyne)
– Direction : Philippe Ferro – Trompette : Clément Saunier – Étudiants du PSPBB avec la participation des élèves des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt.

Concert de l'orchestre symphonique :

- Vendredi 3 mars 2017 – Grande Salle Pierre Boulez de la Philharmonie de Paris :
Alexandre Nevski, Film de Sergueï Eisenstein (URSS – 1938) – Musique de Sergueï Prokofiev – Orchestre symphonique du PSPBB – Jeune Chœur de Paris – Chœur de l'Armée française – Chœur Sorbonne Universités – Maîtrise de Paris – Chœur Stella Maris – Direction : Pierre-Michel Durand – Mezzo-soprano : Svetlana Shilova – Étudiants du PSPBB avec la participation des élèves du CRR de Paris (Coproductio PSPBB – Philharmonie de Paris).
- Samedi 28 octobre – La Seine musicale, Boulogne-Billancourt :
Prélude à l'après-midi d'un faune, Claude Debussy / *Concerto pour violoncelle*, Camille Saint-Saëns / *Daphnis et Chloé, Suite n°2*, Maurice Ravel
Direction : Mathieu Herzog - Violoncelle : Camille Thomas – Orchestre symphonique du PSPBB : Étudiants du PSPBB avec la participation des élèves des CRR de Boulogne-Billancourt et de Paris.

Les étudiants du PSPBB ont eu aussi la possibilité d'intégrer et valider des sessions d'orchestre dans les formations des deux CRR parmi lesquelles :

- Samedi 7 janvier 2018 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Hänsel et Gretel, Engelbert Humperdinck (arrangement pour 9 cuivres et percussions)
Direction musicale : Benoît Fourreau – Quintette Magnifica – Comédien : Marc Shapira – Élèves du CRR de Boulogne-Billancourt avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Jeudi 2 mars 2017 et samedi 4 mars 2017 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Les Noces de Figaro, Wolfgang Amadeus Mozart
Chef de chant et clavecin : Ugo Mahieux – Mise en scène : Mireille Delunsch – Direction : François-Xavier Bilger – Élèves des classes de chant du CRR de Boulogne-Billancourt – Chœur de chambre du CRR de Boulogne-Billancourt – Orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Jeudi 30 mars 2017 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Concerto pour piano n°3, Sergueï Prokofiev / *Tod und Verklärung*, Richard Strauss / *2 Lieder*, Richard Strauss (orchestrés par les élèves de la classe de Pierre Farago)
Direction : Mathieu Romano – Piano : Denis Pascal – Orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Vendredi 19 et samedi 20 mai 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Le Tricorne (version ballet 1925), Manuel de Falla / *Nuits dans les jardins d'Espagne*, Manuel de Falla / *Symphonie n°5*, Ludwig van Beethoven
Direction : Pierre-Michel Durand – Piano : Jean-Marie Cottet – Orchestre symphonique du CRR de Paris avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Ouverture d'Obéron, Carl Maria von Weber / *Kindertotenlieder*, Gustav Mahler / *Symphonie n°4*, Ludwig van Beethoven
Direction : Pierre-Michel Durand – Mezzo-soprano : Doris Lamprecht – Orchestre symphonique du CRR de Paris avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Vendredi 15 et samedi 16 décembre 2017 – Cité de la musique – Salle des concerts, Paris :
L'amour des trois oranges, Sergueï Prokofiev – suite pour orchestre / *Pierre et le loup*, Sergueï Prokofiev – ciné-concert en famille, sur le film d'animation de Suzie Templeton.
Direction : Pierre-Michel Durand / Orchestre symphonique du CRR de Paris avec la participation des étudiants du PSPBB.
- Jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
L'amour des trois oranges – suite pour orchestre, Sergueï Prokofiev / *Concerto pour violon n°1*, Sergueï Prokofiev / *Pierre et le loup*, Sergueï Prokofiev
Direction : Pierre-Michel Durand / Mise en scène : Marine Garcia Garnier / Violon : Frédéric Laroque / Orchestre symphonique du CRR de Paris, avec la participation des étudiants du PSPBB.

- Jeudi 21 décembre 2017 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Iberia, extrait des trois *Images pour orchestre*, Claude Debussy / *Rapsodie espagnole*, Maurice Ravel / *Concerto pour cor n°2 en mi bémol majeur Opus 132*, Richard Strauss
Direction : Pierre Calmelet / Cor solo : David Guerrier / Orchestre symphonique du CRR de Boulogne-Billancourt avec la participation des étudiants du PSPBB.

Musique Ancienne :

- Dans le cadre du partenariat PSPBB – CMBV, les étudiants DNSPM Coursus Musique ancienne ont participé à deux concerts intitulés *Les Juedis musicaux* à la Chapelle royale du Château de Versailles : le jeudi 12 janvier 2017 et le jeudi 14 décembre 2017 (Fatto per la Notte di Natale – Œuvres de Marc-Antoine Charpentier, Arcangelo Corelli).
- Jeudi 16 novembre 2017 – Chapelle royale du Château de Versailles :
Académie des Vingt-quatre violons du roi
Direction : Patrick Cohèn-Akenine – Étudiants des départements de musique ancienne des CRR de Paris et de Versailles, du CRD d’Orsay et étudiants DNSPM cursus Musique ancienne du PSPBB.
- Samedi 14 octobre 2017 / Mercredi 18 octobre 2017 – Théâtre des Champs Élysées :
Le Concert Spirituel à l’occasion de ses 30 ans
Direction : Hervé Niquet
Avec la participation des élèves du département de musique ancienne du CRR de Paris et des étudiants DNSPM cursus Musique ancienne du PSPBB.
- Samedi 18 novembre 2017 – Église du Prieuré des Bénédictines à Vanves :
Heureux qui comme Ulysse...
Œuvres de Guillaume Machaut, Christopher Tye, Guillaume Dufay et Alexandre Agricola
Étudiants du département de musique ancienne du CRR de Boulogne-Billancourt et étudiants DNSPM cursus Musique ancienne du PSPBB. – Quatuor de flûte à bec : Bérénice Bréjon de Lavergnée, Émilie Laurendeau, Koské Nozaki et Julian Rincon
- Jeudi 23 novembre 2017 – Amphithéâtre 25, Université Pierre et Marie Curie :
Tricentenaire de d’Alembert
Un événement artistique et scientifique pour commémorer le tricentenaire de la naissance du mathématicien et philosophe des Lumières, avec la participation des étudiants DNSPM cursus Musique ancienne du PSPBB et les élèves du département de musique ancienne des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt.

Jazz et musiques improvisées :

- Vendredi 15 décembre 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Hommage à Christian Bonnet
Big Band des cycles spécialisés de la Ville de Paris, avec la participation des étudiants DNSPM cursus Jazz et musiques improvisées du PSPBB.

7.1.1.2 – Les manifestations exceptionnelles

Classique à contemporain :

- Jeudi 9 février 2017 – Grande Salle Pierre Boulez de la Philharmonie de Paris :
Prélude au concert de l’Orchestre de Paris – Programme de musique de chambre autour de Frédéric Chopin et Richard Strauss.
- Jeudi 30 novembre 2017 – Grande Salle Pierre Boulez de la Philharmonie de Paris :
Prélude au concert de l’Orchestre de Paris – Programme de musique de chambre autour du thème Résistance : Chostakovitch.
Quatuor n°8 en ut mineur Opus 110, Dmitri Chostakovitch
Ida Zurfluh, violon / Camille Manaud-Pallas, violon, Pierre Courriol, alto / Esther-Hélène Richard, Quatuor n°8 en ut mineur Opus 110.

Musique ancienne :

- Vendredi 5 mai 2017 – Auditorium du CRR de Boulogne-Billancourt :
Johann Jacob Froberger : mystérieux voyageur – Carte blanche à Bibiane Lapointe avec la participation des étudiants du PSPBB (Partenariat CRR de Boulogne-Billancourt – Les Cyclopes).
- Lundi 16 janvier 2017 – Carré Belle-Feuille à Boulogne-Billancourt :
Une leçon d’histoire de France
Étudiants du PSPBB
(Partenariat PSPBB – CRR de Boulogne-Billancourt)

- Lundi 6 novembre 2017 – Cercle de l'Union interalliée à Paris :
Autour des danses de Psyché, Jean-Baptiste Lully
Direction : Patrick Cohën-Akenine – Étudiants du département de musique ancienne du CRR de Paris et de Versailles, du CRD d'Orsay et étudiants DNSPM cursus Musique ancienne du PSPBB.

Musiques actuelles amplifiées :

- Mardi 17 octobre 2017 / Mardi 28 novembre 2017 / Mardi 19 décembre 2017 – La Chapelle des Lombards à Paris :
Le rendez-vous mensuel des départements Jazz et musique improvisées et Musiques actuelles amplifiées à la Chapelle des Lombards.

Musiques actuelles amplifiées et Jazz et musiques improvisées :

- Samedi 16 décembre 2017 – Maison de la Radio, Studio 105, Paris :
Steely Dan Tribute
Hommage à Steely Dan : 15 élèves du CRR de Paris et étudiants DNSPM cursus Musiques actuelles amplifiées et Jazz et musiques improvisées du PSPBB rendent un vif et chaleureux hommage au groupe mythique Steely Dan dans l'émission Tapage Nocturne, sur les antennes de France Musique.

Direction d'orchestre :

- Mardi 28 mars 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris
Hommage à Pierre Boulez – Intervenant : Jean-Pierre Derrien – Avec la participation de Marion Ladrette, étudiante en DNSPM cursus Direction d'orchestre.
- Jeudi 14 décembre 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Valse très lente, Jules Massenet / *Concerts pour cordes* (extraits), Jean-Philippe Rameau / *Suite de Pelléas et Mélisande* (extraits), Gabriel Fauré / *Rückert-Lieder* (extraits), Gustav Mahler
Orchestre à cordes du CRR de Paris / Orchestre des benjamins du CRR de Paris / Direction : Louis Fima / Orchestre du matin, dirigé par les étudiants DNSPM cursus Direction d'orchestre du PSPBB.

Création musicale :

- Vendredi 27 janvier 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Le Petit Poucet, Marcel Landowski / *Ma mère l'Oye*, Maurice Ravel (Orchestration par les étudiants de la classe d'Anthony Girard) / *Pièces pour grand ensemble à vent*, Sebastian Sanchez Giraldo (Étudiant DNSPM cursus Création musicale Discipline Composition instrumentale – Promotion 2016) – Direction : Gildas Harnois – Musique des gardiens de la paix – Avec la participation des étudiants du PSPBB et des élèves de la classe d'art dramatique du CRR de Paris.
- Jeudi 18 et vendredi 19 mai 2017 – Église Saint-Merri à Paris :
Dans le cadre des Journées d'Informatique Musicale : Concert électroacoustique, acousmatique, musique mixte.
Étudiants DNSPM cursus Création musicale Discipline Composition électroacoustique.
- Mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017 – Auditorium Marcel Landowski du CRR de Paris :
Le PSPBB s'associe à la recherche menée par l'IReMus et Motus pour permettre aux étudiants DNSPM Création musicale Discipline Composition électroacoustique d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences en musique acousmatique.
Mercredi 1er novembre 2017 – *Musiques à réaction 9.1*. Œuvres des étudiants des classes de composition électroacoustique et Création sonore de Denis Dufour et Jonathan Prager au CRR de Paris et au PSPBB.
(Partenariat IReMus (CNRS – Paris-Sorbonne BnF-MCC), Motus et le Collegium Musicae (Sorbonne Universités).

7.1.1.3 – Transversalité

En 2017, le PSPBB a organisé son premier festival les 18 et 19 avril au Carré Belle-Feuille. Ce festival a été l'occasion de produire une soirée de théâtre (*Les Petits Bourgeois*, Maxime Gorki – Présentation de l'atelier dirigé par Serge Tranvouez) et une soirée Musique et Danse jazz (*In the middle of nowhere...*, Atelier sous la direction de Patricia Karagozian et de Joe Quitzke – Étudiants en DNSPM cursus Jazz et musiques improvisées et DNSP Danseur Jazz 2ème année / *Folk Songs : Black is the colour, I wonder as I wonder, Malorous qu'o un fenno, Lo fiolairé, Azerbaijan Love Song*, Luciano Berio – Étudiants DNSPM Interprète cursus Classique à contemporain / *Concertino pour 12 instruments*, Igor Stravinsky – Étudiante DNSPM cursus Direction d'orchestre / *De l'aube au crépuscule*, chorégraphie : Angelo Monaco – Musique : François Merville – Étudiants DNSPM cursus Jazz et musiques improvisées et DNSP Danseur Jazz 2ème année / *Atelier jazz*, dirigé par François Merville – Étudiants DNSPM cursus Jazz et musiques improvisées / *Voluptatem*, chorégraphie : Patricia Alzetta – Musique enregistrée : Amad Jamal – Étudiants DNSP Danseur Jazz 2ème année / *Atelier d'improvisation* dirigé par Rémy Yulzari – Étudiants DNSPM cursus Classique à contemporain).

7.1.1.4 – Les récitals semestriels

Les récitals semestriels constituent des mises en situations professionnelles encadrées par l'équipe pédagogique (professeurs, conseillers aux études, ateliers de la Philharmonie, direction).

Ils se tiennent dans les salles publiques des CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt.

Les programmes sont libres afin que les étudiants puissent explorer différents répertoires et affirmer leur personnalité artistique face à un public et sous le regard de personnalités issues du PSPBB et du monde musical. Pour le récital du sixième semestre, dont la durée est nettement plus longue, il est demandé aux étudiants que le programme présenté soit le fruit d'une recherche plus approfondie pouvant revêtir, si possible, une dimension artistique interdisciplinaire.

Pour les cursus de création, les œuvres des étudiants compositeurs sont jouées par les étudiants du cursus interprète et des ensembles invités. Ces concerts sont dirigés par les étudiants du cursus de direction.

Les récitals concernent les étudiants du PSPBB en DNSPM Interprète (Classique à contemporain, Musique ancienne, Jazz et musiques improvisées, Musiques actuelles amplifiées et Musique Sacrée Notre-Dame). La durée des programmes est de 20 minutes pour les DNSPM 1 et 2 et de 40 minutes (50 minutes pour les clavecinistes) pour les DNSPM 3.

En 2017, le PSPBB a organisé environ 170 récitals.

7.1.2 – Théâtre

Grâce aux nombreux partenariats avec les structures, l'ESAD a pu faire de nombreuses présentations publiques en 2016-2017 :

- 21 octobre 2016 – ... **Du printemps, une transmission**. Chorégraphie Thierry Thieû Niang, promotions 2017 et 2018. Présenté en ouverture de saison au Théâtre de la Cité Internationale.
- 1^{er} et 2 décembre 2016 – **Fragments d'un discours amoureux**. Atelier dirigé par Sophie Loucachevsky et Toméo Vergès avec la promotion 2018, présentations à l'ESAD.
- CARTES BLANCHES : première présentation des « cartes blanches », projets initiés et dirigés par les étudiants en DNSPC 3 (promotion 2017). Cette année, les projets étaient tous présentés au théâtre du TARMAC. Lucas Dardaine a présenté « **Lune** » le jeudi 5 janvier. Julien Moreau a mis en scène « **GONZOO PORNODRAME** » et l'a présenté au public le vendredi 6 janvier 2017. Morgane Vallée a écrit et mis en scène « **Le Grain de Sable** », présenté le samedi 7 janvier 2017.
- 25 février 2017 – « **L'Éveil du printemps** », d'après Frank Wedekind. Mise en scène de la compagnie « Ricci Forte », avec la promotion 2018. Présentation en ouverture du Festival Artdanthé organisé par le Théâtre de Vanves.
- 18 avril 2017 – **Les Petits Bourgeois** – Mise en scène de Serge Tranvouez avec la promotion 2018. Présentation publique au Carré Belle-Feuille de Boulogne-Billancourt dans le cadre du festival « Champs Magnétiques » du PSPBB.
- 27, 28 et 29 avril 2017 - **Foyer(s)** – Mise en scène Stéphane Schoukroun. Présentations publiques au théâtre Le Grand Parquet (partenariat avec le Théâtre Paris Villette) avec les acteurs de la promotion 2019.
- Du 9 au 12 mai 2017 – **CORP(us)** – Mise en scène Cyril Teste avec la promotion 2017. Présentations publiques au CENTQUATRE-PARIS.
- 11 et 12 mai 2017- **George Kaplan** – Texte et mise en scène de Frédéric Sonntag avec les acteurs de la promotion 2019, présenté au Monfort Théâtre.
- 19 mai 2017 – **London Calling** – Créé et mis en scène par Nadège Prugnard et Guy Alloucherie. Présentation publique au Lavoir Moderne Parisien avec la promotion 2018.
- Du 27 au 30 juin et du 19 au 22 juillet 2017 – **L'Étrange histoire de l'Enfant nommé K**. Spectacle de sortie écrit et mis en scène par Igor Mendjisky pour et avec la promotion 2017.

7.2 – Les stages

Les référentiels de compétence des DNSP exigent qu'au cours de ses trois ans de cursus, chaque étudiant fasse l'objet de mises en situation professionnelle et/ou de stages.

Le stage fait l'objet d'une convention tripartite entre la structure d'accueil, l'étudiant et le PSPBB.

Ce stage a pour objectif l'immersion dans le milieu professionnel. Les conseillers aux études ont la responsabilité du suivi des stages en lien avec la responsable de la scolarité et de la vie étudiante. L'étudiant doit être actif et autonome dans sa recherche de stage et doit respecter une procédure précise afin de préparer et valider son stage.

Plusieurs étapes sont à suivre :

- remplir la fiche de projet de stage
- faire valider le stage par le conseiller aux études et le Directeur
- rédaction de la convention de stage par la Responsable de la scolarité et de la vie étudiante qui prend contact avec la structure d'accueil
- suivi du stage dans la structure d'accueil par un tuteur, qui à l'issue du stage doit transmettre une fiche d'évaluation au PSPBB
- remise du rapport de stage par l'étudiant au conseiller aux études

A partir de la fiche d'évaluation et du rapport de stage, le conseiller aux études est en mesure d'établir un bilan de stage global pouvant donner lieu à validation. Cette évaluation ne donne pas lieu à notation, mais à une appréciation générale portée d'après les critères suivants :

- capacité à adapter ses compétences au milieu professionnel
- précision et qualité des informations fournies avant et durant le stage
- qualité du projet final ou de la prestation
- capacité à communiquer avec les organisateurs
- originalité et pertinence du projet présenté
- qualité de la présentation (présentation personnelle, habillement, caractère, expression, etc.)
- capacité à travailler au sein d'une équipe
- ponctualité et assiduité
- sens des responsabilités et capacité à réagir face aux éventuelles difficultés

Ce bilan sera reporté in fine dans le supplément au diplôme. En 2016-2017, 85 étudiants ont effectué un stage d'insertion professionnelle. Voici les structures qui les ont accueillis :

En DNSPM :

Atelier Antoine Laulhère et Giovanna Chitto
BAZ EN/GRANGE DES ARTISTES
Café de la danse
Centre Martenot Kléber
CMBV
COLLECTIF MUSICAL INTERNATIONAL ENSEMBLE 2E2M – PAUL MEFANO
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE POITIERS
Cordes et âmes lutherie
CRI d'Etampes
EMI4M
ESAD (PSPBB)
Espace Nino Ferrer-Dammery-Les-Lys
Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre
Feeling Musique
HISTODOC
INA
Le Coin des Bois

Les luthiers du Quatuor
LES MUSICIENS DE LA BOUCLE
Musique Sacrée Notre Dame de Paris
Opéra de Rouen
Parallel Records
Perrin et fils Luthiers
Piano Nebout
Radio France
SCORING Productions
TOURNESOL, ARTISTES A L'HOPITAL
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC - Laboratoire SYMME
VISA - AD
Sabathier Luthier
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF - Conseil économique, social et environnemental
Espace Nino Ferrer-Dammary-Les-Lys
Orchestre Français des Jeunes (OFJ)
Baiser Salé
Fernando Salvatore LIMA (luthier)
Ugo JANER EIRL
GERHARD GRENZING, S.A.
La Cité de la Voix (Vezelay)
Festival Debussy
OEJB
Festival Aix en Provence
ARIA MUSIQUE PARIS
ASSOCIATION T2M - MAIRIE DE MONTMORILLON

L'accent est mis lors du choix des stages par les étudiants DNSPM sur l'importance d'effectuer une ou des missions qui n'ont pas de rapport direct avec la pratique de leur discipline principale. Ils doivent apprendre à développer de nouveaux champs de compétences autres.

En DNSPD :

Cie Cathy Grouet
BALLET PRELJOCAJ _ PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National
Cie Carmin
Cie Yves Alexandre
Compagnie Cobosmika
LILOU LIGHT
Théâtre National de Chaillot

En DNSPC :

Les élèves comédiens bénéficient de résidences dans des structures partenaires, l'occasion pour eux de côtoyer les équipes techniques, administratives des théâtres et de se confronter et se former aux réalités du métier. Des étudiants renouvellent ces expériences par des stages plus spécifiques dans ces mêmes structures.

Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois
La Chartreuse Villeneuve lez-Avignons
Le Théâtre de la Cité Internationale
Le Monfort
Le Tarmac
Le CENTQUATRE- PARIS
CCN2 Grenoble
Festival Paris L'Eté

7.3 – Le parcours "connaissance de l'environnement professionnel"

Désormais bien ancré dans notre cursus, le parcours "connaissance de l'environnement professionnel" est très largement apprécié de nos étudiants.

Réparti sur toute l'année, il est constitué d'ateliers, de tables rondes et de rencontres à effectifs et fréquences variables.

L'objectif de ce parcours est de permettre aux étudiants d'appréhender thématiques et métiers qu'ils seront amenés à côtoyer dans leur future vie professionnelle.

La Cité de la musique / Philharmonie de Paris, partenaire du PSPBB, propose certains ateliers.

Depuis 2012 – 2013, le groupe Audiens poursuit son partenariat avec le PSPBB pour proposer des ateliers en lien avec l'encadrement juridique et social de l'artiste interprète.

7.4 – Le fonds d'insertion professionnelle ESAD

Ce fonds créé à partir de janvier 2011 est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes comédiens durant les deux années qui suivent la fin de leur formation. C'est aussi un accompagnement artistique dans leurs débuts professionnels.

Le fonds d'insertion est un fonds de soutien aux productions théâtrales qui, par un dispositif spécifique, se propose de favoriser l'emploi des comédiens. Il contribue, par-là même, à renforcer la richesse et la diversité des équipes de création.

Le fonds d'insertion se doit donc de privilégier, par ses choix, les créations de haute qualité artistique, les projets des metteurs en scène reconnus ou émergents et les démarches théâtrales originales. Son rôle est aussi bien régional que national.

Sont concernés par ce dispositif :

1. Les comédiens diplômés de l'ESAD Paris, jusqu'à trois ans après l'obtention du diplôme.
2. Les metteurs en scène ou les compagnies qui réalisent un projet dans lequel sont impliqués un ou plusieurs comédiens bénéficiaires du Fonds d'insertion PSPBB – ESAD.

Dans le cadre de ce dispositif et sur demande du metteur en scène à la recherche d'un ou plusieurs interprètes, les comédiens pourront éventuellement être engagés à la suite d'auditions organisées par l'ESAD.

En 2017, le PSPBB - ESAD a aidé pour un montant de 45 711 euros au bénéfice des projets suivants :

Structure	Production	Etudiants	Promotion
Cie du Double	Arthur et Ibrahim	Mathias BENTAHAR	2017
Cie Java Vérité	Le menteur	Adil LABOUDI	2016
Cie Le Festin	Les soldats de Lenz	Achille SAULOUP	2016
Cie LE KSAMKA	L'envol des cigognes	Eliot MAUREL, Victor FRADET	2015-2014
Cie Le temps de vivre	Rivages	Mathieu DUVAL, Teddy BOGAERT	2015, 2016
La comédie de l'Est	Le songe d'une nuit d'été	Achille SAULOUP, Clément BERTONNEAU	2016, 2014
Oliv Production	Les Malades	Jules AUDRY, Frédéric LOSSEROY, Thibaut FERNANDEZ	2014
Prémises Production	Gonzoo Pornodrame	Benjamin BECASSE-PANNIER ; Marion DEJARDIN ; Hugo KLEIN ; Alex MESNIL ; Morganne VALLEE	
Productions A la poursuite du Bleu	L'Inversion de la courbe	Maxime VERVONCK	2016
Théâtre de Léthé	Pauvreté, Richesse, Homme et Bête + La princesse Maleine	Matthias De GAIL	2016
Théâtre La véranda	Le songe d'une nuit d'été	Adil LABOUDI	2016

8 – LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

8.1 – En musique

Les effectifs du PSPBB en DNSPM sont légèrement inférieurs aux objectifs initialement envisagés dès la création de l'établissement en 2008, ce qui est très marqué pour les musiques actuelles. Les masters à mettre en place en 2017 et 2018 sont en cours de formalisation en 2016.

8.1.1 – En premier cycle

- Finalisation des effectifs des DNSPM – interprète
→ Légère baisse à la rentrée 2016 à 178 étudiants en formation répartis comme suit :
 - .instruments classiques et contemporains / Légère baisse à 116 étudiants
 - .musique ancienne / légère augmentation à 18 étudiants
 - .jazz PSPBB / 10 + 2 = 12 étudiants
 - .jazz CMDL / stabilité à 15 étudiants
 - .musiques actuelles et musiques actuelles amplifiées / 6 étudiants
 - .direction : stabilité à 4 étudiants
 - .création : baisse à 4 étudiants
- Musiques actuelles. Objectif : 6 + 4 = 10 étudiants en 2018

8.1.2 – En deuxième cycle

- En 2016 - poursuite du master recherche et interprétation en musique ancienne / projet par l'Université Paris – Sorbonne
- Rentrée 2017 – le master musicien d'orchestre par la voie de l'apprentissage n'a pas encore été mis en place mais un nouveau partenariat se profile avec l'ONDIF
- Rentrée 2017 – le master improvisation et création sera mis en place
- Long terme – master musique de chambre / master chef de chant musiques ancienne / master instrumental international

8.2 – En théâtre

8.2.1 - L'évolution du cursus DNSPC

L'ESAD s'affirme toujours comme une école de la création par la création.

Le projet de l'école est artistique et pédagogique.

Tout part d'un dialogue entre le directeur de l'école et les metteurs en scène invités. L'enjeu est de leur proposer de prolonger leur propre recherche artistique au sein de l'école et d'inviter les acteurs de l'ESAD à participer à cette recherche.

Un deuxième objectif fondamental est le chemin vers l'autonomie et la professionnalisation.

En première année les cessions restent confidentielles ou ouvertes à des publics choisis. En deuxième et troisième années les temps de recherche s'allongent et des présentations publiques sont organisées à l'ESAD ou dans des théâtres partenaires.

8.2.1.1 – Promotion 2018

A l'automne 2017, elle présentera au CDN de Montluçon le projet mené depuis deux ans avec Guy Alloucherie et Nadège Prugnard autour des migrants dans le cadre d'un festival.

Un travail de recherche autour du clown sera mené en plusieurs étapes par Lucie Vallon et présenté au printemps à l'école.

Le partenariat avec le Théâtre Paris Villette se renouvelle avec un atelier dirigé par Frédéric Cherboeuf et présenté au Grand Parquet en février 2018.

Claude Brumachon et Benjamin Lamarche, après plusieurs cessions de répétitions, créeront une forme chorégraphiée ouverte au public en mars 2018.

Un échange avec l'ENACR (école du cirque de Rosny) trouvera son accomplissement dans un projet spectaculaire présenté au 104.

Marcus Borja créera des petites formes performatives en compagnie de musiciens du PSPBB pour les Nuits du Louvre en avril 2018.

Le projet de fin d'études sera conduit par Jeanne Candell et Lionel Gonzalez et présenté au Théâtre de la Cité Internationale en juin 2018.

Le projet des cartes blanches, au bilan positif en 2016-2017, sera proposé à nouveau à l'automne 2017.

Deux cartes blanches ont été choisies. L'une dirigée par Thomas Couppey, *Traviata Story*, présentée au Théâtre de la Cité Internationale, l'autre, *Rêves*, dirigée par Antoine Maitrias présentée au Monfort Théâtre.

Ces projets sont importants car ils affirment la pertinence du concept de l'école autour de « l'acteur créateur ».

8.2.1.2 – Promotion 2019

En octobre 2017, cette promotion sera accueillie à La Chartreuse, Centre National des écritures du Spectacle pendant trois semaines : travail d'écriture, rencontre d'auteurs, débats, lectures etc. un programme riche et varié autour de la question de l'écriture pour la scène. Philippe Malone, auteur attaché à l'ESAD, y dirigera un atelier. Son travail sera prolongé dans le courant de l'année.

Clément Bondu conduira un travail de long cours. Après plusieurs cessions de recherche, il écrira une pièce pour la promotion qui sera lue dans un nouveau lieu, Les Plateaux Sauvages, en mai 2018. Cette pièce sera retravaillée en montée avec les acteurs lors de la saison 2018-2019 dans ce même lieu

Des artistes majeurs interviendront sur des ateliers plus courts comme Valérie Dréville et Pascal Rambert.

Igor Mendjinsky dirigera un atelier sur le masque en plusieurs périodes dans l'année pour aboutir à des présentations au sein de l'école

Le partenariat avec Théâtre Ouvert sera reconduit pour une semaine de travail autour de textes choisis publiés par ce théâtre. Le projet mènera à une forme publique créée en 2018-2019, dans le cadre de « L'Ecole Pratique des Auteurs de Théâtre (EPAT) ».

Les liens se prolongent avec le Tarmac. La promotion 2019, conduite par Carole Bergen, prend une nouvelle fois en charge les lectures du lauréat du comité de lecture.

Un travail spécifique sur le corps sera proposé par le chorégraphe Olé Khamchanla

Cedric Gourmelon reprendra le travail engagé en première année sur Sénèque et ouvrira ce chantier en mai 2018 à l'ESAD

Serge Tranvouez finira l'année avec un travail de recherche en compagnie d'un auteur présent durant le travail.

8.2.1.3 – Promotion 2020

Un apprentissage progressif est mis en place en première année :

Les premières semaines sont consacrées à un travail technique avec les professeurs permanents de l'école.

Puis un atelier autour de la lecture des textes est mené par Carole Bergen pour une entrée progressive dans la langue. « Qu'est-ce que dire ? ».

Les premiers ateliers ensuite sont consacrés à des auteurs anciens pour ouvrir vers les écritures contemporaines.

Cette année Mathieu Genet proposera un atelier sur L'enfer de Dante et sa magnifique poésie, puis Guy-Pierre Couleau travaillera sur l'auteur allemand Odon Von Horvath.

En fin d'année (mai-juin 2018) Sara LLorca proposera une approche personnelle sur un autre auteur du répertoire, Molière, en s'attaquant à Don Juan.

Thomas Quillardet apportera l'ouverture vers les écritures de plateau par un travail de recherche thématique.

Deux étudiants en section mise en scène à l'école du Théâtre National de Strasbourg, Ferdinand Flame et Eddy D'aranjo, prendront en charge la promotion en deux groupes de sept pour un long atelier de cinq semaines. Des présentations sont prévues à l'ESAD et au Théâtre de la Cité Internationale.

L'autrice Mariette Navarro animera un stage d'écriture, Kaori Ito un atelier de danse en commun avec Paris 3 Sorbonne et Pierre Maillet une master Class en partenariat avec Les plateaux Sauvages.

Le descriptif ci-dessus confirme les orientations de l'école vers un théâtre de recherche mené par des artistes en pleine activité dont beaucoup sont de la dernière génération.

Les partenariats multiples avec les théâtres se confirment et permettent à nos jeunes acteurs d'être en lien avec les lieux de création et d'émergence.

Le lien spécifique avec le Théâtre de La Cité Internationale, déjà engagé, sera précisé et défini dans une convention tri-annuelle

L'école a pour but de former des artistes conscients et engagés, qui ont la maîtrise des outils contemporains du plateau.

Elle aide aussi à leur engagement par l'organisation d'auditions au sein de l'école pour les metteurs en scène intéressés par le fonds d'insertion.

Prochains concours d'entrée et prochaines promotions : Il n'y aura plus de concours spécifiques arts du mouvement. Un concours unique pour recruter des acteurs-créateurs.

	PROMOTIONS Acteurs	CONCOURS D'ENTREE
2017/2018	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2018)
2018/2019	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2019)
2019/2020	1ère + 2e année + 3e année	Art dramatique (concours 2020)

8.1.2 – Pour le DE :

La consolidation et la pérennisation du parcours DE sont plus que jamais liés aux financements spécifiques du Ministère, ainsi que la consolidation de l'équipe administrative et pédagogique chargée de la mise en place et du suivi de l'examen et des formations.

Par ailleurs, vu la demande en formation en Île de France et les multiples possibilités de stages possibles grâce au réseau de partenaires, nous espérons pouvoir légèrement augmenter le nombre de candidats en formation de 10 à 20 stagiaires et proposer un calendrier de cours débutant à l'été 2018 afin de permettre aux stagiaires un peu plus de respiration dans un programme de formation très dense et chargé.

8.3 – En danse

8.3.1 – Vie de l'étudiant :

Nous avons pu améliorer la vie de l'étudiant avec deux nouveaux lieux d'enseignement Conservatoire du 6^e-arrondissement (mise à disposition), Centre des deux moulins-Paris 13^e (location) et le développement de l'accueil au Conservatoire du 13^e-arrondissement (mise à disposition une demi-journée supplémentaire le vendredi /16-17). Ces améliorations sont notables mais fragiles et chaque promotion (dnsp1ère année et DNSP 3ème année) aura 6 lieux de cours.

8.3.2 – Manifestations et Partenariats :

8.3.2.1 – Master classes

Nous pourrions mettre en place en plus des deux sessions de master classes en février et octobre qui existent depuis la création de la formation (avec des intervenants récurrents) :

- une session de master classe en octobre
- une série de 8 master classes en semestre 6

Ces nouvelles master-classes seront proposées par des danseurs et chorégraphes de la scène actuelle dans un souci d'ouverture et création d'un réseau professionnel pour les futurs diplômés.

8.3.2.2 – Créativité des étudiants et temps libre pour le développement du travail personnel

Les étudiants pourront proposer sur scène des Cartes blanches pendant leur cursus, cartes blanches qui étaient jusqu'à lors présentées uniquement lors de l'examen de fin de cursus. Des temps de travail supplémentaires ont été aménagés pour le travail personnel des étudiants en 3^e année.

8.3.2.3 – Comédie musicale

Nous pourrions proposer un nouveau module de cours aux étudiants en dnsp1ère année avec l'arrivée dans l'équipe pédagogique de Milard Hurley qui travaillera en binôme avec Norma Ray pour un atelier en comédie musicale.

8.3.2.4 – Perspectives pour 2017-2018

Développement des partenariats et échanges avec des écoles supérieures et institutions culturelles, amélioration des de la répartition des enseignements universitaires sur les semestres 3,4 5 et 6 et développement du projet pédagogique commun entre le PSPBB et l'Université Paris 8, atelier commun et rencontres avec les étudiants DNSPC et DNSPM.

9 – LE PSPBB ET LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN SPECTACLE VIVANT

9.1 – En théâtre

9.1.1 – la plateforme des écoles supérieures – l'ANESAD

En 2014, s'est créée l'Association Nationale des Ecoles d'Art Dramatique (ANESAD) qui réunit les 11 écoles supérieures sous tutelle du Ministère de la culture. Cette association a pour but de développer le dialogue entre les différentes écoles et de pouvoir tenir un discours commun vis à vis du Ministère de la culture. C'est aussi un espace de réflexion qui permet de définir nos similitudes et nos différences.

L'année 2015, a vu la mise en place des classes préparatoires destinées aux jeunes issus de la diversité :

- à Saint-Etienne où ces classes dépendent directement de l'Ecole de la Comédie
- à Bobigny (93), à l'initiative du CNSAD mais en fonctionnement autonome et différencié du Conservatoire

De nombreux points sont en discussions dans les réunions : les modalités des concours d'entrée dans nos écoles, l'harmonisation des bourses, le lien à l'université et le valant grade etc...

Et aujourd'hui la question du nouveau mode d'accréditation et le rôle du CNESERAC

Les trois écoles ayant postulé : l'ESAD, l'ERAC et la Comédie de Saint-Etienne, ont été habilitées par le Ministère de la culture à délivrer le DE de professeur de théâtre, la collaboration entre les trois écoles dès les demandes d'habilitation se poursuit de façon effective et constructive. Documents et dossiers d'inscriptions, procédures d'inscriptions, communications ont été élaborés en commun dans un dialogue permanent et une collaboration de travail.

Le bilan de cette collaboration après une première année est très positif.

9.1.2 – Les rapprochements pédagogiques envisagés

L'intérêt des rapprochements pédagogiques est de mettre en contact le rapport de l'art dramatique aux autres arts.

Dans le cadre du PSPBB, des collaborations s'établissent entre musiciens et comédiens :

Cette année un projet conduit par Marcus Borja pour les Nuits du Louvre réunit les acteurs de la promotion 2018 de l'ESAD et des musiciens du PSPBB.

Une classe d'improvisation danse et jazz a été conduite en commun entre le département théâtre l'ESAD et le département Jazz du pôle.

Pour la rentrée 2017, la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois **l'ENACR**, a été reconduite et les échanges maintenus avec la nouvelle direction de l'ENACR.

Une convention avec le Théâtre National de Strasbourg a été mise en place pour l'accueil de deux étudiants metteurs en scène à l'ESAD.

Les partenariats multiples avec des théâtres se prolongent : Théâtre de la Cité internationale, 104, Monfort Théâtre, Théâtre Paris Villette, Le Tarmac, Les Plateaux Sauvages...

9.2 – En musique

9.2.1 – Les croisements pédagogiques

Comme les années précédentes, le PSPBB poursuit ses échanges réguliers avec les autres établissements d'enseignement supérieur : les deux conservatoires nationaux, l'ensemble des pôles supérieurs, les directeurs de Cefedem.

Dans cette perspective, de nombreux directeurs et responsables pédagogiques sont venus à la rencontre de nos étudiants, soit à l'occasion de jurys, soit lors de tables rondes dans le cadre d'échanges professionnels.

9.2.2 – Rencontres

Initiées par le PSPBB en août 2010, ces rencontres informelles réunissent l'ensemble des responsables des pôles supérieurs. Elles donnent lieu à des échanges nourris d'ordre pédagogique et administratifs. Elles permettent aux différentes structures présentes de partager leurs problèmes et solutions, de comparer leurs méthodes, de coordonner leurs actions.

En 2016, Rencontres Anescas les 23 et 24 janvier à Paris (au CRR) et les 28,29 et 30 Août à Cannes.

10 – LA COMUE SORBONNE - UNIVERSITÉS

Il est rappelé que le PSPBB était membre associé du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur "Sorbonne – Universités" depuis le mois de novembre 2011.

Par décision de son Conseil d'administration du 26 mai 2014, le PSPBB est devenu membre à part entière de Sorbonne Universités.

En 2016, le projet de fusion des universités Paris-Sorbonne et UPMC a entraîné un changement de statuts de Sorbonne Universités qui devient une association. Le PSPBB a été informé en amont de ce changement et adhèrera à la convention d'association Sorbonne Universités en 2017, après validation par son Conseil d'administration en 2017.

10.1 – La place du PSPBB au sein de la COMUE Sorbonne – Universités

En 2016, dans le prolongement de son accession au statut de membre à part entière, le PSPBB a pris toute sa place dans les différentes instances de Sorbonne Universités :

- le Conseil d'administration – 1 siège (comme chaque membre) – représentant : Xavier Delette, directeur, et à partir du 1^{er} décembre : Laurent Gardeux, directeur.
- le Comité des Membres – 1 siège - représentant : Xavier Delette, directeur
- le Comité des référents Formation et Recherche - représentant : Hélène Fau-Prudhomot, Responsable de la scolarité et de la vie étudiante
- le Comité des référents Vie étudiante – représentant : Hélène Fau-Prudhomot, Responsable de la scolarité et de la vie étudiante
- le Comité des référents International – représentant : Roser Graell-Callul, Responsable des relations internationales
- le groupe de travail Action culturelle – représentant : Virginie Brunet, chargée de production et de l'action culturelle
- le groupe de travail Vie associative : Hélène Fau-Prudhomot, Responsable de la scolarité et de la vie étudiante

Il est également présent au sein des instances thématiques diverses émanant des Comités des référents précités.

Né en 2015, le Collegium Musicae Sorbonne Universités regroupe 9 organismes de recherche et de formation spécialisés dans le domaine musical. *"Dans le cadre d'une continuité entre recherche, formation, création, valorisation et innovation, il crée une opportunité unique de dialogue soutenu entre sciences exactes et sciences humaines. Le Collegium Musicae favorise ainsi la prise en compte conjuguée des musiques savantes, populaires et traditionnelles et de leurs pratiques, considérées des points de vue historique, artistique, culturel, acoustique, cognitif, computationnel et technologique".*

Le Collegium Musicae est composé des établissements suivants :

- l'IReMus / Institut de recherche en musicologie
- le LAM / Lutherie Acoustique, Musique – Institut Jean le Rond d'Alembert
- STMS / Sciences et technologies de la musique et du son
- le Musée de la musique / Cité de la musique – Philharmonie de Paris
- l'Unité systématique et catégorisation culturelles
- le PSPBB
- le COSU / Chœur et Orchestre de Sorbonne Universités
- l'UFR Musique et Musicologie / Université Paris Sorbonne
- l'UFR Ingénierie / Université Pierre et Marie Curie

En 2017, le PSPBB est représenté au sein du Collegium Musicae par Xavier Delette jusqu'au 1^{er} décembre 2017, date à laquelle c'est Laurent Gardeux qui représente le PSPBB en tant que directeur.

10.2 – Les actions concrètes mises en place en 2016 dont a bénéficié le PSPBB

- la carte d'étudiant commune Sorbonne Universités pour les 60 000 étudiants de la COMUE dont ceux du PSPBB
- le journal culturel de Sorbonne Universités
- le SIUMPPS (service santé)
- le projet Geste Acoustique Musique en lien avec le MNHN
- le Master Recherche et Pratique en musique ancienne porté par l'université Paris – Sorbonne et dont le PSPBB est partenaire

10.3 – Les projets

- les actions pédagogiques partagées entre établissements (ex : ethnomusicologie)
- le Master de musicien d'orchestre en apprentissage → rentrée 2018
- projet immobilier pour des logements et des espaces de travail destinés aux étudiants et chercheurs musiciens → long terme
- le festival Champs magnétiques
- le Master Improvisation et création
- le DE théâtre → rentrée 2017

Il convient de signaler qu'en mai 2016 Sorbonne Universités a bénéficié d'une reconduction sous condition (fusion des deux universités) du programme et des fonds de l'IDEX.

11 – LE BUREAU DES ETUDIANTS

Créé à l'automne 2012, le Pôle Étudiant est l'association des étudiants du PSPBB (loi 1901).

Quatre missions :

- **Animation** et réalisation de projets (concerts, soirées étudiantes, etc.)
- **Conseil** et accompagnement
- **Information**, fédération de réseaux
- **Insertion** professionnelle et diffusion d'offres de stages et d'emplois

Le Pôle Étudiant PSPBB s'est restructuré et étoffé avec notamment la création de postes tels qu'un chargé de communication (très actif sur les réseaux sociaux notamment : facebook et twitter), un chargé des relations institutionnelles, un chargé des partenariats, un représentant musiques actuelles, ...

Outre la soirée de remise des diplômes, le Pôle Étudiant PSPBB a organisé de nombreuses soirées dont la portée fédératrice est tout à fait remarquable.

Il s'est également particulièrement investi dans les actions Vie étudiante de Sorbonne Universités tant comme relai que comme participant.

2^{ème} partie

L'ADMINISTRATION

1 – LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT

Créé sous la forme d'une association de préfiguration d'un établissement public de coopération culturelle, le "Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt" fonctionne sous le statut d'établissement public depuis le 1^{er} décembre 2016.

La dissolution de l'association de préfiguration initiée à la même date devrait se clôturer au printemps 2018.

Le Pôle s'appuie sur les ressources des deux CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt, dont la mise à disposition des enseignants et des locaux par les collectivités assure une grande partie de l'activité pédagogique de l'école.

2 – LA GOUVERNANCE

En 2017, certains changements sont intervenus dans la gouvernance de l'établissement, aussi bien au sein du Conseil d'administration que dans la direction de l'établissement.

2.1 – Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'année 2017 sur différents points¹ :

- GPSO a procédé à la nomination d'une nouvelle personnalité qualifiée représentant le département Danse, Madame Fabienne Ozanne-Paré, qui a été élue vice-présidente du Conseil d'administration.
- De nouveaux représentants des étudiants ont été élus :
Pour le département danse : Natacha Gourvil dont la suppléante est Tizia Barcet ;
Pour le département musique : Henri Gillig dont la suppléante est Esther-Hélène Richard ;
Pour le département théâtre : Thomas Christin dont le suppléant est Baptiste Fèbvre.
- De nouveaux représentants des enseignants ont été élus :
Pour le département musique : Xavier Gagnepain dont la suppléante est Aline Bartissol
Pour le département théâtre, ont été réélues Valérie Bezançon et Catherine Rétorée sa suppléante

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de l'établissement public est donc constitué selon le tableau en annexe 1 du rapport d'activité.

En 2017, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni aux dates suivantes :

- 4 janvier 2017
- 3 mars 2017
- 26 avril 2017
- 29 juin 2017
- 15 septembre 2017
- 20 décembre 2017

Chaque Conseil d'administration est précédé d'un groupe de travail réunissant les services concernés pour examiner ensemble les points à fixer à l'ordre du jour, les problèmes à résoudre et permettre ainsi une réunion du Conseil plus efficace.

Deux délibérations à distances ont été organisées :

- 30 octobre 2017 pour l'adhésion à l'association Sorbonne Universités
- 29 novembre 2017 pour la prise à bail des locaux administratifs

Chaque Conseil d'administration et délibération à distance fait l'objet d'un procès-verbal et des délibérations nécessaires.

¹ Annexe 1 – Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2017

2.2 – Le Conseil pédagogique

Il se tient généralement 6 à 8 semaines avant chaque Conseil d'administration. Il est présidé par le directeur de l'établissement².

En 2017, le Conseil pédagogique s'est tenu aux dates et lieux suivants :

- le 23 mars 2017 – bureaux du PSPBB
- le 14 novembre 2017 – bureaux du PSPBB

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu.

Ses compte-rendu sont présentés en Conseil d'administration par le directeur de l'établissement.

Changement des membres du Conseil pédagogique :

- De nouveaux représentants des étudiants danseurs au Conseil Pédagogique ont été élus :
Constance Blique dont le suppléant est Robin Lehoux.
- De nouveaux représentants des étudiants en musique au Conseil Pédagogique ont été élus :
Vincent Duchosal dont le suppléant est Benjamin François
Henri Gillig dont la suppléante est Esther-Hélène Richard
- De nouveaux représentants des étudiants en théâtre au Conseil Pédagogique ont été élus :
Tom Pezet dont le suppléant est Angie Mercier
- De nouveaux représentants des enseignants en musique au Conseil Pédagogique ont été élus :
Louis Fima dont la suppléante est Arianne Jacob
Xavier Gagnepain a été réélu avec une nouvelle suppléante Aline Bartissol
- De nouveaux représentants des enseignants en théâtre au Conseil Pédagogique ont été élus :
Catherine Rétoré dont la suppléante est Valérie Onnis

Un siège est demeuré vacant, faute de candidats

2.3 - La direction

L'année 2017 a été marquée par la phase de recrutement du nouveau Directeur du PSPBB.

La procédure de recrutement a débuté par un Conseil d'administration extraordinaire le 3 mars 2017, mettant en place un comité de recrutement présidé par le Président du Conseil d'administration et dont les membres désignés étaient les représentants des personnes publiques membres du Conseil d'administration.

Après publication de l'annonce et la réception de 16 candidatures, l'audition de 3 des 5 candidats sélectionnés (2 désistements), le comité de recrutement a proposé le choix de Monsieur Laurent Gardeux, qui a été élu à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2017.

Laurent Gardeux a pris ses fonctions en tant que Directeur du PSPBB le 1er décembre 2017.

3 – LE FONCTIONNEMENT

3.1 – Les documents "cadre"

3.1.1 – Les statuts

Ils n'ont pas subi de modifications en 2017.

3.1.2 – Le règlement intérieur général

Le règlement intérieur général a été modifié, sur avis du Conseil pédagogique, lors des Conseils d'administration des 26 avril et 20 décembre 2017.

Lors du Conseil d'administration du 26 avril 2017, il a été modifié sur les points suivants :

- Ajout du Diplôme d'Etat de professeur de théâtre
- Modification du niveau de français pour les candidats non francophones

² Annexe 2 – Composition du Conseil pédagogique au 31 décembre 2016

- Modalités d'admission des étudiants en DNSPM/DE piano accompagnement et en DE Théâtre
- Aides et action sociale

Lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, il a été modifié sur les points suivants :

- Droits d'inscription : possibilité d'échelonnement du règlement des frais de scolarité
- Admission en Master Improvisation et création musicales
- Droits de scolarité DE Théâtre
- Modification composition commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes
- Dispositions particulières absences DE théâtre

3.1.3 – Le règlement des études

Il subit quelques ajustements.

Lors du Conseil d'administration du 4 janvier 2017, il a été modifié sur les points suivants :

- Précisions relatives au concours d'entrée du cursus DNSPM Jazz ;
- Nouvelle maquette du cursus D.E. musique ;
- Nouvelles modalités de compensation des UE résultant de l'avenant signé avec Paris-Sorbonne ;
- Modifications relatives aux sessions d'orchestre.

Lors du Conseil d'administration du 26 avril 2017, il a été modifié sur les points suivants :

DNSPM

- Précisions et modifications d'ordre administratif concernant les inscriptions aux concours et les récitals ;
- Précisions concernant les épreuves d'admission du cursus Direction ;
- Modalité d'évaluation EC Pré-spécialisation, cursus DNSPM 3/DE ;
- Nouvelles maquettes des cursus jazz et MAA – en partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes-saint Denis ;
- Mise en conformité de la maquette CMDL avec la nouvelle maquette du cursus jazz ;

DNSPD

- Précisions et modifications d'ordre administratif concernant les inscriptions aux concours et les épreuves d'admissibilité (candidats éloignés) ;
- Précisions concernant le contenu des épreuves d'évaluation terminale.

Nouvelles sections

- Création de la section DNSPM/DE piano-accompagnement ;
- Création de la section Master Improvisation et Création ;
- Création de la section DE Théâtre.

Lors du Conseil d'administration du 20 décembre 2017, il a été modifié sur les points suivants :

- Suppression pré-requis niveau de langue candidats DNSPM hors EEE
- Limites d'âge pour les épreuves d'admission en hautbois baroque et instruments Jazz et Musiques improvisées
- Composition des jurys de concours d'entrée en musique ancienne
- Modalités de validation des UE
- Ré-intégration parcours Musicien d'orchestre en apprentissage
- DE Théâtre : suppression mention effectifs étudiants
- Modifications de la maquette du DNSPC cursus Art dramatique et suppression cursus Art du mouvement
- Modifications de la maquette du DNSPD

3.1.4 – Le règlement intérieur de la formation continue

Dans le cadre de la mise en place du Diplôme d'Etat de professeur de théâtre, un nouveau règlement intérieur spécifique à la formation continue a été créé et a fait l'objet, après avis du Conseil pédagogique, d'un vote devant le Conseil d'administration du 20 décembre 2017.

3.2 – Les ressources humaines

3.2.1 – L'équipe de direction

L'équipe de direction est changée :

Xavier Delette a été remplacé le 1er décembre 2017 par Laurent Gardeux, Marie – Pierre Mantz a quitté ses fonctions du CRR de Boulogne-Billancourt et du PSPBB, Emmanuelle Desouches, Jean – Dominique Krynen, Serge Tranvouez, Patricia Alzetta et Rick Odums sont toujours présents.

Il est rappelé que, conformément aux statuts, dans le cadre du projet général de l'établissement, les directeurs de département exercent leur fonction en toute autonomie.

Le directeur leur délègue certaines missions de représentations, notamment au sein des jurys et récitals, ou de réunions thématiques.

Laurent Gardeux et Emmanuelle Desouches, interviennent plus particulièrement sur l'ensemble des développements structurels de l'établissement : élargissements pédagogiques, données budgétaires, gestion des ressources humaines, communication, aspects techniques, vie internationale, relations institutionnelles, partenariats.

3.2.2 – Les conseillers aux études et coordinateurs pédagogiques

Au 31 décembre 2017, l'équipe d'encadrement pédagogique du PSPBB compte 5 conseillers aux études, 3 coordinateurs pédagogiques et une chargée de mission :

- Pascal Le Corre – conseiller aux études DNSPM (plus particulièrement sur Paris)
- Hélène Genet – conseillère aux études DNSPM (plus particulièrement sur Boulogne-Billancourt)
- Carole Bergen – conseillère aux études DNSPC
- Nathalie Moreno – conseillère aux études DNSPD
- Nadia Cauvin – conseillère aux études DE
- Bibiane Lapointe – coordinatrice pédagogique musiques anciennes
- Jean-Charles Richard – coordinateur pédagogique jazz et musiques improvisées
- François Vion – coordinateur pédagogique musiques actuelles amplifiées
- Ann Vignal – Chargée de mission auprès du Directeur pour le développement et le suivi de nouveaux projets pédagogiques

3.2.3 – L'organigramme de l'équipe administrative

Deux nouveaux membres dans l'équipe administrative :

- Flora Gros, chargée de suivi pédagogique du DE de professeur de théâtre
- Hélène Chapput, qui remplace Jean-Rémy Rakoto au poste de Responsable des opérations comptables et budgétaires

Au 31 décembre 2017, la composition de l'équipe administrative est donc la suivante³ :

- Laurent Gardeux, Directeur
- Emmanuelle Desouches – Secrétaire générale
- Héloïse Clément - Secrétaire
- Virginie Brunet – Chargée de production et de l'action culturelle
- Hélène Fau-Prudhomot – Responsable de scolarité et de la vie étudiante
- Roser Graell – Calull – Responsable des relations internationales et de la communication
- Audrey Della-Faille - Assistante administrative DNSPD
- Elodie Ober – Chargée de communication ESAD et des relations avec les professionnels

³ Annexe 3 – organigramme au 31 décembre 2016

- Marie Toutain – Responsable administrative DNSPC
- Camille Reibel-Castro – chargée des ressources humaines
- Hélène Chapput– Responsable des opérations comptables
- Flora Gros - Chargée de suivi pédagogique pour le DE théâtre

3.2.4 – Les enseignants

Le PSPBB a engagé 228 enseignants, 66 tuteurs et 25 accompagnateurs durant l'année 2017. Certains sont mis à disposition du PSPBB par les collectivités partenaires : la Ville de Paris et Grand Paris Seine Ouest. Les autres sont engagés directement et pris en charge intégralement par le PSPBB.

Il convient d'ajouter les enseignants de l'IFPRO en danse jazz et les enseignants du CMDL dont les heures d'enseignement sont refacturées au PSPBB.

3.2.5 – Les autres intervenants

Outre les invités en master classes déjà mentionnés, les autres intervenants sont les membres des jurys au nombre de 157, 6 régisseurs et 4 appariteurs pour les épreuves liées aux 5 diplômes délivrés par le PSPBB.

3.3 – La vie scolaire

3.3.1 – Les bourses et aides exceptionnelles

Du fait de son statut d'établissement d'enseignement supérieur culture, les étudiants régulièrement inscrits au PSPBB peuvent prétendre à l'ouverture de droits aux bourses sur critères sociaux ainsi que d'autres types d'aides exceptionnelles (FNAUAC, aides ponctuelles).

Pour l'année 2016 - 2017 : 64 étudiants sont exonérés de droits de scolarité

.dont 62 boursiers sur critères sociaux (CROUS), soit 25,49 % des inscrits

.et 2 étudiants bénéficiaires du FNAUAC

Pour l'année 2017 - 2018 : 72 étudiants sont exonérés de droits de scolarité

.dont 72 boursiers sur critères sociaux (CROUS), soit 29% des inscrits

	éch. Obis : 25
TOTAL : 72 exonérés = 29 % des inscrits	éch. 1 : 11
DNSPM : 42 étudiants, soit 24 %	éch 2 : 4
DNSPC : 15 étudiants, soit 38 %	éch 4 : 0
DNSPD : 6 étudiants, soit 26 %	Ech 5 : 8
D.E. (post-DNSPM) : 7 étudiants, soit 39 %	Ech 6 : 10
	Ech 7 : 7

3.3.2 – La couverture sociale

Le PSPBB a été habilité pour le régime social des étudiants, à titre définitif, le 26 octobre 2010 (code établissement 1261). Chaque étudiant du PSPBB, même hors circuit universitaire, peut donc être pris en charge par la couverture sociale étudiante.

A la rentrée 2017, 62 étudiants ont été affiliés à la sécurité sociale des étudiants par le PSPBB, chargé de transmettre les dossiers d'affiliation aux sections locales universitaires choisies d'une part (LMDE – centre 601 / SMEREP – centre 617) et les cotisations URSSAF d'autre part.

3.4 – Les moyens matériels

3.4.1 – Les espaces de travail pédagogique

Les lieux d'enseignement du PSPBB sont multiples : CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt, ESAD, universités Sorbonne Nouvelle et Paris-Sorbonne, Paris 8 Vincennes Saint-Denis, Studio des Abbesses, IFPRO, CMDL.

Ces espaces ne suffisant pas, le PSPBB a dû louer quelques espaces de travail pédagogique en 2017 tels que les salles de danse de l'IFPRO

Il est important de signaler que la Ville de Paris a poursuivi en 2017 sa mise à disposition des studios de danse dans les nouveaux conservatoires : le CMA 13 et le CMA 17. Ces mises à disposition font l'objet de valorisations.

La classe de composition électroacoustique et les départements jazz et MAA du CRR de Paris et du PSPBB sont désormais bien installés dans le bâtiment de la Ville de Paris 53 rue Jean Jacques Rousseau.

3.4.2 – Les bureaux de l'administration – le 21, rue de Madrid

Il est rappelé que ces espaces d'une surface de 280 m² étaient partagés à part quasi égales entre le CRR de Paris (52 %) et le PSPBB (48%) jusqu'en septembre 2016.

La Ville de Paris est locataire de l'ensemble des bureaux ; elle refacture une part du loyer au PSPBB.

Montant loyer et charges pour 1 an : 82 000 euros environ.

Le PSPBB et le CRR partageaient la grande salle de réunion.

Ces bureaux apportaient au PSPBB des conditions de travail de qualité susceptibles d'améliorer les services rendus aux étudiants et aux enseignants.

Ils constituent l'unique lieu spécifique du PSPBB et participent en cela à la définition de l'identité de l'établissement.

A la suite du départ des équipes du CRR des locaux, la Ville de Paris a décidé de résilier le bail du 21, rue de Madrid. Le PSPBB a trouvé de nouveaux locaux pour un déménagement en janvier 2018 dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

3.4.3 – L'acquisition de nouveaux matériels

De nouveaux outils informatiques et de bureau ont été acquis pour les nouveaux membres de l'équipe

- PC
- Bureaux
- Armoires

Quelques matériels à finalité pédagogique ont été acquis en 2017 :

- Ensemble de tables et chaises avec écrioires pour le cours d'anglais
- Paire de micros pour piano (MAA)
- Ensemble de quatre archets baroques pour violon (musique ancienne)
- Ensemble de matériels audio-vidéo (DNSPC)

3.5 – La communication

3.5.1 – Les supports imprimés

La brochure de présentation et de programmation de la saison bilingue est le support le plus marquant de l'année 2017.

Les supports imprimés (diffusés également en version numérique) créés en 2017 sont les suivants :

- brochure de présentation et de saison 2017/2018 bilingue
- dépliant de présentation du département jazz et musiques improvisées
- flyer de présentation du concours d'entrée en DNSPD
- dépliant présentant l'ESAD et son projet (septembre 2017)
- brochure de sortie de la promotion 2017 de l'ESAD
- flyer cartonné annonçant le concours 2018 de l'ESAD (septembre 2017)

3.5.2 – La communication web

3.5.2.1 – La newsletter

La newsletter mensuelle du PSPBB compte aujourd'hui 1200 abonnés et est un outil indispensable au rayonnement de la structure et à la promotion de la programmation de sa saison. Elle est également utilisée pour la communication interne (diffusion d'informations générales auprès des étudiants, des enseignants et de l'équipe administrative).

3.5.2.2 – Les réseaux sociaux

La page Facebook du PSPBB a été créée en 2014 et compte aujourd'hui 1039 mentions « j'aime » (+76% par rapport à 2016). Parmi les succès de la page Facebook, on peut citer l'annonce du concours d'entrée en DNSPM ou encore les publications sur les concerts de l'Orchestre symphonique à la Philharmonie de Paris (Ciné-concert Alexandre Nevsky - mars 2017) et à La Seine musicale (octobre 2017). Le département théâtre dispose également d'une page Facebook qui compte avec 2073 mentions « j'aime ».

Un compte Instagram a été créé en septembre 2017, à l'occasion des premières activités publiques. Aujourd'hui, on comptabilise 106 abonnés.

Le compte Twitter, créé en octobre 2016, comptabilise 263 abonnés (+26 %).

3.5.3.2 – Le site Internet

Sur le site Internet, on trouve notamment :

- une page dédiée à la saison avec un calendrier mensuel des événements
- une page dédiée au concours d'entrée
- une page dédiée aux médias (mise à disposition des logos, de la charte graphique et des différentes brochures)
- une page dédiée à la présentation de chaque département
- des liens vers les réseaux sociaux du PSPBB
- une page dédiée à l'action internationale

3.5.4 – Publicités et publications

En 2017, le PSPBB a acheté des encarts publicitaires afin de promouvoir les concours et le cursus DNSPD :

- ¼ page dans le numéro 270 (décembre 2017) de *Ballet2000*
- ½ page dans le numéro 13 (mars-mai 2017) de *Ballroom*
- Un encart dans "La Terrasse" pour mettre en avant le concours 2018 de l'ESAD

3.5.5 – Photographies

Le PSPBB a sollicité les services de photographes professionnels pour enrichir sa banque d'images.

3.5.5.1 – Pour la musique

- Ciné-concert « Alexandre Nevsky » à la Philharmonie de Paris (direction : Pierre-Michel Durand), 3 mars 2017 – Photographe : Cyril Zannettacci
- *French Side Story*, concert de l'orchestre symphonique à La Seine musicale (direction : Mathieu Herzog, soliste : Camille Thomas), 28 octobre 2017 – Photographe : Cyril Zannettacci

3.5.5.2 – Pour la danse :

- Scène ouverte à la danse Jazz à la MPAA – 8 et 9 mars 2017 – Photographe : Virginie Kahn
- Scène ouverte à la danse Jazz au Café de la Danse – 18 décembre 2017 – Photographe : Virginie Kahn

3.5.5.3 – Pour le théâtre

Photographe : Christophe Raynaud de Lage

Représentations :

- **... Du printemps, une transmission.** Chorégraphie Thierry Thieû Niang, promotions 2017 et 2018. Présenté en ouverture de saison au Théâtre de la Cité Internationale.
- **Fragments d'un discours amoureux.** Atelier dirigé par Sophie Loucachevsky et Toméo Vergès, présentations à l'ESAD (promotion 2017).

- CARTES BLANCHES : « **Lune** » de Lucas Dardaine. « **GONZOO PORNODRAME** » par Julien Moreau et « **Le Grain de Sable** », écrit et mis en scène par Morgane Vallée (promotion 2017).
- « **L'Éveil du printemps** ». Mise en scène de la compagnie « Ricci Forte », avec la promotion 2018. Présentation en ouverture du Festival Artdanthé organisé par le Théâtre de Vanves.
- **Les Petits Bourgeois** – Mise en scène de Serge Tranvouez avec la promotion 2018. Présentation publique au Carré Belle-Feuille de Boulogne-Billancourt dans le cadre du festival « Champs Magnétiques » du PSPBB.
- **Foyer(s)** – Mise en scène Stéphane Schoukroun. Présentations publiques au théâtre Le Grand Parquet (partenariat avec le Théâtre Paris Villette). Avec les acteurs de la promotion 2019.
- **CORP(us)** – Mise en scène Cyril Teste au CENTQUATRE-PARIS avec la promotion 2017.
- **George Kaplan** – Texte et mise en scène de Frédéric Sonntag avec la promotion 2018, présenté au Monfort Théâtre.
- **L'Étrange histoire de l'Enfant nommé K**. Spectacle de sortie écrit et mis en scène par Igor Mendjisky pour et avec la promotion 2017.
- Carte blanche : **Traviata Story**, écrit et mis en scène par Thomas Couppey (promotion 2018). Présentations publiques au Théâtre de la Cité Internationale.

Autres événements :

- Portraits de la promotion DNSPC sortante (promotion 2017) – avril 2017
- Festival Champs magnétiques – 18 et 19 avril 2017 – Photographe : Virginie Kahn

4 – LE BUDGET

Le budget de l'année 2017 a été voté selon la maquette des collectivités de 500 à 3500 habitants, conformément à la délibération n°2016-05 du 6 octobre 2016 et aux préconisations de la DRFIP, par nature et par chapitre. Les contributions en nature ne sont plus inscrites dans le budget de l'établissement.

Cette première année pleine de l'Établissement public se caractérise par un budget en nette augmentation par rapport à celui de l'année 2016 qui a fonctionné onze mois sous la forme d'une association et un mois sous la forme d'un établissement public. Cette augmentation s'explique notamment par la nécessité d'engager du personnel administratif et des frais de fonctionnement propres à l'établissement public, ainsi que par la création de nouveaux diplômes et parcours.

4.1 – Les recettes et dépenses de l'EPCC

4.1.1. Les recettes

4.1.1.1 – Les recettes de fonctionnement 2017 – 3 105 493 euros.

Ces recettes proviennent principalement de la **subvention du Ministère de la culture** versée par la DRAC Ile-de-France, à hauteur de 1 968 000 euros dont 52 000 euros pour la mise en place du diplôme d'Etat (DE) de professeur de théâtre.

Depuis le transfert de l'activité de l'association à l'EPCC, la Ville de Paris et Grand Paris Seine Ouest ont mis fin à certaines mises à disposition de personnels (non titulaires ni CDI). Pour l'année 2017, la Ville de Paris et GPSO ont versé des subventions d'équilibre au PSPBB afin de compenser le surcoût engendré par l'emploi direct des enseignants qui ne sont plus mis à disposition par les collectivités.

Les subventions versées sont d'un montant de 300 000 euros de la part de la Ville de Paris et de 5 400 euros de la part de GPSO (subvention 2017 estimée à 17 933 € mais versée sur l'exercice 2018).

Les frais d'inscription comprennent les frais de concours et les frais de scolarité.

Les tarifs pour la rentrée sont les suivants :

- .frais de dossier DNSP et DE théâtre : 70 euros
- .frais de dossier DE musique : 40 euros
- .frais de scolarité DNSP : 450 euros
- .frais de scolarité : DE musique : 100 euros
- .frais de scolarité DE musique post DNSPM : 300 euros
- .frais de scolarité DE théâtre : 550 euros (FI), 6800 euros (FC), 400 euros (EE)

Les frais de scolarités perçus en 2017 s'élèvent à 186 560,30 euros.

Au titre de la **taxe d'apprentissage** (catégorie B), le PSPBB a perçu en 2017 une somme totale de 9 586,97 euros.

Par ailleurs, une grande partie des recettes de fonctionnement provient de virements effectués du compte de **l'association**, à titre d'acompte sur le résultat de la liquidation de celle-ci, à celui de l'EPCC, afin d'assurer la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'EPCC dans l'attente du versement de la subvention de la DRAC Ile-de-France. La recette correspondante avait été estimée à 217 878,28 euros mais les versements rendus nécessaires par l'absence de trésorerie ont dépassé ce montant, atteignant au total 614 000 euros.

Concernant les recettes, le résultat dégagé sur l'année 2017 s'élève à 556 686,71 euros portant le total des recettes de fonctionnement à 3 105 493 euros. Cet excédent est lié aux recettes provenant de virements de l'association sur le compte de l'EPCC.

En effet, dans le cadre de la liquidation de l'association, ces recettes correspondent à des acomptes sur le résultat de la liquidation de celle-ci afin d'en assurer le fonctionnement dans l'attente du versement des subventions à l'EPCC.

Le solde des crédits d'un montant de 256 956,99 euros n'a pas fait l'objet d'un report de crédit.

4.1.1.2 – Les recettes d'investissement 2017 – 35 633,37 euros

Les recettes prévisionnelles de l'année 2017 en investissement s'élevaient à 45 322,61 euros dont 9 689,24 euros provenant d'un prélèvement sur la section de fonctionnement (recettes d'ordre). Néanmoins, en l'absence de comptabilisation des amortissements ces recettes d'ordres n'ont pu être prises en compte, les recettes réalisées en 2017 sur la section d'investissement ne s'élèvent qu'à 35 633,37 euros.

4.1.2. Les dépenses

4.1.2.1 – Les dépenses de fonctionnement – 2 548 804,29 euros

Le budget (primitif + supplémentaire) 2017 s'élevait à 2 805 761,28 euros en fonctionnement dont 9 689,24 euros en dépenses d'ordre vers la section d'investissement, soit 2 796 072,04 euros en dépenses de fonctionnement réelles. En investissement pour 2017, les dépenses étaient estimées à 45 322,61 euros, dont 9 689,24 euros financés par la section de fonctionnement.

La masse globale de dépenses réelles, fonctionnement et investissement confondue était estimée à 2 841 394,65 euros.

Les dépenses prévisionnelles l'année 2017 s'élevaient à 2 805 761,28 euros dont 2 796 072,04 euros de dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnels étaient estimées à 1 994 675,03 euros, constituant 71,1 % du budget global de fonctionnement.

Les dépenses réelles réalisées en décembre 2017 s'élèvent au total à 2 548 804,29 euros dont 1 986 702,58 euros en charges de personnels, constituant 77,9 % du budget global réalisé.

Les dépenses réalisées ne représentent au global que 91,2 % des dépenses prévisionnelles.

Au final, le résultat excédentaire de l'exercice 2017 s'élève à 556 686,71, sachant que l'excédent antérieur s'élevait à 260 630,07 euros, l'excédent cumulé de clôture s'élève à 781 685,41 euros.

4.1.2.2 – Les dépenses d'investissement 2017 - 37 831,68 euros

Les dépenses prévisionnelles prévues au budget 2017 s'élevaient à 45 322,61 euros. Les dépenses réalisées en investissement s'élèvent à 37 831,68 euros, ce qui représente 7 490,93 € de moins que les dépenses prévisionnelles. Néanmoins, compte tenu du fait que les recettes liées aux immobilisations n'ont pas été comptabilisées, ces dépenses sont supérieures aux recettes de 2 198,31 euros.

4.2 – Le bilan de l'année 2017

Il présente les caractéristiques suivantes :

- le réalisé 2017 correspond à une première année plein d'activité pour l'EPCC, avec des coûts de fonctionnement différents et l'apparition de nouveaux diplômés
- sur cette année, le réalisé est inférieur à l'enveloppe prévisionnelle votée en CA car il ne représente que 91% du budget prévisionnel
- le résultat excédentaire de l'exercice 2017 s'élève à 554 490,10, sachant que l'excédent antérieur s'élevait à 260 630,07 euros, l'excédent cumulé de clôture s'élève à 779 487,10 euros.

La destination de ce solde sera décidée par le Conseil d'administration à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2018.

4.3 – Perspectives budgétaires

Le réalisé 2017 a été particulièrement impacté par l'augmentation de la masse salariale qui est passée de 1 604 919 euros en 2016 (hors IFPRO et CMDL) à 1 896 702 euros en 2017.

Outre les salaires administratifs, la part des salaires des enseignants augmente du fait de la non mise à disposition de personnels enseignants depuis le 1^{er} octobre 2016 et de l'ouverture de nouveaux diplômés. Sur l'année 2016/2017, la répartition des heures d'enseignement des enseignants mis à disposition et non mis à disposition sur les principaux diplômés est la suivante :

	Heures de mise à disposition	Heures payées à taux plein
DNSPM	7368	6370
DNSPD	938	336
DNSPC	873	906
DE Musique	248	1724

Le budget 2018 est en nette augmentation, ce qui devrait permettre de prendre en charge l'évolution de l'équipe enseignante pour la mise en œuvre des nouveaux diplômés, la rémunération du Directeur ainsi que la prise en charge de productions et des frais généraux nécessaires au fonctionnement de l'EPCC. L'augmentation du budget doit être suivie de ressources complémentaires, néanmoins si la perspective de recettes supplémentaires ne peut se confirmer, l'année 2018 devra être mise à profit pour réfléchir à un nouveau modèle économique permettant d'envisager une réduction des coûts sans diminuer la qualité de l'offre pédagogique.

CONCLUSION

Le rapport d'activité de l'année 2016, qui avait vu la transformation de l'établissement sous statut d'Etablissement public de coopération culturelle, insistait sur la très grande mobilisation des équipes sur ce changement. L'année 2017, si elle montre une activité artistique et pédagogique très importante de l'établissement malgré la pression qu'a représenté cette mobilisation, aura permis de mettre en pleine lumière les nouveaux enjeux de l'établissement, notamment sur la question des financements.

L'année 2017 est donc une année de transition à plus d'un titre, en ce qu'elle permet de prendre la mesure réelle de l'impact de la transformation en établissement public, et qu'elle voit par ailleurs l'arrivée en décembre d'un nouveau directeur.

Si, comme l'indiquait la conclusion du rapport d'activité 2016, le passage en EPCC a été maîtrisé et réalisé avec succès, il convient d'aborder l'année 2017-2018 en menant une réflexion approfondie sur les questions de fonctionnement, dans leur lien avec les questions de pédagogie.

ANNEXES

- 1 – Composition du Conseil d'administration de l'EPCC au 31 décembre 2017
- 2 – Composition du Conseil pédagogique au 31 décembre 2017
- 3 – Organigramme au 31 décembre 2017
- 4 – Convention tripartite Ville de Paris – GPSO - PSPBB
- 5 – Convention financière 2017 et avenants – Ministère de la culture – DRAC Ile de France / PSPBB

ANNEXE 1

**Composition du Conseil d'administration
au 31 décembre 2017**

EPCC PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PARIS BOULOGNE - BILLANCOURT

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 décembre 2017

	REPRÉSENTANTS	NOM	FONCTION
Représentants des personnes publiques	Ville de Paris	Alexandra CORDEBARD	Maire du Xème arrondissement de Paris
	Grand Paris Seine Ouest	Philippe DUCLOUX	Conseiller de Paris
	DGCA - Ministère chargé de la culture	Arnelle GENDARME	Conseillère communautaire GPSO - conseillère municipale de Boulogne Billancourt
	Préfecture de Région	Pascal LOUAP	Conseiller communautaire GPSO - Maire - adjoint de Boulogne - Billancourt
	Université Paris IV - Sorbonne	Régine HATCHONDO	Directrice générale de la création artistique
	Université Sorbonne Nouvelle - Paris III	Nicole DA COSTA	Directeur régionale adjoint des affaires culturelles
	Personnalité qualifiée Ministère chargé de la culture (président)	Laurent CUGNY	Directeur de l'UFR de Musique et Musicologie
	Personnalité qualifiée Grand Paris Seine Ouest (vice-présidente)	Romain PIANA	Professeur
	Personnalité qualifiée Ville de Paris (vice-président)	Marcel BOZONNET	Metteur en scène - Administrateur
	Département musique - 1 représentant des enseignants	Fabienne OZANNE-PARE	Artiste chorégraphique
Département musique - 1 représentant des étudiants	Maxime PASCAL	Chef d'orchestre	
Département danse - 1 représentant des enseignants	Xavier GAGNÉPAIN		
Département danse - 1 représentant des étudiants	Henri GILLIG		
Département art dramatique - 1 représentant des enseignants	Sylvie DUCHESNE		
Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Natacha GOURVIL		
Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Valérie BEZANÇON		
Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Thomas CHRISTIN		
Membres suppléants	Ville de Paris	Christophe GIRARD	Conseiller de Paris
	Grand Paris Seine Ouest	Hermano SANCHES RUIVO	Conseiller de Paris
	Université Paris IV - Sorbonne	Grégoire DE LA RONCIÈRE	Vice - président GPSO délégué à la culture - Maire de Sèvres
	Université Sorbonne Nouvelle - Paris III	Anne Charlotte LORBER	Conseillère communautaire - conseillère municipale de Boulogne Billancourt
	Département musique - 1 représentant des enseignants	Aline BARTISSOL	
	Département musique - 1 représentant des étudiants	Esther-Hélène RICHARD	
	Département danse - 1 représentant des enseignants	Patricia KARAGOZIAN	
	Département danse - 1 représentant des étudiants	Tizia BARCET	
	Département art dramatique - 1 représentant des enseignants	Catherine RETORE	
	Département art dramatique - 1 représentant des étudiants	Baptiste FEBVRE	
Invités permanents	Administration	Laurent GARDEUX	Directeur
	Comptable- Direction régionale des finances publiques	Karine CHANQUOY-JACQUET	Directrice du Pôle Gestion Publique Secteur Public Local - Représentant de M. PARINI - Comptable direct du Trésor

ANNEXE 2

**Composition du Conseil pédagogique
au 31 décembre 2017**

COMPOSITION DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE

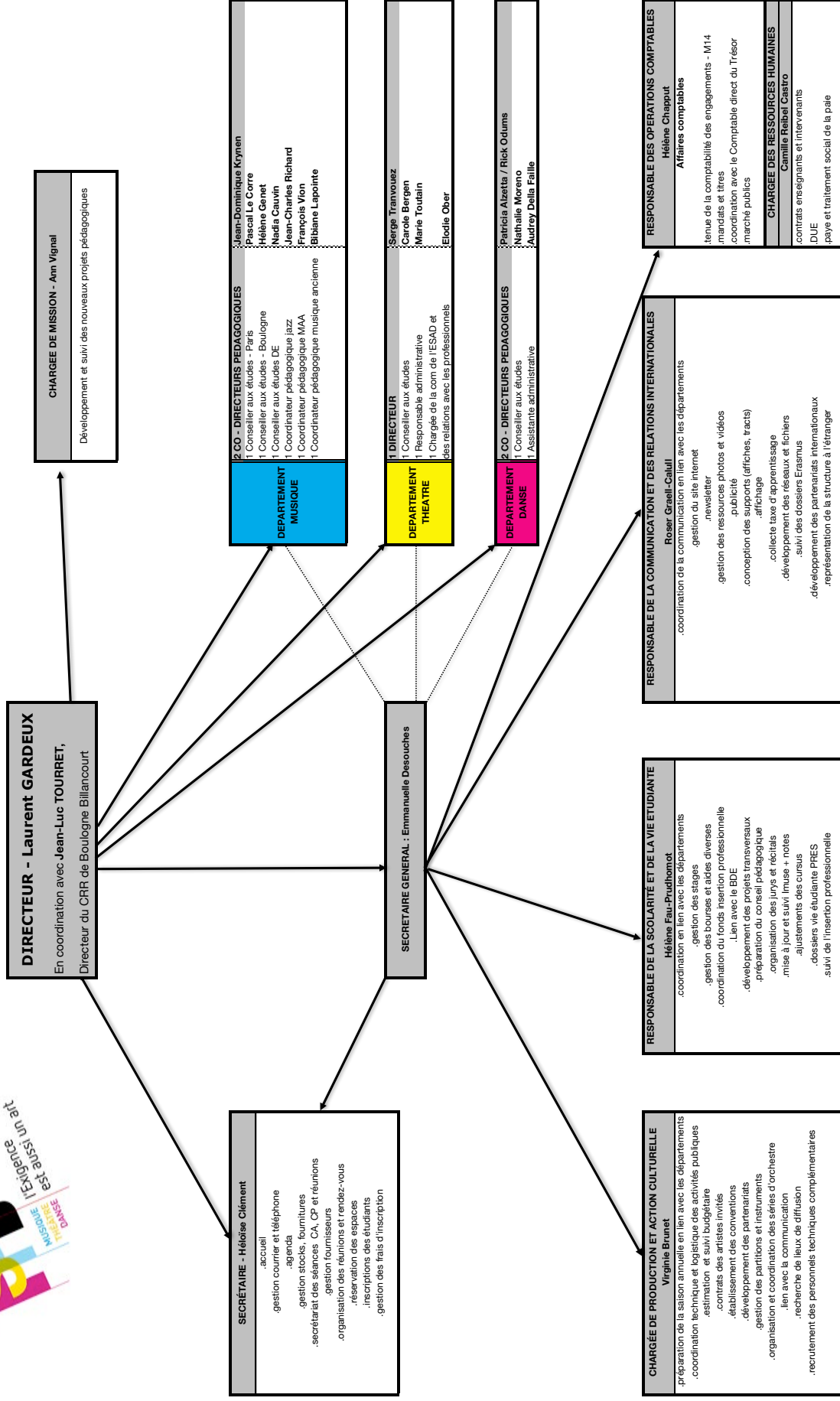


	REPRESENTANTS	NOMS	FONCTIONS
MEMBRES DE DROIT	PSPBB	Laurent Gardeux	Directeur
	Département musique	Jean-Luc Tourret ou Jean-Dominique Krynen	Directeurs pédagogiques
		Pascal Le Corre ou Hélène Genet	Conseiller aux études
	Département art dramatique	Serge Tranvouez	Directeur pédagogique
		Carole Bergen	Conseiller aux études
Département Danse	Rick Odums ou Patricia Alzetta	Directeurs pédagogiques	
	Nathalie Moreno	Conseiller aux études	
MEMBRES NOMMÉS	Université Paris-Sorbonne (Paris IV)	Guillaume BUNEL et Philippe CATHE	Coordinateur pédagogique DNSPM / Paris IV
	Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3	Julia Gros De Gasquet	Enseignante Institut d'Etudes Théâtrales
	Département musique	NN	Personnalité qualifiée
	Département art dramatique		Personnalité qualifiée
MEMBRES ÉLUS	Enseignants département musique (3)	Xavier Gagnepain	
		Michaël Ertzscheid	
		Louis FIMA	
	Enseignants département art dramatique (2)	Catherine Retore	
		NN	
	Enseignants département danse (1)	Sylvie DUCHESNE	
Étudiants département musique (2)	Vincent DUCHOSAL		
	Henri GILLIG		
Étudiants département art dramatique (1)	Tom PEZIER		
Étudiants département danse (1)	Constance BLIQUE		
SUPLÉANTS	Enseignants département musique (3)	Aline BARTISSOL	
		Anne Ricquebourg	
		Ariane JACOB	
	Enseignants département art dramatique (2)	Valérie ONNIS	
		NN	
	Enseignants département danse (1)	Patricia Karagozian	
Étudiants département musique (2)	Benjamin FRANCOIS		
	Esther-Hélène RICHARD		
Étudiants département art dramatique (1)	Angie MERCIER		
Étudiants département danse (1)	Robin LEHOUX		

ANNEXE 3

Organigramme au 31 décembre 2017

ORGANIGRAMME PSPBB



ANNEXE 4

Convention tripartite Ville de Paris – GPSO - PSPBB

CONVENTION CADRE TRIPARTITE

Entre

LA VILLE DE PARIS

Domiciliée Hôtel de Ville - 75196 Paris Cedex 04

Représentée par la Maire de Paris, **Madame Anne HIDALGO**

Ci-après désignée : la « Ville de Paris »

ET

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Domiciliée 9, Route de Vaugirard – CS 90008 – 92197 Meudon Cedex

Représenté par son Président, **Monsieur Pierre - Christophe BAGUET**

Ci-après désignée : « GPSO »

ET

LE PÔLE SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB)

Etablissement Public de Coopération Culturelle

N° SIRET : 509 039 673 00017/Code APE : 8542Z

Domicilié 14, rue de Madrid – 75008 Paris

Représenté par son Président **Marcel BOZONNET**

Ci-après désigné : le « PSPBB »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.759-1,

Vu la délibération n° 2008 DAC 215 du 21 avril 2008 du Conseil de Paris autorisant la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle chargé de dispenser et de gérer des activités d'enseignement supérieur,

Vu la délibération n° 25 du 11 décembre 2008 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt validant le principe de l'adhésion de la Ville au projet et autorisant le Maire à s'associer à la Ville de Paris en vue de la création d'un Etablissement de Coopération Culturelle,

Vu la délibération n° 2009 DAC 756 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009 portant approbation de la création d'un nouvel établissement de coopération culturelle à caractère administratif entre les communes de Paris, Boulogne-Billancourt et l'Etat dénommé « Pôle supérieur d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt » et autorisant M. le Maire de Paris à signer les statuts de l'EPCC dénommé « Pôle supérieur d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt »,

Vu la délibération n° 24 du 10 décembre 2009 du Conseil municipal de la commune de Boulogne-Billancourt du 10 décembre 2009 portant approbation des statuts du « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt » en tant qu'EPCC,

Vu les arrêtés n° 2009 – 1740 du 21 décembre 2009 et n° 2010 – 609 du 29 juin 2010 du Préfet de région portant création de l'EPCC « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt »,

Vu la délibération n° CC2010/06/09 du conseil de communauté de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) du 24 juin 2010 demandant son adhésion à l'EPCC nommé « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt », et y élisant ses représentants au Conseil d'administration,

Vu la délibération 2010 DAC 631 des 27 et 28 septembre 2010 du Conseil de Paris approuvant la demande d'adhésion de GPSO à l'EPCC précité,

Vu la délibération 2016 – 02 du conseil d'administration du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt du 29 janvier 2016 approuvant le calendrier de transfert de l'activité de l'association vers l'EPCC

Vu la délibération n°2016 DAC 297 de la Ville de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 autorisant son Maire à signer la présente convention,

Vu la délibération n° C2016/09 du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) du 28 septembre 2016 autorisant son Président à signer la présente convention,

Vu la convention-cadre entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en date du 22 mai 2011,

Vu la convention-cadre entre la Ville de Paris et le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt en date du 22 mai 2011,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Les Villes de Paris et de Boulogne-Billancourt, rejointes au 1^{er} janvier 2010 par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO), ont souhaité s'engager conjointement dès 2008 dans la création d'un Pôle supérieur d'enseignement artistique en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Initialement créé sous la forme d'une association de préfiguration, dont le Conseil d'administration a assuré la gestion, le Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt est devenu un Etablissement public de coopération culturelle (E.P.C.C), tel que déterminé par l'arrêté préfectoral n° 2009-1740 du 21 décembre 2009.

Cette nouvelle catégorie d'établissements d'enseignement supérieur en matière de spectacle vivant s'appuie sur l'article L. 759-1 du code de l'éducation, créé par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoyant que ceux-ci « assurent la formation aux métiers du spectacle, notamment celle des interprètes, des enseignants et des techniciens ». Ces établissements relèvent en outre de la responsabilité de l'Etat et sont habilités par le Ministre de la Culture à délivrer des diplômes nationaux dans les conditions fixées par le décret n° 2007-1676 du 27 novembre 2007.

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB) est ainsi l'un des premiers établissements de ce type créés à l'initiative des pouvoirs publics. Il dispense un cursus

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt (PSPBB) est ainsi l'un des premiers établissements de ce type créés à l'initiative des pouvoirs publics. Il dispense un cursus d'études inscrit dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Il est habilité à délivrer quatre types de diplômes de niveau Bac+3 inscrits au niveau deux du répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P) dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique (cf. habilitations ci-dessous). Il permet aux étudiants d'acquérir dans des conditions optimales des savoirs et savoir-faire, dans un cadre défini conjointement par le PSPBB et les universités partenaires, dans une logique d'insertion professionnelle.

Habilitations – rentrée 2014 pour une durée de 5 ans

- *Diplôme national supérieur professionnel de musicien dans les spécialités (métiers de la création musicale, instrumentiste, chanteur et chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux)*
- *Diplôme d'État de professeur de musique pour les formations dispensées dans les disciplines domaines et options suivantes : discipline enseignement instrumental ou vocal, dans les domaines musique classique à contemporaine, musique ancienne, jazz, musiques actuelles amplifiées, discipline direction d'ensembles, options ensembles instrumentaux).*

Habilitations – rentrée 2014 pour une durée de 3 ans

- *Diplôme national supérieur professionnel de comédien*
- *Diplôme national supérieur professionnel de danseur*

Il s'agit, aujourd'hui, d'une nouvelle proposition de formation qui s'inscrit autant dans un souci de développer d'une manière originale une offre en enseignement supérieur dans le domaine artistique, que d'être acteur d'une Europe qui facilite la mobilité des étudiants et assure la cohérence et la reconnaissance des diplômes et de leurs contenus.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la coopération des partenaires en matière de participation financière est définie selon les modalités suivantes : l'Etat intervient au titre d'une subvention annuelle et les collectivités territoriales au titre d'apports en nature (essentiellement locaux et personnels), et éventuellement au titre d'une subvention annuelle. Ces éléments financiers sont valorisés aux budgets de chaque entité annuellement, ainsi que dans le budget propre du PSPBB.

La Ville de Paris s'appuie sur son Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR-établissement géré en régie directe), ainsi que sur l'Ecole supérieure d'art dramatique (ESAD) qui lui est rattachée. GPSO s'appuie sur son Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR-établissement géré en régie directe) de Boulogne-Billancourt.

Cette organisation, qui a été prévue dans deux conventions-cadres passées entre la Ville de Paris et le PSPBB pour l'une et GPSO et le PSPBB pour l'autre, le 22 mai 2011, implique pour la Ville de Paris et GPSO de pouvoir mettre à disposition, en tant que de besoin, les moyens et compétences de leurs Conservatoires à Rayonnement Régional au profit du PSPBB, afin de lui permettre de répondre pleinement à l'obligation de service public qui lui incombe.

La présente convention a donc vocation à se substituer aux deux conventions précédentes du 22 mai 2011 susvisées, compte tenu des évolutions survenues depuis leur conclusion.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, prise pour l'application de l'article 28 des statuts de l'EPCC PSPBB, a pour objet de régir l'ensemble des liens entre les parties signataires et de définir leurs engagements.

Elle se substitue aux conventions-cadre respectivement conclues par la Ville de Paris et GPSO avec le PSPBB en date du 22 mai 2011.

Les dispositions relatives à la constitution, à la dénomination, à l'objet et au fonctionnement du PSPBB figurent, quant à elles, dans les statuts dudit établissement dont le contenu a fait l'objet de délibérations successives citées en préambule de cette convention.

ARTICLE 2 : CONCERTATION

Toute décision ou question relative au fonctionnement du PSPBB et impliquant l'un des deux ou les deux CRR fera l'objet d'une concertation préalable entre le Directeur du Pôle et les deux Directeurs des CRR concernés de Paris et Boulogne-Billancourt.

Toute décision relative :

- au recrutement des enseignants pour les disciplines et activités du PSPBB dispensées au sein de ces derniers;
- à l'affectation des étudiants dans des classes ou des cursus d'études ;
- à l'intégration des étudiants du PSPBB dans les ensembles de pratique collective des deux CRR (orchestres, etc.) ;
- à la définition du calendrier prévisionnel de recrutement des étudiants et du planning de programmation artistique ;
- ainsi qu'à l'utilisation des locaux des deux CRR ;

est prise en accord avec le ou les Directeur(s) des CRR concerné(s).

ARTICLE 3 : LOCAUX

3.1 Règles communes

La Ville de Paris et GPSO s'engagent à fournir des locaux adaptés aux activités pédagogiques du PSPBB. Ils peuvent, le cas échéant, lui fournir des locaux à usage administratif.

Par ailleurs, la Ville de Paris et GPSO peuvent autoriser le PSPBB à implanter son siège social au sein de leurs CRR.

La Ville de Paris et GPSO prennent en charge l'ensemble des frais de structure associés aux locaux mis à disposition : amortissement des infrastructures, matériels, fluides, entretien, assurance, impôts, courrier, téléphone, électricité, chauffage et ménage.

La sécurité de l'ensemble de ces locaux relève respectivement de la Ville de Paris et de GPSO. Le PSPBB s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur dans les locaux mis à disposition.

3.2 Mise à disposition de locaux par la Ville de Paris

La Ville de Paris met à disposition du PSPBB :

- Les locaux et équipements du CRR de Paris, sis 14, Rue de Madrid 75008 PARIS, et de ses annexes sises 53 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris ; 8 rue Véron 75018 Paris pour les cours du PSPBB et éventuellement des bureaux ;
- Les locaux et équipements de l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique (ESAD), sis Forum des Halles, 12 Place Carrée 75001 PARIS, pour accueillir l'ensemble des cours d'art dramatique du PSPBB ;
- Les locaux sis 21, Rue de Madrid 75008 PARIS, pour accueillir les bureaux de l'administration du PSPBB, jusqu'à la date de résiliation du bail par la Ville de Paris.

3.3 Mise à disposition de locaux par GPSO

GPSO met à disposition du PSPBB :

- Les locaux et équipements du CRR de Boulogne-Billancourt, sis 14-22, Rue de la Belle-feuille 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour l'ensemble des cours et activités du PSPBB dispensés par les enseignants aux étudiants.

ARTICLE 4 : PERSONNEL

4.1 Directeurs des deux CRR

Les Directeurs des deux CRR, au titre des fonctions qu'ils occupent dans ces établissements, ne sont pas placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur du PSPBB.

4.2 Personnel mis à disposition par la Ville de Paris et GPSO au profit du PSPBB

La mise à disposition d'agents de la Ville de Paris et de GPSO au profit du PSPBB fera l'objet de deux conventions-cadre annuelles séparées, passées respectivement entre la Ville de Paris et le PSBB pour l'une et entre GPSO et le PSPBB pour l'autre.

Ces deux conventions, indépendantes de la présente convention, fixeront les modalités de cette mise à disposition (rattachement hiérarchique des agents concernés, gestion de leur carrière et de leurs congés, rémunération, évaluation, discipline, etc.).

La liste des agents concernés par cette mise à disposition sera annexée à chaque convention et fera apparaître leur nom, prénom, grade, statut, le temps de mise à disposition, la quotité horaire à titre indicatif, ainsi que la discipline concernée ou la fonction exercée.

En application de l'article 61-I II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, la mise à disposition des agents de la Ville de Paris et de GPSO auprès du PSPBB est consentie à titre gratuit.

Les personnels enseignants et accompagnateurs mis à disposition par les collectivités perçoivent un complément de rémunération au titre de la préparation des cours dispensés au PSPBB, tenant compte en cela de la spécificité et du niveau de l'enseignement dispensé.

Le taux de ce complément de rémunération est voté en Conseil d'administration du PSPBB et sa prise en charge est assurée par le Pôle, comme précisé dans les conventions de mise à disposition.

4.3 Personnel recruté directement par le PSPBB

Les agents recrutés directement par le PSPBB et exerçant leur activité principale au sein d'un des deux CRR devront se conformer aux obligations en matière de cumul d'emploi et d'activité accessoire, notamment en demandant à leur employeur principal une autorisation de cumul valable pour l'année scolaire.

A cet effet, les agents recrutés par le PSPBB et dont l'emploi principal relève de GPSO sont soumis, entre autres, aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, pour les agents exerçant leurs fonctions à temps non complet.

Les agents de la Ville de Paris sont soumis aux mêmes dispositions, à l'exception de celles du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, pour les agents exerçant leurs fonctions à temps non complet.

ARTICLE 5 : SUBVENTION

La Ville de Paris et GPSO peuvent attribuer une subvention annuelle affectée au PSPBB concernant le recrutement de personnels contractuels, dont le montant et les modalités sont fixés par les assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Cette subvention a pour objet d'assurer la continuité des heures d'enseignements nécessaires au fonctionnement de l'EPCC, auparavant prises directement en charge par les deux collectivités au titre des budgets dédiés aux deux CRR partenaires du PSPBB.

L'année de référence pour déterminer les montants de subventions annuelles qui peuvent être attribuées est fixée à titre indicatif à l'année 2015.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU PSPBB

Le PSPBB prend directement en charge l'ensemble des frais de fonctionnement, à savoir notamment :

- Les rémunérations et charges de ses personnels administratifs et enseignants permanents ;
- Les frais de communication ;
- Les fournitures et matériel de bureau ;
- Les frais d'acquisition et d'entretien de matériel et de supports pédagogiques ;
- Les frais d'intermédiaires et d'honoraires ;
- Les frais postaux ;
- Les frais de publicité ;
- Les frais de mission ;
- Les impôts et taxes lui incombant ;
- Les frais de jury liés aux concours et récitals ;
- L'engagement des rémunérations et charges des intervenants extérieurs recrutés pour intervenir en master classes ou dans la saison culturelle ;
- L'engagement des rémunérations et charges des intervenants et enseignants extérieurs recrutés pour les enseignements spécifiques ;
- Le complément de rémunération versé aux enseignants au titre de la préparation des cours dispensés au PSPBB ;
- La rémunération d'heures de coordination pédagogique pour certains départements du PSPBB, pouvant être effectuées par des agents du CRR de Paris ou de celui de Boulogne-Billancourt.
- Plus généralement, l'ensemble des autres frais liés à l'activité du PSPBB.

Le PSPBB peut également prendre en charge l'engagement d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants mis à disposition mentionnés à l'article 4.2 de la présente convention. Dans ce cas, le principe et les modalités de prise en charge financière de ces heures sont expressément précisés dans la convention de mise à disposition conclue entre le PSPBB et la collectivité concernée.

Tous les contrats conclus par le PSPBB pour le fonctionnement de ses services relèvent de sa propre compétence. Il les prend financièrement entièrement à sa charge et sous sa seule et unique responsabilité.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les éléments d'identification de la Ville de Paris et de GPSO devront figurer sur l'ensemble des supports de communication du PSPBB.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

La Ville de Paris et GPSO sont leurs propres assureurs. Si des indemnités doivent être payées pour les dommages qui leurs sont imputables, elles sont prises en charge directement sur leurs budgets respectifs.

Le PSPBB souscrit, pour sa part, une assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels, immatériels subis ou provoqués à des tiers par les personnes participant aux activités qu'il organise dans les locaux mis à disposition suivant les termes de cette convention, pour toute la durée de celle-ci, à l'exception des dommages qui pourraient être imputés directement à la Ville de Paris ou à GPSO.

Le PSPBB devra également répondre des éventuels dommages causés à GPSO ou à la Ville de Paris, en tant que propriétaires ou gestionnaires des locaux mis à sa disposition.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2016 et est conclue pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Par suite, elle pourra être renouvelée par décisions expresses et concordantes des assemblées délibérantes de l'ensemble des parties.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'avenants librement négociés par les parties et approuvés par les instances compétentes de chaque partie.

ARTICLE 11 : RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention peut être résiliée pour inexécution par l'une des parties de ses obligations ou en cas de force majeure.

ARTICLE 12 : DISPOSITIF DE SUIVI DE L'APPLICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Le Conseil d'administration du PSPBB établit, dans le cadre de son rapport annuel d'activité, un état des lieux succinct de l'application de la présente convention, ainsi que les éventuelles propositions de modifications à y apporter par voie d'avenant après accord entre les parties.

ARTICLE 13 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif territorialement compétent, dans le respect des voies et délais de recours légaux.
Les parties s'engagent, toutefois, à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à Meudon, en trois exemplaires, le

19 JAN. 2017

Pour la Maire de Paris,
Et par délégation, le Directeur des Affaires
Culturelles

Le sous-directeur
de l'administration générale

no 
Stéphane LAGIER
Noël CORBIN

Pour l'établissement public territorial
Grand Paris Seine Ouest
Le Président


Pierre – Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt

Pour le PSPBB
Le Président

Par délégation, le directeur.


Marcel BOZONNET



ANNEXE 5

**Convention financière 2017
Ministère de la culture / DRAC Ile de France / PSPBB**

Convention annuelle RGEC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
Culture
Communication

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2017

Subvention de fonctionnement

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

Vu la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu le programme n° 224 de la Mission Culture ;

Vu la demande de subventions du Pole Supérieur d'enseignement artistique Paris –Boulogne Billancourt – PSPBB déposée le 6 février 2017

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Entre

D'une part, le ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, désigné sous le terme « l'administration »,

Et

d'autre part,

L'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB », dont le siège social est situé 14, rue de Madrid – 75009 PARIS, représentée par son Directeur, Monsieur Xavier DELETTE dument mandaté,
N° SIREN : 200 039 188

et ci-après désigné « l'établissement public »

Il est convenu ce qui suit :

Convention annuelle RGEC

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de formaliser un accord annuel par le biais d'une subvention, nécessaire à la mise en œuvre des formations conduisant aux diplômes nationaux supérieurs.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'établissement public s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'action correspondant au fonctionnement de l'établissement.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D'ACTION

3.1 Le coût total du programme d'action sur la durée de la convention est évalué à 5 126 194 EUR conformément au budget prévisionnel en annexe I et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du programme d'action sont fixés en annexe I à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au programme d'action.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'action et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du programme d'action, qui

- respectent les conditions des 4. et 5. de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014, telles que listées en annexe I ;
- sont liés à l'objet du programme d'action ;
- sont nécessaires à la réalisation du programme d'action ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables ;

3.4 Lors de la mise en œuvre du programme d'action, l'établissement public peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'action et qu'elle n'excède pas 10 % au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

L'établissement public notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Convention annuelle RGEc

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par l'administration de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du programme d'action effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'administration contribue financièrement au programme d'action visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'administration est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe I de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Elle n'en attend aucune contrepartie directe.

4.1 L'administration contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 1 916 000 EUR (un million neuf cent seize mille euros), au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 5 126 194 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 L'administration verse 1 916 000 EUR (un million neuf cent seize mille euros) à la notification de la convention. Compte tenu d'un gel de 6.5 %, soit 124 540 euros, au titre d'une mise en réserve de précaution parlementaire, ce montant est rapporté à la somme de **1 791 460 EUR (un million sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante euros)**. Dans l'éventualité d'une levée partielle ou totale de la mise en réserve en cours d'année, celle-ci sera précisée par décision unilatérale.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture – n° 224 de la Mission Culture, domaine fonctionnel 224-01-22, catégorie 62, code activité 022400020103 – RPA Pôles ESC - Spectacle vivant

5.3 La contribution financière est créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de Direction Régionale des Finances publiques – EI Etablissements Interdépartementaux :

N° IBAN FR46 3000 1000 64R7 5200 0000 018

BIC BDFEFRPPCCT

Convention annuelle RGEC

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France agit en qualité d'ordonnateur secondaire de la dépense (sur délégation du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris).

Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'établissement public s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet défini d'un commun accord entre l'administration et l'établissement public. Ces documents sont signés par le Directeur ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'établissement public informe sans délai l'administration de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'établissement public en informe l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'établissement public s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la Culture et de la Communication sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

7.4 L'établissement public déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'établissement public sans l'accord écrit de l'administration, celle-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'établissement public.

Convention annuelle RGEC

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 L'administration informe l'établissement public de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

L'administration procède à la réalisation d'une évaluation de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. L'établissement public s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 L'administration contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'action. L'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'action augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5, dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'administration et l'établissement public. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Convention annuelle RGEC

ARTICLE 13 - ANNEXE

L'annexe I fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Paris.

Fait à _____, le **23 MAI 2017**

Pour l'établissement public,

Par déléation

Xavier DELETTE
Directeur

Pour l'administration
le Préfet des Hauts de Seine,
assurant l'intérim du préfet
Pour la région d'Île-de-France
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Île-de-France

Yannick IMBERT

Visa dématérialisé du contrôleur budgétaire régional en date du

19 MAI 2017

Convention annuelle RGEC

ANNEXE I BUDGET GLOBAL DES PROJETS
Année ou exercice 2017

2. Budget prévisionnel de l'association ^{EPCC}

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 17 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant
60 - Achats	354737	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	208520
Prestations de services	343927	74 - Subventions d'exploitation ⁶	2168187
Achats matières et fournitures	5500	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) MCC	
Autres fournitures	5310	Fonctionnement hors DE théâtre	1791460
61 - Services extérieurs	170549		
Locations	151270	Région(s) :	
Entretien et réparation	12840	Département(s) :	
Assurance	3000	Intercommunalité(s) : EPCI ⁶	
Documentation	3439	Commune(s) :	16200
			307904
62 - Autres services extérieurs	153142	Organismes sociaux (détailler) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10000	taxe apprentissage	17500
Publicité, publication	42730	Fonds européens	
Déplacements, missions	65360		
Services bancaires, autres	35053	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
		Autres établissements publics	
63 - Impôts et taxes	112751	Aides privées	35123
Impôts et taxes sur rémunération,	112751	75 - Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel	1872744	77- produits exceptionnels	396418
Rémunération des personnels	1405027	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Charges sociales	448323	TOTAL DES PRODUITS	2773125
Autres charges de personnel	19394		
65 - Autres charges de gestion courante	72910		
66 - Charges financières	0		
67 - Charges exceptionnelles	26603		
68 - Dotation aux amortissements	9689		
TOTAL DES CHARGES	2773125		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	2353068	87 - Contributions volontaires en nature	2353068
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	2353068	871-Prestations en nature	2353068
862-prestations			
864-Personnel bénévole		875-Dons en nature	
TOTAL	5126194	TOTAL	5126194

⁴ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur la nécessité de faire figurer sous cette rubrique le détail de tous les financements demandés auprès des financeurs publics. Les indications valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant toutes les autorités sollicitées.

⁶ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁷ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Convention annuelle RGEC

Les coûts admissibles, au titre de l'article 53 du RGEC, sont :

Pour les aides au fonctionnement, les coûts admissibles sont les suivants:

- *les coûts des institutions culturelles ou des sites du patrimoine liés aux activités permanentes ou périodiques telles que les expositions, les manifestations et événements et les activités culturelles similaires qui se déroulent dans le cours normal de l'activité;*
- *les activités d'éducation culturelle et artistique ainsi que la promotion de la compréhension de l'importance de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles au moyen de programmes éducatifs et de programmes plus larges de sensibilisation du public, y compris grâce à l'utilisation de nouvelles technologies;*
- *les coûts supportés pour améliorer l'accès du public aux sites et activités des institutions culturelles ou du patrimoine, notamment les coûts de numérisation et d'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que les coûts supportés pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées;*
- *les coûts de fonctionnement directement liés au projet ou à l'activité culturels, tels que les coûts de location simple ou avec option d'achat de biens immobiliers et de lieux culturels, les frais de voyage, les équipements et fournitures directement liés au projet ou à l'activité culturels, les structures architecturales utilisées pour les expositions et les décors, les prêts, la location avec option d'achat et l'amortissement des instruments, des logiciels et des équipements, les coûts liés aux droits d'accès aux œuvres protégées par des droits d'auteur et à d'autres contenus protégés par des droits de propriété intellectuelle, les coûts de promotion et les coûts supportés directement du fait du projet ou de l'activité; les charges d'amortissement et les coûts de financement ne sont admissibles que s'ils n'ont pas été couverts par une aide à l'investissement;*
- *les coûts du personnel travaillant pour l'institution culturelle ou le site du patrimoine ou pour un projet;*
- *les coûts des services de conseil et de soutien fournis par des consultants et prestataires de services extérieurs, supportés directement du fait du projet*



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

**AVENANT N° 1
À LA CONVENTION ANNUELLE
DU 23 MAI 2017**

Entre l'Etat, Ministère de la Culture, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, désigné sous le terme « **l'administration** » d'une part,

et

L'établissement public de coopération culturelle « Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt – PSPBB », dont le siège social est situé 14, rue de Madrid – 75009 PARIS, représenté par son Président, Monsieur Marcel BOZONNET dument mandaté, n° SIRET 200 039 188 00012 désignée sous le terme « **l'établissement public** » d'autre part,

Préambule

- Considérant la convention annuelle du 23 mai 2017 signée entre l'administration et l'établissement public ;
- Compte tenu des actions supplémentaires proposées par l'établissement public pour 2017, l'administration et l'établissement public sont amenées à conclure cet avenant.

Article 1^{er}

Montant de la subvention 2017 dans le cadre de la convention annuelle

Compte tenu des actions spécifiques proposées par l'établissement public, et après instruction des dossiers déposés, le montant de l'aide apportée par l'administration au titre de l'exercice 2017 est augmenté de **52 000 €** (cinquante-deux mille euros) et a pour effet de porter le montant global de la participation de l'administration à **1 968 000 €** (un million neuf cent soixante-huit mille euros).

La subvention est imputée comme suit :

Domaine d'activité (RPA) :	Pôles ESC – Spectacle vivant	BOP :	224
Action :	01	Sous-action :	22
Catégorie :	63	Montant :	1 916 000 €
Code activité :	022400020103		

Article 2

Financement complémentaire 2017 au titre d'autres actions spécifiques

La subvention complémentaire définie par l'article 1^{er} du présent avenant est répartie de la façon suivante :

Domaine d'activité (RPA) :	Pôles ESC – Spectacle vivant	BOP :	224
Action :	01	Sous-action :	22
Catégorie :	63	Montant :	52 000 €
Code activité :	022400020103		
Objet :	Diplôme d'Etat « Théâtre »		

Article 3

Conditions de paiement

Les modalités de paiement de la subvention précédemment allouée ayant été définies dans la convention annuelle du 23 mai 2017, le présent article vise uniquement à définir les modalités de paiement de la subvention complémentaire, objet du présent avenant.

La subvention complémentaire fera l'objet d'un seul versement, selon les procédures comptables en vigueur.

Article 4

Le reste est sans changement par rapport à la convention initiale.

Fait en deux exemplaires.

Pour l'établissement public,
Le Président

A Paris, le
Pour l'Etat,
Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris